

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi



COUR DES COMPTES

RAPPORT SUR L'EXECUTION DES LOIS DE FINANCES GESTION 2009

Décembre 2011

SOMMAIRE

AVERTISSEMENT	5
Délibéré	6
Introduction	7
PREMIÈRE PARTIE: RÉSULTATS GÉNÉRAUX DE L'EXÉCUTION DES LOIS DE FINANCES .	10
1- Budget général	11
2- Comptes spéciaux du Trésor	13
CHAPITRE I : OPÉRATIONS DU BUDGET GÉNÉRAL	14
1- Recettes du budget général	14
1.1- Prévisions de recettes des lois de finances pour 2009	14
1.1.1- La loi de finances initiale pour 2009	14
1.1.1.1- Les recettes internes	14
1.1.1.2- Les recettes externes	15
1.1.2- Loi de finances rectificative pour 2009	15
1.2- Recettes effectives des lois de finances pour 2009	15
1.2.1- Les recettes internes	17
1.2.1.1- Les recettes fiscales	18
1.2.1.2- Les recettes non fiscales	24
1.2.1.3- Les autres recettes	27
1.2.1.4- Exécution des recettes par comptable principal	27
1.2.2- Les recettes externes	28
2- Dépenses du budget général	28
2.1- Prévisions de dépenses des lois de finances pour 2009	30
2.1.1- La loi de finances initiale pour 2009	30
2.1.1.1- Dépenses sur ressources internes	30
2.1.1.2- Dépenses sur ressources externes	32
2.1.2- La loi de finances rectificative pour 2009	32
2.1.2.1- Dépenses sur ressources internes	33
2.1.2.2- Dépenses sur ressources externes	34
2.2- Dépenses effectives du budget général	34
2.2.1- Les dépenses effectives sur ressources internes	35
2.2.1.1- Dépenses sur ressources internes selon la nature	35
2.2.1.2- Dépenses sur ressources internes selon la destination	51

2.2.2- Les dépenses effectives sur ressources externes	63
2.2.2.1- Dépenses par secteur d'activité	63
2.2.2.2- Dépenses d'investissement par bailleurs	66
2.2.3- Récapitulation générale des dépenses en capital	67
CHAPITRE II: OPÉRATIONS DES COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR	69
1- Ressources des comptes spéciaux du Trésor	69
2- Charges des comptes spéciaux du Trésor	71
3- Solde des comptes spéciaux du Trésor	72
3.1- Comptes d'affectation spéciale	73
3.1.1- Le Fonds national de retraite (FNR)	74
3.1.2- Autres comptes d'affectation spéciale	75
3.2- Autres comptes spéciaux du Trésor	76
3.2.1- Les comptes de commerce	76
3.2.2- Les comptes de prêts	76
3.2.3- Les comptes d'avances	77
4- Pertes et profits des comptes spéciaux du Trésor	78
CHAPITRE III : GESTION DES OPÉRATIONS DE TRESORERIE	80
DEUXIÈME PARTIE: GESTION DES AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES	82
CHAPITRE I : GESTION DU BUDGET GÉNÉRAL	82
1- Gestion des crédits affectés aux dépenses ordinaires	82
1.1- Modifications des crédits en cours de gestion	82
1.1.1- Modification du montant des crédits	82
1.1.2- Modification de la répartition des crédits	83
1.1.2.1- Les modifications réglementaires selon le titre	85
1.1.2.2- Les modifications réglementaires selon la section	86
1.1.2.3- Le rapprochement avec les actes modificatifs	88
1.1.2.4- Des virements de titre à titre	89
1.2- Utilisation des crédits des dépenses ordinaires	90
1.2.1- Dépassements de crédits	90
1.2.1.1- Dépassement selon la nature des crédits	91
1.2.1.2- Dépassements selon la destination	96
1.2.2- Crédits non consommés	98
1.2.2.1- Les pouvoirs publics	99

1.2.2.2- Les moyens des services	99
2- Gestion des crédits d'investissement	101
2.1- Gestion des crédits d'investissement sur ressources internes	101
2.1.1- Modifications des crédits en cours de gestion	101
2.1.1.1- Modification du montant des crédits de paiement	101
2.1.1.2- Modification de la répartition	110
2.1.2 - Utilisation des crédits	114
2.1.2.1- Dépassement de crédits	114
2.1.2.2- Crédits non consommés	115
2.2 - Gestion des dépenses d'investissement sur ressources externes	116
2.2.1- Modification des financements acquis et des prévisions de tirage	116
2.2.1.1- Modification des financements acquis	117
2.2.1.2- Modifications des prévisions de tirage	117
2.2.2- Utilisation des ressources	117
CHAPITRE II: GESTION DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	119
1- Modification des crédits en cours de gestion	120
1.1- Modification du montant des crédits en cours de gestion	120
1.2- Modification de la répartition des crédits en cours de gestion.	120
2- Utilisation des crédits	120
2.1- Dépassements de crédits	120
2.2- Crédits non consommés	122
3- Reports des soldes des comptes spéciaux	123
4- Autres aspects de la gestion des comptes spéciaux du Trésor	124
4.1- Régularisation des plus-values de recettes des comptes d'affectation spéciale .	124
4.2- Non fixation du découvert des comptes de commerce	124
4.3- « Suppression » des comptes de commerce, de la DPS et de l'AP	125
4.4- Défaut de recouvrement d'un prêt arrivé à échéance	125
4.5- Non sincérité des prévisions des comptes d'avances	125
4.6- « Suspension » du compte de garanties et d'avals	126
CONCLUSION:	128

AVERTISSEMENT

En vertu des dispositions de l'article 68, dernier alinéa, de la Constitution du 22 janvier 2001, « la Cour des Comptes assiste le Président de la République, le Gouvernement et le Parlement dans le contrôle de l'exécution des lois de finances ».

Les modalités de cette assistance sont précisées à l'article 37 de la loi organique n° 2001-09 du 15 octobre 2001 relative aux lois des finances, modifiée par la loi organique n° 2007-29 du 10 décembre 2007, qui prévoit : « Le projet de loi de règlement est accompagné (...) d'un rapport de la Cour des Comptes et de la déclaration générale de conformité entre les comptes de gestion des comptables de l'Etat et le Compte général de l'Administration des Finances ».

Le rapport de la Cour sur l'exécution des lois de finances et la déclaration générale de conformité annexés au projet de loi de règlement permettent au Parlement d'apprécier l'action du Gouvernement en matière de gestion des opérations financières de l'Etat. Ils permettent également au Ministre de l'Economie et des Finances de prendre les mesures qui s'imposent au vu des observations et conclusions de la Cour.

Toutefois, le dépôt du projet de loi de règlement est encadré par des délais. Celui-ci doit être « déposé et distribué au plus tard à la fin de l'année qui suit l'année d'exécution du budget (...) », conformément aux dispositions de l'article 44 de la loi organique relative aux lois de finances.

La Cour a certes reçu le projet de loi de règlement, le compte général de l'administration des finances ainsi que les actes modificatifs, le 07 juillet 2010, ce qui dénote une meilleure diligence dans le dépôt des documents. Il convient cependant de relever que les balances des comptes principaux de l'Etat devant servir pour l'élaboration de la déclaration générale de conformité, signées par les comptables concernés, n'ont été produites à la Cour que lors de la séance contradictoire tenue le 20 septembre 2011.

Aussi, les retards importants dans la production des projets de loi des gestions précédentes et l'enchaînement de l'instruction n'ont-ils pas permis à la Cour d'achever l'élaboration du rapport devant accompagner le projet de loi de règlement avant la fin de l'année 2010.

Par ailleurs, la Cour rappelle que la gestion 2009 a été marquée par l'accentuation des réformes des finances publiques. En effet, des mesures importantes ont été prises concernant le cadre juridique avec notamment le décret n°2008-1377 du 28 novembre 2008 qui supprime les pratiques d'avances de trésorerie, le décret n°2009-85 du 30 janvier 2009 améliorant la préparation du budget, le décret n°2009-192 du 27 février 2009 portant réglementation de la méthode des reports de crédits et suppression des reprises d'engagement et, enfin, le transfert de la compétence de recouvrement des impôts directs à la Direction générale des Impôts et Domaines par le décret n°2008-1224 du 30 octobre 2008 modifiant le décret n°2003-101 du 13 mars 2003 portant règlement général sur la comptabilité publique.

DELIBERE

Le rapport sur l'exécution des lois de finances 2009 est approuvé en audience plénière solennelle en application des dispositions de l'article 15 la loi organique n° 99-70 du 17 février 1999 sur la Cour des comptes et de l'article 38 du décret n° 99-499 du 8 juin 1999 fixant les modalités d'application de la loi organique précitée.

Etaient présents :

M. Abdou Bame GUEYE, Président de la Cour des comptes ;

Messieurs Abba GOUDIABY, Mamadou Touré et Mamadou Hady SARR, Présidents de chambre ;

- M. Abdoul Madjib GUEYE, Secrétaire général;
- M. Oumar NDIAYE, Conseiller maître;
- M. Hamidou AGNE, Conseiller maître;
- M. Mamadou FAYE, Conseiller maître;
- M. Boubacar BA, Conseiller maître;
- M. Sabara DIOP, Conseiller référendaire;
- M. Cheikh DIASSE, Conseiller référendaire, rapporteur ;
- M. Babacar BAKHOUM, Conseiller référendaire;
- M. Amadou BA MBODJ, Conseiller référendaire;
- M. Thierno Idrissa Arona DIA, Conseiller référendaire;
- M. Mamadou THIAO, Conseiller référendaire;
- M. Boubacar TRAORE, Conseiller;
- M. Cheikh LEYE, Conseiller;
- M. Papa Gallo LAKH, Conseiller;
- M. Ahmadou Lamine KEBE, Conseiller;
- M. Mamadou Lamine KONATE, Conseiller;

En présence de Messieurs Fara MBODJ, Commissaire du Droit et Vincent GOMIS, Commissaire du Droit adjoint, représentant le Ministère public ;

Avec l'assistance de Maître Malick Mangor NDONG, Greffier.

INTRODUCTION

En 2009, l'environnement économique international a été marqué par une crise financière mondiale ayant pris naissance aux Etats Unis, suite à l'insolvabilité des ménages américains qui avaient contracté, les années précédentes, des prêts hypothécaires appelés « subprimes ».

Les effets de cette crise, considérée comme la plus grave depuis plusieurs décennies, ont conduit à un ralentissement puis à une récession de l'économie mondiale respectivement en 2008 et 2009. Les conséquences se sont fait sentir dans tous les secteurs d'activité, notamment au niveau des échanges commerciaux internationaux, fortement en baisse, des investissements et du marché de l'emploi. C'est ainsi que le taux de croissance du Produit mondial brut (PMB), après s'être établi à 5,2% en 2007, n'a été que de 3% en 2008 pour ensuite retomber à 1,1% en 2009.

En Afrique subsaharienne et particulièrement dans l'UEMOA, le PIB n'a progressé que de 1,3% en 2009 contre 5,5% en 2008. Ces contreperformances sont imputables principalement à la chute des cours des matières premières et à la forte baisse de la demande provenant des pays avancés.

Au plan national, cette crise s'est traduite notamment par la contraction de l'investissement privé, la diminution des entrées touristiques et la baisse des transferts provenant des sénégalais de l'extérieur. Ainsi, la croissance du PIB s'établit à 1,2% en 2009, contre un peu plus de 2% en 2008, soutenue par les performances du secteur primaire à la faveur de l'agriculture et dans une moindre mesure par le secteur secondaire paralysé par les difficultés énergétiques. Le secteur tertiaire, traditionnellement très dynamique, subit les contrecoups de l'environnement international défavorable et l'effet de la baisse de la demande intérieure.

Malgré le règlement d'une bonne partie des créances du secteur privé sur l'Etat, l'activité économique tarde à redémarrer.

La loi de finances initiale pour l'année 2009 a arrêté les ressources du budget à la somme de 1807,7 milliards de francs contre 1651,8 milliards de francs en 2008. Quant aux charges, elles s'établissent à 1834,9 milliards de francs en 2009 contre 1678,7 milliards de francs en 2008.

La loi de finances rectificative a fait passer les ressources du budget à 1751,3 milliards de francs et les charges à 1794,8 milliards de francs en 2009.

Les réalisations de recettes se chiffrent à 1695,0 milliards de francs, soit une moins value de 3,21% par rapport aux prévisions. Les réalisations de dépenses s'élèvent à 1769,3 milliards de francs, soit un taux de réalisation de 98,58% par rapport aux prévisions.

L'exécution du budget de la gestion 2009 fait ressortir un solde négatif de 74,3 milliards de francs contre un solde négatif de 27,8 milliards de francs pour la gestion précédente, soit une aggravation du déficit de 46,5 milliards de francs.

L'évolution du solde durant les cinq dernières gestions est retracée au tableau n°1 ci-après.

Tableau n°1: Evolution du solde de l'exécution budgétaire de 2005 à 2009

En milliards de francs

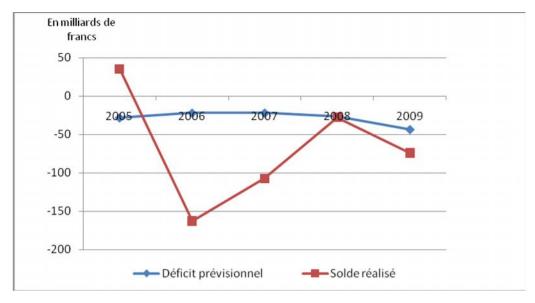
			Evolution du solde	Е	C A R T (2)-(1)
Gestion	Déficit prévisionnel (1)	Solde réalisé (2)	réalisé en %	Valeur	%
2005	-28,2	35,2	Na	63,4	-224,8%
2006	-22	-162,8	-562,5%	-140,8	640,0%
2007	-22	-107,4	-34,0%	-85,4	388,2%
2008	-26,9	-27,8	-74,1%	-0,9	3,3%
2009	-43,5	-74,3	167,3%	-30,8	70,8%

Na*: non applicable

En 2005, le solde réalisé est supérieur au déficit prévisionnel. On constate une tendance inverse entre 2006 et 2007, années au cours desquelles le solde réalisé est nettement inférieur au déficit prévu. Cette situation est atténuée en 2008 avant que le solde réel de 2009 ne redevienne largement inférieur au déficit prévisionnel.

Le graphique ci- après illustre l'évolution du déficit prévisionnel et du solde budgétaire réalisé.

Graphique n° 1 : Evolution comparée du déficit prévisionnel et du solde budgétaire réalisé de 2005 à 2009



Les analyses du présent rapport s'efforcent de fournir les éléments nécessaires pour interpréter le solde d'exécution budgétaire, lequel ne concerne que les seules opérations du budget général et des comptes spéciaux du Trésor. Il ne comporte pas le résultat des opérations de trésorerie dont la perte nette s'établit à 2,3 milliards de francs.

Le présent rapport comporte deux parties :

La première partie décrit et commente les résultats généraux des lois de finances pour l'année 2009.

La deuxième partie analyse les modalités de la gestion des autorisations budgétaires, en particulier sous l'angle de leur régularité au regard des dispositions de la loi n° 2001-09 du 15 octobre 2001 portant loi organique relative aux lois de finances modifié par la loi organique n°2007-29 du 10 décembre 2007, du décret n° 2003-101 du 13 mars 2003 portant règlement général sur la comptabilité publique modifié, du décret n° 2004-1320 du 30 septembre 2004 portant nomenclature budgétaire de l'Etat et du décret n°2003-162 du 28 mars 2003 portant plan comptable de l'Etat.

PREMIERE PARTIE: RESULTATS GENERAUX DE L'EXECUTION DES LOIS DE FINANCES POUR 2009

La loi n° 2008-70 du 11 décembre 2008 portant loi de Finances initiale pour l'année 2009 a arrêté les ressources du budget à 1807,7 milliards de francs et les charges à 1834,9 milliards de francs. Il en ressort un déficit prévisionnel de 27,2 milliards de francs que le Parlement autorise le Président de la République à couvrir par la mobilisation d'emprunts aussi bien sur le marché national qu'international.

La loi de Finances rectificative n° 2009–28 du 9 juillet 2009, motivée par le faible niveau de recouvrement sous l'effet de la crise économique a revu à la baisse les prévisions initiales de recettes, en les réduisant de 130 milliards de francs pour les recettes fiscales, 5 milliards de francs pour les recettes non fiscales et 17,5 milliards de francs sur les tirages sur dons et emprunts. Ces baisses sont cependant atténuées par une hausse des dons budgétaires, des emprunts programmes et des dons projets et legs pour respectivement 32,6 milliards de francs et 50,1 milliards de francs et 4,5 milliards de francs soit, par consolidation, une baisse nette des recettes du budget général d'un montant de 65,3 milliards de francs. Quant aux charges du budget général, elles ont baissé de 43 milliards de francs.

Les prévisions de ressources et de charges des comptes spéciaux du Trésor ont augmenté respectivement de 8,9 milliards de francs et 2,9 milliards de francs.

Ces modifications ont porté les ressources de l'Etat à 1751,3 milliards de francs et les charges à 1794,8 milliards de francs. En conséquence, le déficit prévisionnel passe de 27,2 à 43,5 milliards de francs.

L'exécution des lois de finances pour l'année 2009 présente les résultats indiqués au tableau n° 2 ci-après, qui effectue un rapprochement, en recettes et en dépenses, entre les opérations effectives de la gestion et les prévisions arrêtées par lesdites lois de finances.

Tableau n° 2: Prévisions et opérations effectives des lois de Finances 2009

En milliards de francs

Nature des opérations	Prévisions LFI		Pr	Prévisions LFR		Opérations effectives		ffectives	
	Ress.	Charges	Solde	Ress.	Charges	Solde	Ress.	Charges	Solde réel
A - BUDGET GENERAL	1 755,5	1 776,7	-21,2	1 690,2	1 733,7	-43,5	1 622,1	1703,8	-81,7
I - OPERATIONS DONT LE TRESOR EST COMPTABLE ASSIGNATAIRE									
TOTAL I	1495,5	1516,7	-21,2	1443,2	1486,7	-43,5	1360	1441,7	-81,7
Titre 1 Dette publique		150			150			155,9	
Titre 2 Personnel		389			389			364,4	
Titre 3 Fonctionnement		269,1			273,8			287,2	
Titre 4 Autres transferts courants		270,9			266,2			264,9	
Titre 5 : Investissements exécutés par l'Etat		169,9			123,2			76,8	
Titre 6 Transferts en capital		267,8			284,5			292,5	
II - OPERATIONS DO	NT LE TI	RESOR N'	EST PAS	S СОМРТ	TABLE ASS	SIGNAT	AIRE		
TOTAL II	260	260	0	247	247	0	262,1	262,1	0,0
dépenses en investissement sur ressources externes dont :	260	260		247	247		262,1	262,1	
sur emprunts	132,3	132,3	0,0	130,8	130,8	0,0	127,7	127,7	0,0
sur subventions	127,7	127,7	0,0	116,2	116,2	0,0	134,4	134,4	0,0
B - COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	52,2	58,2	-6	61,1	61,1	0	72,9	65,5	7,4
TOTAL (A+B)	1 807,7	1 834,9	-27,2	1751,3	1794,8	-43,5	1 695,0	1769,3	-74,3

Ce tableau comparant les prévisions et l'exécution des lois de finances pour 2009 montre, en ce qui concerne l'exécution, une situation dégageant un solde global négatif de 74,3 milliards de francs composé d'un solde négatif du budget général de 81,7 milliards de francs et d'un solde positif de 7,4 milliards de francs des comptes spéciaux du Trésor.

Selon le règlement n°7/2006/CM/UEMOA du 29 juin 2006, le solde budgétaire de base en pourcentage du PIB nominal est défini comme étant le résultat des recettes totales, hors dons, diminué des dépenses courantes et des dépenses d'investissement sur ressources internes, rapporté au PIB nominal en pourcentage.

Le solde budgétaire de base est indiqué au tableau n°3 ci-dessous :

Tableau n°3: Solde budgétaire de base, gestion 2009

En milliards de francs

Libellés	Montants
Total recettes du budget général	1360
Dons budgétaires	129,6
Recettes totales hors dons budgétaires	1230,4
dépenses ordinaires (courantes + dette publique)	1072,4
Dépenses d'investissement sur ressources internes	369,3
Solde budgétaire de base	-211,3
PIB nominal*	5 999,30
solde budgétaire de base en pourcentage du PIB	-3,52%

^{*} source : annexe statistique de la surveillance multilatérale de l'UEMOA de juin 2010, tableau n° 7, comptes nationaux

En 2009, le solde budgétaire de base est donc égal à -211,3 milliards de francs.

Rapporté au PIB nominal, le solde budgétaire est de -3,52%. Ce ratio est inférieur au taux plancher de 0% figurant parmi les critères de premier rang du Pacte de convergence de l'UEMOA.

Aussi bien pour le budget général que pour les comptes spéciaux du Trésor, l'exécution des lois de finances s'analyse ainsi qu'il suit.

1- Budget général

Concernant les ressources dont le Trésor est comptable assignataire, sur des prévisions rectifiées d'un montant de 1443,2 milliards de francs pour l'année 2009, les réalisations s'établissent à 1360 milliards de francs, soit un taux de réalisation de 94,23%.

En tenant compte des financements extérieurs pour un montant de 262,1 milliards de francs, toutes les recettes du budget général ressortent à 1622,1 milliards de francs sur des prévisions de 1690,2 milliards de francs, soit un taux de réalisation de 95,97%.

Sur des prévisions de dépenses pour l'année 2009 arrêtées, après rectification, à 1733,7 milliards de francs, dépenses sur ressources extérieures incluses, les réalisations s'établissent à 1703,8 milliards de francs, soit un taux d'exécution de 98,27%.

Les dépenses exécutées par le Trésor sont d'un montant de 1441,7 milliards de francs sur des prévisions de 1486,7 milliards de francs, soit un taux d'exécution de 96,97%. Les dépenses financées par les partenaires extérieurs sont d'un montant de 262,1 milliards de francs sur des prévisions de 247 milliards de francs, soit un taux d'exécution de 106,11%.

Ainsi le solde du budget général s'établit à -81,7 milliards de francs. Le tableau n° 4 ci-après montre l'évolution de ce solde depuis 2005.

Tableau n°4: Evolution du résultat de l'exécution du budget général de 2005 à 2009

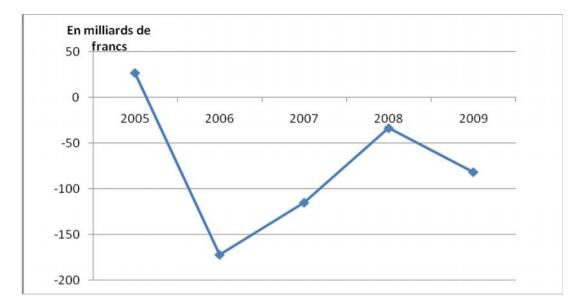
En milliards de francs

Gestion	Résultats du budget général
2005	26,8
2006	-172,1
2007	-115,1
2008	-33,6
2009	-81.7

Le résultat de l'exécution du budget général s'est considérablement dégradé entre 2005 et 2006, passant de 26,8 à -172,1 milliards de francs, en raison notamment des « fortes subventions aux produits pétroliers ». Cette tendance s'est maintenue en 2007, même si en 2008 le déficit a fortement baissé (-70,8%) pour ensuite reprendre la tendance haussière puisque qu'il a été multiplié par 2,4 entre 2008 et 2009.

Cette évolution est illustrée par le graphique ci-après.

Graphique n°2: Evolution du résultat de l'exécution du budget général de 2005 à 2009



2 - Comptes spéciaux du Trésor

Les recettes propres des comptes spéciaux du Trésor sont arrêtées à 55,06 milliards de francs en prévisions auxquelles s'ajoutent des prévisions de dotation du budget général pour un montant de 6 milliards de francs. Les prévisions de dépenses se chiffrent à 61,06 milliards de francs.

A l'exécution, les recettes des comptes spéciaux du Trésor hors subventions sont d'un montant de 72,95 milliards de francs, soit un taux de réalisation de 119,47 %.

Les dépenses s'élèvent à 65,47 milliards de francs, soit un taux d'exécution de 107,22%.

Ainsi le solde des comptes spéciaux du Trésor, pour les opérations de l'année 2009, s'établit à 7,48 milliards de francs.

CHAPITRE I: OPERATIONS DU BUDGET GENERAL

1- Recettes du budget général

Prévues par la loi de Finances initiale n° 2008 - 70 du 11 décembre 2008 pour un montant de 1755,49 milliards de francs, les recettes du budget général sont revues à la baisse par la loi de Finances rectificative n° 2009 – 28 du 9 juillet 2009 à 1690,18 milliards de francs, soit une diminution de 65,31 milliards de francs en valeur absolue et 3,72% en valeur relative.

A l'exécution, elles s'établissent à 1622,14 milliards de francs dont 1360 milliards de francs pour les recettes internes et 262,14 milliards de francs pour les recettes extérieures.

1.1- Prévisions de recettes des lois de finances

1.1.1 - La loi de finances initiale pour l'année 2009

La loi de Finances initiale pour 2009 a évalué les recettes budgétaires à 1755,49 milliards de francs contre 1600 milliards de francs en 2008, soit une hausse de 155,49 milliards de francs en valeur absolue et 9,72% en valeur relative.

1.1.1.1- Les recettes internes

Elles sont composées des recettes fiscales, des recettes non fiscales et des autres recettes.

A- Recettes fiscales

Elles sont prévues à 1302 milliards de francs contre 1161 milliards de francs en 2008, soit une augmentation de 141 milliards de francs dont 50,20 milliards de francs pour les impôts directs et 90,80 milliards de francs pour les impôts indirects.

B- Recettes non fiscales

Les évaluations de recettes non fiscales sont de 35 milliards de francs contre 48 milliards de francs en 2008. Elles sont en baisse de 13 milliards de francs en valeur absolue et de 27,08% en valeur relative. Cette baisse provient essentiellement des produits financiers pour 9,9 milliards de francs, des amendes et condamnations pécuniaires pour 3 milliards de francs et des autres recettes non fiscales pour 0,6 milliard de francs.

C- Autres recettes

Elles sont composées des recettes exceptionnelles, des remboursements de prêts rétrocédés et des dons et emprunts.

Les recettes exceptionnelles sont prévues pour un montant de 70,08 milliards de francs contre 113,2 milliards de francs en 2008, soit une baisse de 43,12 milliards de francs en valeur absolue et 38,09% en valeur relative.

Les prévisions de recettes au titre des remboursements de prêts rétrocédés sont de 8 milliards de francs, comme pour la gestion 2008.

Les évaluations de recettes des dons et emprunts sont de 80,41 milliards de francs contre 43,8 milliards de francs en 2008, soit une hausse de 36,61 milliards de francs en valeur absolue et 83,58% en valeur relative.

1.1.1.2- Les recettes externes

En 2009, les prévisions de recettes externes s'élèvent à 260 milliards de francs contre 226 milliards de francs en 2008, soit une hausse de 34 milliards de francs en valeur absolue et de 15,04% en valeur relative.

Ces recettes se décomposent en subventions (dons projets et legs) pour un montant de 126,37 milliards de francs et en emprunts (tirages sur emprunts projets) pour un montant de 133,63 milliards de francs.

1.1.2 - Loi de finances rectificative

Les prévisions initiales de recettes internes ont été ajustées par la loi de finances rectificative de 2009. Elles passent de 1495,49 milliards de francs à 1443,18 milliards de francs, soit une baisse de 52,31 milliards de francs.

Cette baisse constatée sur les recettes internes résulte de la diminution des prévisions de recettes fiscales et non fiscales pour un montant global de 135 milliards de francs atténuée par la hausse des autres recettes pour un montant de 82,69 milliards de francs.

Quant aux prévisions initiales de recettes externes, elles ont baissé de 13 milliards de francs dans la loi de Finances rectificative de 2009 puisqu'elles sont passées de 260 milliards de francs à 247 milliards de francs. Cette baisse est imputable aux tirages sur emprunts projets dont les prévisions ont diminué de 17,46 milliards de francs atténuée par une hausse sur les prévisions de dons projets et legs de 4,46 milliards de francs.

1.2 - Recettes effectives des lois de finances pour 2009

Les recettes effectives du budget général pour la gestion 2009 s'élèvent à 1622,14 milliards de francs dont 1360 milliards de francs de recettes internes et 262,14 milliards de francs de recettes externes.

Le tableau n°5 ci-après donne une comparaison entre les prévisions et les réalisations des recettes du budget général.

Tableau n° 5 : Prévisions et réalisations des recettes du budget général en 2009

En milliards de francs

Recettes	Prévisions	Réalisations	Taux d'exécution %
Recettes internes	1443,18	1360,0	94,24
Recettes externes	247,0	262,14	106,13
TOTAL	1690,18	1622,14	95,97

Les réalisations des recettes du budget sont inférieures de 68,04 milliards de francs aux prévisions de la loi de finances rectificative. Cette contre-performance concerne uniquement les recettes internes dont le taux d'exécution est de 94,24%. Par contre, les recettes externes sont exécutées à 106,13%.

Le tableau n°6 ci-dessous retrace l'évolution des recettes réalisées de 2005 à 2009.

Tableau n° 6 : Evolution des recettes effectives du budget général de 2005 à 2009

En milliards de francs

Nature des recettes	2005	2006	2007	2008	2009
Recettes internes	1062,8	1066,89	1303,2	1352,38	1360
Recettes fiscales	853,3	917,8	1027,1	1054,65	1002,79
Recettes non fiscales	27,6	37	44,7	36,63	50,15
Remb. prêts rétrocédés	11,8	6,1	4,7	7,28	2,78
Autres recettes internes	170,1	106	226,7	253,82	304,29
Recettes externes	154,5	110,6	140,9	224,1	262,14
Total	1217,3	1177,5	1444,1	1576,48	1622,14
Evolution	Na	-3,27%	22,64%	9,17%	2,90%

Sur les cinq dernières gestions, les recettes effectives sont passées de 1217,3 milliards de francs à 1622,14 milliards de francs, soit une augmentation de 404,84 milliards de francs en valeur absolue et 33,26% en valeur relative. Cette évolution n'est pas linéaire car, après une diminution de 39,8 milliards de francs en 2006, les recettes effectives ont connu une hausse régulière sur ces trois dernières années avec des progressions respectives de 266,6 milliards de francs, 132,38 milliards de francs et 45,66 milliards de francs.

Entre 2005 et 2009, les recettes internes sont passées de 1062,8 milliards de francs à 1360 milliards de francs, soit une hausse de 297,2 milliards de francs.

En 2009, ces recettes ont connu une hausse de 7,62 milliards de francs par rapport à 2008 où elles sont exécutées à 1352,38 milliards de francs, soit 0,56% en valeur relative.

Quant aux recettes externes, elles sont passées de 154,5 milliards de francs à 262,14 milliards entre 2005 et 2009, soit une hausse de 107,64 milliards de francs. Par rapport à la gestion 2008, elles ont connu une progression en 2009 de 38,04 milliards de francs en valeur absolue et de 16,97% en valeur relative.

1.2.1- Les recettes internes

Les recettes internes du budget général s'élèvent à 1360 milliards de francs.

Le tableau n°7 ci-après compare leurs prévisions et leurs réalisations.

Tableau n° 7 : Prévisions et réalisations des recettes internes

En milliards de francs

Recettes	Prévisions	Réalisations	Taux d'exécution %	Part relative %
Recettes fiscales	1172	1002,79	85,56	73,73
Recettes non fiscales	30	50,15	167,17	3,69
Remboursements prêts rétrocédés	8	2,78	34,75	0,20
Emprunts intérieurs	111,9	100,55	89,86	7,39
Dons budgétaires	51,2	129,58	253,09	9,53
Recettes exceptionnelles	70,08	74,15	105,81	5,45
Total	1443,18	1360	94,24	100

Les recettes internes ont enregistré un taux d'exécution de 94,24%. Ce niveau de réalisation est dû à un taux d'exécution élevé des dons (253,09%), des recettes non fiscales (167,17%) et dans une moindre mesure les recettes exceptionnelles (105,81%). Par contre, les emprunts intérieurs, les recettes fiscales et les remboursements de prêts rétrocédés ont enregistré des moins-values avec des taux d'exécution respectifs de 89,86%, 85,56% et 34,75%.

La Cour fait encore remarquer que les remboursements de prêts rétrocédés, dont l'imputation budgétaire est « 7.29.7 », devraient être suivis au niveau des comptes spéciaux du trésor (compte de prêts), conformément au décret 2004-1320 du 30 septembre 2004 portant nomenclature budgétaire de l'Etat et à la nature de telles recettes. Or, ils ont été comptabilisés au compte 0.7.29.7 « autres recettes non fiscales » classé parmi les comptes de recettes du budget général.

La Cour a demandé au MEF de justifier le classement des remboursements de prêts rétrocédés parmi les comptes de recettes du budget général.

En réponse, le MEF soutient que les remboursements effectués par les bénéficiaires de prêts rétrocédés doivent être comptabilisés dans les recettes du budget général puisque les remboursements de l'Etat à ce titre sont imputés au titre 1 dette publique du budget général.

La Cour fait observer que l'opération consistant à contracter une dette par l'Etat doit être séparée de celle de rétrocession à un autre organisme. A l'audience contradictoire, les services du MEF ont accepté cette distinction qui permet de constater en comptabilité la réception des fonds par l'Etat. Ils estiment que le fonctionnement effectif de la Direction chargée de la dette créée par décret n°2011-516 du 12 avril 2011 et rattachée à la DGCPT permettra de corriger le dysfonctionnement.

La répartition des recettes internes est illustrée par le graphique ci-dessous.

Recettes
exceptionnelles;
5,45%

Remb. prêts rétro;
0,20%
Recettes non
fiscales; 3,69%

Recettes fiscales;
73,73%

Graphique n° 3: Répartition des recettes internes en 2009

Il ressort du graphique ci-dessus que 73,73% des recettes internes sont d'origine fiscale.

1.2.1.1- Les recettes fiscales

Les recettes fiscales effectives de 2009 ont baissé par rapport à la gestion 2008. Elles sont passées de 1054,65 milliards de francs à 1002,79 milliards de francs, soit une diminution de 51,86 milliards de francs en valeur absolue et 4,92% en valeur relative.

A - Comparaison entre prévisions et exécution des recettes fiscales

Le taux d'exécution des recettes fiscales est de 85,56%. L'écart des réalisations par rapport aux prévisions de la loi de finances rectificative est de 169,21 milliards de francs.

Le tableau n°8 ci-après donne le détail des écarts entre prévisions et exécutions pour les principales rubriques de recettes fiscales.

Tableau n° 8 : Principaux écarts entre prévisions et exécutions des recettes fiscales en 2009

En milliards de francs

Toma da masatta	Prévisions	Réalisations	Ecart	Taux	Part sur
Type de recette	(1)	(2)	(2-1)	d'exécution %	RF %
Total des recettes fiscales	1 172,00	1 002,79	- 169,21	85,56	100,00
Impôts directs dont:	312,70	258,28	- 54,42	82,60	25,76
Impôts sur le revenu, les bénéfices					
et gains en capital	120,20	90,70	- 29,50	75,45	9,04
IS	100,00	35,30	- 64,70	35,30	3,52
IR	19,00	53,55	34,55	281,84	5,34
Taxes sur la plus value de cession	1,20	1,85	0,65	154,16	0,18
Impôts sur les salaires et autres R	171,10	144,29	- 26,81	84,33	14,39
Impôts sur le patrimoine	18,70	22,53	3,83	120,48	2,25
Impôts indirects	859,30	744,51	- 114,79	86,64	74,24
Impôts et taxes intérieures	594,80	549,23	- 45,57	92,34	54,77
Taxe sur la consommation intérieure dont :	90,70	74,25	- 16,45	81,86	7,40
Taxe sur les tabacs	10,20	8,42	- 1,78	82,54	0,84
Taxe sur les boissons	8,00	4,83	- 3,17	60,37	0,48
Taxe sur le pétrole	67,80	59,30	- 8,50	87,46	5,91
Taxe sur la valeur ajoutée	466,30	431,90	- 34,40	92,62	43,07
Taxe d'égalisation	-	0,10	0,10	Na	0,01
Taxe sur les opérations bancaires	28,80	28,96	0,16	100,55	2,89
Droits de timbre et	-			-	
d'enregistrement	41,70	24,14	- 17,56	57,88	2,41
Droits de timbre	12,20	12,24	0,04	100,32	1,22
Droits d'enregistrement autre que					
patrimoine	29,50	11,91	- 17,59	40,37	1,19
Droits et taxes à l'importation dont	170,60	161,32	- 9,28	94,56	16,09
Droits de douane	156,50	136,87	- 19,63	87,46	13,65
Autres recettes fiscales	52,20	9,81	- 42,39	18,79	0,98

A l'exécution, les recettes fiscales ont enregistré une moins-value de 14,44%. Cette contre performance est constatée aussi bien dans le recouvrement des impôts directs que dans celui des impôts indirects avec des moins-values respectives de 17,40% et 13,36%.

Ces résultats découlent d'une combinaison d'excédents constatés sur certains postes fortement atténués par les faibles taux de réalisation relevés sur d'autres postes.

Sur les différentes catégories de recettes fiscales, les principales performances sont notées au niveau de l'impôt sur le revenu et la taxe sur la plus-value de cession qui ont enregistré respectivement des plus-values de 181,84% et 54,16%. En revanche, des contre-performances sont observées particulièrement au niveau de l'Impôt sur les sociétés, des droits d'enregistrement autres que le patrimoine et de la taxe sur les boissons dont les réalisations laissent apparaître respectivement des moins-values de 64,70%, 59,63% et 39,63%.

Les impôts et taxes intérieures participent à hauteur de 54,77% dans la réalisation des recettes fiscales du fait principalement de la taxe sur la valeur ajoutée qui, à elle seule, représente 43,07% de ces recettes.

Le graphique ci-dessous illustre la répartition des recettes fiscales.

Autres recettes Impôts sur le fiscales revenu, les Droits et taxes à 0,98% bénéfices et gains l'importation; 9,04% 16,09% Droits de timbre. Impôts sur les d'enregistrement salaires et autres 2,41% 14,39% Impöts sur le patrimoine 2,25% Impôts et taxes intérieures; 54,77%

Graphique n° 4 : Répartition des recettes fiscales en 2009

B - Evolution de l'exécution des différentes recettes fiscales

Après avoir régulièrement augmenté entre 2005 et 2008, les recettes fiscales enregistrent en 2009 une baisse de 51,8 milliards de francs.

Le tableau n°9 ci-dessous donne l'évolution de l'exécution des recettes fiscales de 2005 à 2009.

Tableau n°9: Evolution de l'exécution des recettes fiscales de 2005 à 2009

En milliards de francs

Nature de la recette	2005	2006	2007	2008	2009	Evolution 2009/2008
1 – Impôts directs	224,89	229,92	255,2	288,55	258,28	-10,49
2 – Impôts indirects dont :	628,37	687,83	771,9	766,10	744,51	-2,82
droits de douane	120,17	131,67	152,75	163,08	136,87	-16,07
taxes spécifiques et taxes sur les chiffres	459,58	505,38	566,1	542,86	549,23	1,17
-TVA	348,48	388,56	437,21	431,69	431,90	0,05
Droits d'enreg, timbre et taxes pour service rendu	23,62	22,88	23,04	25,63	24,14	-5,81
3- Total des recettes fiscales	853,26	917,75	1027,1	1054,65	1 002,79	-4,92
Taux d'évolution des recettes fiscales %	Na	7,56	11,92	2,68	-4,92	
4- PIB nominal*	4 593,10	4 893,60	5 405,20	5 935,10	5999,3	
Taux de croissance %	Na	6,54	10,45	9,80	1,08	
Taux de pression fiscale : (3)/ (4) %	18,58	18,75	19,00	17,77	16,72	

^{*} Source : Annexe statistique de la surveillance multilatérale de l'UEMOA de juin 2010, tableau n° 7, comptes nationaux

Entre 2006 et 2007, le taux de croissance des recettes fiscales a connu une évolution à la hausse passant de 7,56% à 11,92%, gagnant ainsi 4,36 points. Ce taux a amorcé une baisse de 9,24 points en 2008 tout en restant positif, avant d'atteindre une valeur négative de 4,92% en 2009, consécutive à la chute constatée sur les recouvrements des recettes fiscales.

La progression par composantes des recettes fiscales, entre 2008 et 2009 se présente comme suit :

Impôts directs : - 10,49% ;Impôts indirects : - 2,82%.

Le produit des impôts directs est passé de 288,55 milliards à 258,28 milliards, soit une baisse de 30,27 milliards de francs. Cette baisse est principalement imputable à l'impôt sur les sociétés qui est passé de 81,45 milliards de francs à 35,3 milliards de francs, soit une diminution de 46,15 milliards en valeur absolue, et 56,66% en valeur relative. La part des impôts directs dans les recettes fiscales est de 25,76%.

Il convient de relever que le ministère de l'Economie et des Finances n'a fourni dans le PLR aucune explication pour justifier l'importante chute du taux de recouvrement de l'impôt sur les sociétés qui est passé de 89,7% en 2008 à 35,3% en 2009.

La Cour a demandé au MEF d'expliquer l'importante baisse du recouvrement de l'impôt sur les sociétés entre 2008 et 2009.

Le MEF explique cette baisse par le transfert du recouvrement des impôts directs perçus par voie de rôle aux services de la DGID. Les recouvrements effectués par ces derniers services sur des rôles dont le Trésor n'est pas en possession ont empêché les imputations définitives des acomptes provisionnels concernant l'impôt sur les sociétés.

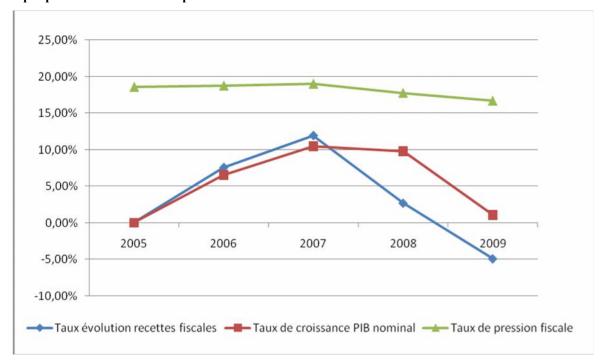
La Cour rappelle qu'en vertu des dispositions de l'article 17 alinéa 2 de la LOLF, les recettes sont prises en compte au titre du budget de l'année au cours de laquelle elles sont encaissées par un comptable public. A défaut, les recettes de l'année sont minorées des montants figurant dans des comptes provisoires non soldés.

Concernant les impôts indirects, une baisse de 2,82% est notée par rapport à 2008 où ils s'élevaient à 766,10 milliards de francs. Cette baisse est imputable principalement aux droits de douane et aux droits de timbres et d'enregistrement.

La taxe sur la valeur ajoutée constitue la principale ressource de l'Etat entre 2005 et 2009. Elle a connu, entre 2005 et 2007, une augmentation de 88,73 milliards de francs en valeur absolue et 25,46% en valeur relative. Après un léger fléchissement en 2008, les recouvrements au titre de la TVA se sont relativement stabilisés entre 2008 et 2009, passant de 431,69 milliards de francs à 431,90 milliards de francs, soit une légère hausse de 0,21 milliard de francs.

Les impôts indirects représentent 74,24% des recettes fiscales.

L'évolution comparée des recettes fiscales et du Produit intérieur brut (PIB) nominal est illustrée dans le graphique suivant.



Graphique n° 5 : Evolution comparée des recettes fiscales et du PIB nominal de 2005 à 2009

Le PIB et les recettes fiscales évoluent positivement entre 2005 et 2007 avec une pente plus élevée pour les recettes fiscales. A partir de 2007, ces deux grandeurs vont observer une tendance baissière qui est encore plus accentuée en ce qui concerne les recettes fiscales. Entre 2008 et 2009, le taux de croissance du PIB a connu une baisse de 8,72 points tandis que le taux d'évolution des recettes fiscales est passé de 2,68% à -4,92%, soit une dégradation de 7,60 points.

De 2005 à 2007, le taux de pression fiscale a subi de légères hausses puisqu'il s'établit respectivement à 18,6%, 18,9% et 19,2%. En 2008, il a amorcé une baisse pour se situer à 17,8% avant de descendre à 16,7% en 2009.

Ainsi, en 2009, l'Etat du Sénégal n'a pas pu satisfaire l'un des critères de convergence de l'UEMOA, à savoir un taux de pression fiscale supérieur à 17%.

Il convient de signaler que sur un total de droits constatés sur impôts directs par voie de rôle de 131,85 milliards de francs, un recouvrement sur prise en charge de 13,21 milliards de francs a été réalisé, soit un taux de recouvrement faible de 10,02%.

Au 31 décembre 2009, les restes à recouvrer se chiffrent à 118,64 milliards de francs. Le tableau n°10 ci-après retrace la composition des restes à recouvrer sur impôts directs.

Tableau n°10 : Restes à recouvrer sur impôts directs perçus par voie de rôle

En francs

		F	1		1	En francs		
Postes	Nature des produits	Restes à recouvrer au 1er janvier 2009	Droits pris en charge	Annulations de prises en charge	Total Droits Constatés	Recouvrements Sur prises en charge	Restes à Recouvrer au 31/12/2009	
	Années	(1)	(2)	(3)	(4) = (1)+(2)+(3)	(5)	(6)=(4)-(5)	
	Courante		228 641 774		228 641 774	6 770 043	221 871 731	
Diourbel	Antérieure	312 435 663			312 435 663	65 091 770	247 343 893	
	Total	312 435 663	228 641 774		541 077 437	71 861 813	469 215 624	
	Courante		173 449 758		173 449 758	6 405 279	167 044 479	
Fatick	Antérieure	964 009 923			964 009 923	42 072 082	921 937 841	
	Total	964 009 923	173 449 758		1 137 459 681	48 477 361	1 088 982 320	
	Courante		310 466 882		310 466 882	37 145 717	273 321 165	
Kaolack	Antérieure	3 809 325 667			3 809 325 667	50 878 070	3 758 447 597	
	Total	3 809 325 667	310 466 882	0	4 119 792 549	88 023 787	4 031 768 762	
	Courante		55 242 781		55 242 781	5 356 960	49 885 821	
Kolda	Antérieure	259 438 298			259 438 298	13 681 741	245 756 557	
	Total	259 438 298	55 242 781	0	314 681 079	19 038 701	295 642 378	
	Courante		59 974 252		59 974 252	30 271 628	29 702 624	
Louga	Antérieure	56 599 358		_	56 599 358	18 379 655	38 219 703	
	Total	56 599 358	59 974 252	0	116 573 610	48 651 283	67 922 327	
	Courante		607 558 791		607 558 791	37 681 941	569 876 850	
St-Louis	Antérieure	3 449 799 003	167 000		3 449 966 003	63 136 857	3 386 829 146	
	Total	3 449 799 003	607 725 791	0	4 057 524 794	100 818 798	3 956 705 996	
	Courante		2 186 128		2 186 128	2 186 128	0	
Tambacounda	Antérieure	304 253 131	1000		304 254 131	10 607 114	293 647 017	
	Total	304 253 131	2 187 128	0	306 440 259	12 793 242	293 647 017	
	Courante		1 879 640 832		1 879 640 832	620 765 920	1 258 874 912	
Thiès	Antérieure	6 694 244 402			6 694 244 402	221 415 764	6 472 828 638	
	Total	6 694 244 402	1 879 640 832	0	8 573 885 234	842 181 684	7 731 703 550	
	Courante		213 927 106		213 927 106	26 813 052	187 114 054	
Ziguinchor	Antérieure	1 347 278 415			1 347 278 415	32 825 313	1 314 453 102	
	Total	1 347 278 415	213 927 106	0	1 561 205 521	59 638 365	1 501 567 156	
	Courante		18 719 582 820	0	18 719 582 820	6 335 838 346	12 383 744 474	
RGT	Antérieure	94 375 952 597		1 967 846 656	92 408 105 941	5 584 545 822	86 823 560 119	
	Total	94 375 952 597	18 719 582 820	1 967 846 656	111 127 688 761	11 920 384 168	99 207 304 593	
	Courante	0	22 250 671 124	0	22 250 671 124	7 109 235 014	15 141 436 110	
Cumul	Antérieure	111 573 336 457	168 000	1 967 846 656	109 605 657 801	6 102 634 188	103 503 023 613	
	Total	111 573 336 457	22 250 839 124	1 967 846 656	131 856 328 925	13 211 869 202	118 644 459 723	

Sur les restes à recouvrer de 111,57 milliards de francs en début de gestion, 1,97 milliard de francs ont été apurés par la recette générale du Trésor. Pour les autres postes comptables, aucun apurement n'a été signalé par le ministère de l'Economie et des Finances.

Le tableau n°11 ci-après illustre l'évolution des restes à recouvrer sur impôts directs perçus par voie de rôle.

Tableau n°11 : Evolution des restes à recouvrer sur impôts directs perçus par voie de rôle de 2005 à 2009

En milliards de francs

Gestions	2005	2006	2007	2008	2009
Restes à recouvrer au 31/12	65,14	76,81	92,65	111,57	118,64
Taux d'évolution (%)	Na	17,92	20,62	20,42	6,34

Le faible taux de recouvrement des restes à recouvrer des années antérieures pose encore la question de l'apurement des cotes des comptables assignataires déjà évoquée par la Cour dans ses précédents rapports.

En outre, par décret n°2008-1224 du 30 octobre 2008 modifiant le décret n°2003-101 du 13 mars 2003 portant Règlement général sur la Comptabilité publique, le Gouvernement a pris la décision de transférer progressivement, à partir du 1^{er} janvier 2009, la compétence du recouvrement des impôts directs d'Etat de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT) à la Direction générale des Impôts et Domaines (DGID).

Les modifications introduites par le décret n°2008-1224 précité posent le problème des modalités d'apurement du montant des restes à recouvrer, lesquels résultent de cotes dont la prise en charge a été effectuée par les comptables du Trésor.

La Cour a demandé au Ministère de l'Economie et des Finances d'expliquer le montant élevé des restes à recouvrer ainsi que l'absence d'informations relatives à la situation d'apurement des côtes par les comptables autres que le RGT. Elle a également sollicité du MEF les précisions concernant les modalités d'apurement des restes à recouvrer sur les impôts directs au regard des dispositions du décret n°2008-1224.

Le MEF a expliqué le montant élevé des restes à recouvrer par l'accumulation des côtes irrécouvrables d'année en année du fait des difficultés d'application des dispositions du décret 2003-101 (art. 64 et suivants) relatives à l'apurement administratif des rôles. Elle a indiqué qu'une instruction en cours de préparation fixera les modalités d'apurement des restes à recouvrer.

1.2.1.2 Les recettes non fiscales

Les recettes non fiscales sont exécutées à 50,15 milliards, soit une progression de 13,52 milliards par rapport à la gestion précédente où elles s'établissaient à 36,63 milliards

A– Comparaison entre prévisions et exécution des recettes non fiscales

L'exécution des recettes non fiscales s'est faite en 2009 avec une plus-value de 20,15 milliards de francs, soit un taux d'exécution de 167,17%.

Le tableau n°12 ci-après présente les écarts entre les prévisions et l'exécution des recettes non fiscales.

Tableau n° 12 : Ecarts entre prévisions et exécution des recettes non fiscales en 2009

En milliards de francs

Nature de la recette non fiscale	Prévisions (1)	Réalisations (2)	Ecart (2)-(1)	Taux d'exécution (%)
1. Revenus de l'entreprise et du domaine	5,70	19,20	13,50	336,84
Immobilier	1,40	2,95	1,55	210,71
Forestier	1,00	1,29	0,29	129
Maritime	1,00	0,22	-0,78	22
Minier	1,20	14,69	13,49	1224,16
Mobilier	1,10	0,05	-1,05	4,54
2. Droits et frais adm.	0,10	0,82	0,72	820
Recettes diverses des services	0,10	0,16	0,06	160
Autres recettes des services	0,00	0,66	0,66	Na
3. Amendes et cond. Pécun.	0,10	3,37	3,27	3270
4. Produits financiers	22,00	25,99	3,99	118,14
Dividendes	20,00	24,38	4,38	121,9
Intérêts de placement	2,00	1,61	-0,39	80,5
5. Autres recettes non fiscales	2,10	0,77	-1,33	36,66
Total des recettes non fiscales	30,00	50,15	20,15	167,17

La plus-value des recettes non fiscales est essentiellement imputable au poste « revenu de l'entreprise et du domaine » pour 13,5 milliards de francs. Dans cette rubrique, le revenu du domaine minier enregistre une plus-value de 13,49 milliards de francs. Les autres postes affichant des plus-values significatives sont les produits financiers et les amendes et condamnations pécuniaires avec respectivement 3,99 et 3,27 milliards de francs.

La Cour constate des taux d'exécution très élevés concernant trois postes de recettes non fiscales. Il s'agit des amendes et condamnations pécuniaires avec 3270%, des droits et frais administratifs avec 820% et du revenu de l'entreprise et du domaine avec 336,84%. Le MEF n'a pas fourni les explications pouvant permettre d'apprécier ces niveaux de recouvrement exceptionnels.

La Cour a demandé au MEF de donner les raisons qui expliquent les taux de recouvrement exceptionnels constatés aux postes de recettes non fiscales sus indiqués.

Le MEF a expliqué les taux de recouvrement exceptionnels par les performances réalisées au titre des pénalités infligées par l'ARTP à la SONATEL pour un montant de 3 196 800 000 francs, le versement d'une redevance d'exploitation minière par ARCELOR MITTAL pour un montant de 14 167 500 000 francs et l'aliénation de plusieurs immeubles dont un montant de 850 870 150 francs.

La Cour a demandé des informations complémentaires relatives à la situation détaillée des immeubles ayant fait l'objet d'aliénation. Le MEF n'a pas pu satisfaire cette demande.

B - Evolution des différentes recettes non fiscales

L'évolution des recettes non fiscales est appréciée à travers celle de ses principales composantes détaillées dans le tableau n°13 ci-dessous.

Tableau n° 13 : Evolution de l'exécution des recettes non fiscales sur la période 2005-2009

En milliards de francs

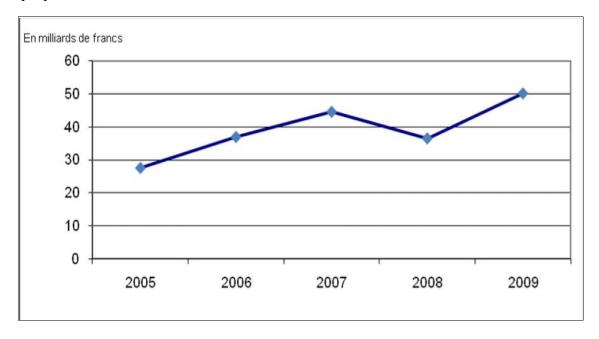
						Bit intitition dis de ji dires
Nature de la recette	2005	2006	2007	2008	2009	Taux d'évolution 09/08
Revenu de l'entreprise et du domaine	12,9	7,3	5,5	4,84	19,2	296,69%
Droits et frais administratifs	0,6	0,7	0,8	1,11	0,82	-26,13%
Amendes et condamnations pécuniaires	0,1	0,1	0,1	0,2	3,37	1585,00%
Produits financiers	11,9	20,8	32,9	23,78	26	9,34%
Autres recettes non fiscales	2,1	8,1	5,3	6,7	0,76	-88,66%
Total recettes non fiscales	27,7	37,0	44,6	36,63	50,15	36,91%
Taux d'évolution %	Na	33,7%	20,5%	-17,87%	36,91%	

Globalement sur les cinq dernières gestions, l'évolution des recettes non fiscales est contrastée, alternant croissance et régression. En effet, si elles ont fortement progressé jusqu'en 2007, ces recettes ont par la suite connu une baisse de 7,97 milliards de francs en 2008 pour se reprendre avec une hausse de 13,52 milliards de francs en 2009.

Les postes qui ont connu les taux d'évolution les plus importants entre 2008 et 2009 sont les amendes et condamnations pécuniaires et les revenus de l'entreprise et du domaine avec respectivement 1585% et 296,69%. En revanche, les autres recettes non fiscales et les droits et frais administratifs ont enregistré une baisse avec des taux respectifs de 88,66% et 26,13%.

Le graphique n°6 ci-dessous retrace l'évolution des recettes non fiscales de 2005 à 2009.

Graphique n° 6: Evolution des recettes non fiscales effectives de 2005 à 2009



Sur la période 2005 à 2009 les recettes non fiscales ont connu une tendance haussière à l'exception de la baisse significative constatée en 2008.

1.2.1.3- Les autres recettes

Les dons ont été exécutés à hauteur de 129,58 milliards de francs pour des prévisions de 51,2 milliards de francs. Ils comprennent pour l'essentiel le versement de 26,2 milliards de francs par l'Agence française de Développement, de 19,1 milliards de francs par l'Union européenne, de 14,59 milliards de francs par les Pays-Bas et de 3,98 milliard par le Canada.

Les recettes exceptionnelles, d'un montant total de 74,15 milliards, se composent des recettes des initiatives PPTE et IADM (47,21 milliards), des autres recettes exceptionnelles (26,33 milliards), des gains de change (0,51 milliard) et des restitutions au Trésor de sommes indûment perçues (0,1 milliard).

Ces autres recettes comprennent également les remboursements de prêts rétrocédés pour 2,78 milliards de francs et les emprunts intérieurs pour 100,55 milliards de francs.

Concernant les « autres recettes exceptionnelles », la Cour constate des recouvrements exceptionnels de 26,33 milliards de francs alors que les prévisions n'ont été arrêtées qu'à 20 000 000 francs.

Le MEF a indiqué que l'écart important entre les prévisions et les réalisations des « autres recettes exceptionnelles» provient essentiellement des montants reçus de l'UEMOA au titre de l'atténuation des chocs exogènes.

1.2.1.4 – Exécution des recettes par comptable principal

La part de chaque comptable principal dans la réalisation des recettes internes de 2005 à 2009 est indiquée dans le tableau n°14 ci-dessous :

Tableau n° 14 : Evolution des recettes exécutées par poste comptable principal de 2005 à 2009

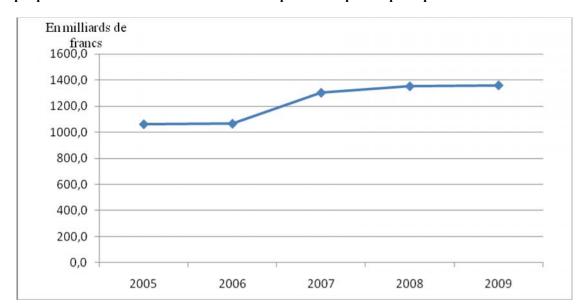
En milliards francs

Comptables principaux	2005	2006	2007	2008	2009	Part dans recettes de 2009 %
RGT	1028,4	1034,1	1269,2	1320,9	1328,8	97,71
Ziguinchor	1,9	1,9	2,1	2,3	2,4	0,18
Kolda	1,6	1,5	1,4	1,3	1,5	0,11
Diourbel	1,3	1,2	1,4	1,7	1,6	0,12
Saint-Louis	6,0	4,7	5,3	5,7	5,6	0,41
Tambacounda	2,2	2,8	3,0	3,1	3,3	0,24
Kaolack	3,9	4,1	5,2	5,1	3,8	0,28
Fatick	1,6	1,9	1,5	1,2	1,2	0,09
Thiès	14,9	13,6	13,0	9,9	10,5	0,77
Louga	1,0	1,0	1,2	1,2	1,2	0,09
Total	1062,8	1066,8	1303,2	1352,4	1360,0	100
Evolution %	Na	0,38	22,16	3,78	0,56	

Les recettes effectives internes sont recouvrées par le Receveur général du Trésor à hauteur de 97,71%. Il est suivi des comptables de Thiès avec 0,77% et de Saint-Louis avec 0,41%.

Les parts les plus faibles sont enregistrées au niveau des Trésoreries paieries régionales de Louga et de Fatick avec la même part de 0,09%.

Le graphique n°7 ci-dessous illustre l'évolution des recettes recouvrées par les comptables principaux.



Graphique n°7: Evolution des recettes recouvrées par les comptables principaux de 2005 à 2009

Après avoir stagné entre 2005 et 2006, les recettes internes effectives réalisent une hausse substantielle en 2007. Cette augmentation se maintient en 2008 dans des proportions moindres. En 2009, ces recettes connaissent encore une faible augmentation puisqu'elles sont passées de 1352,4 à 1360 milliards de francs, soit un taux d'évolution de 0,56%.

1.2.2 – Les recettes externes

Malgré leur enregistrement dans le budget général, le Trésor n'est pas comptable assignataire de ces recettes. Prévues pour 247 milliards de francs, elles sont exécutées à hauteur de 262,14 milliards de francs dont 127,69 milliards de francs en emprunts et 134,45 milliards de francs en subventions, soit un taux d'exécution global de 106,11%.

2 - Dépenses du budget général

Prévues à 1776,75 milliards de francs par la loi n°2008-70 du 11 décembre 2008 portant loi de Finances initiale pour l'année 2009, les dépenses du budget général hors subvention aux comptes spéciaux du Trésor ont été portées à 1733,75 milliards de francs par la loi n°2009-28 du 9 juillet 2009 portant loi de Finances rectificative, soit une diminution de 43 milliards de francs.

Les réalisations de dépenses du budget général s'établissent à 1703,84 milliards de francs pour des prévisions de 1733,75 milliards de francs, soit un taux d'exécution de 98,27%. Elles sont constituées de dépenses exécutées par le Trésor pour un montant de 1441,70 milliards de francs et de dépenses d'investissements sur ressources externes pour 262,14 milliards de francs.

L'analyse qui sera effectuée au titre des dépenses des ministères doit être prise sous la réserve des changements institutionnels pouvant induire des éclatements, regroupements et suppressions de départements ministériels.

Les prévisions et les dépenses effectives du budget général sont indiquées au tableau n°15 cidessous.

Tableau n°15: Prévisions et dépenses effectives du budget général en 2009

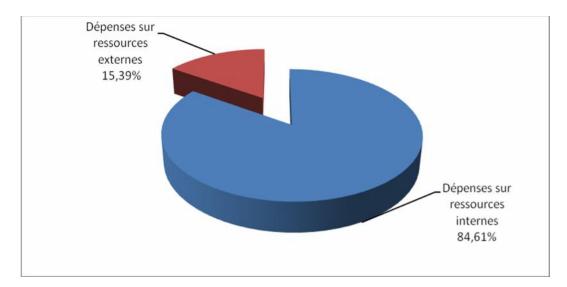
En milliards de francs

NATURE DE LA DEPENSE	Prévisions (1)	Réalisations (2)	Ecarts (3)= (1)-(2)	Part sur les dépenses du budget général %
A-Dépenses sur ressources internes	1 486,75	1 441,70	45,05	84,61
Titre 1 Dette publique	150,00	155,92	- 5,92	9,15
Titre2 Personnel	389,00	364,41	24,59	21,39
Titre3 fonctionnement	273,85	287,18	- 13,33	16,85
Titre4 autres Transferts courants	266,15	264,94	1,21	15,55
Titre 5 et 6 Investissement	407,75	369,25	38,50	21,67
B- Dépenses sur ressources externes	247,00	262,14	- 15,14	15,39
Total budget general (A+B)	1 733,75	1 703,84	29,91	100

Globalement, les prévisions ont été réalisées avec un écart positif de 29,91 milliards de francs par rapport aux réalisations. En effet, si les dépenses sur ressources internes sont inférieures aux prévisions de 45,05 milliards de francs, les dépenses sur ressources externes sont supérieures aux prévisions pour un montant de 15,14 milliards de francs.

Les dépenses du budget général ont été exécutées à 84,61% sur ressources internes et à 15,39% sur ressources externes.

Le graphique n°8 ci-après illustre cette répartition.



Graphique n°8: Répartition des dépenses du budget général en 2009

2.1 - Prévisions de dépenses des lois de finances

Arrêtées par la loi de finances initiale à 1776,75 milliards de francs, les prévisions de dépenses du budget général ont été modifiées par la loi de finances rectificative qui les a portées à 1 733,75 milliards de francs.

2.1.1 - La loi de finances initiale pour l'année 2009

Au titre de l'année budgétaire 2009, les prévisions de dépenses du budget général se chiffrent à 1 776,75 milliards de francs, réparties en dépenses sur ressources internes hors dotations internes pour 1 516,75 milliards de francs et en dépenses sur ressources externes de 260 milliards de francs. Les prévisions de dépenses sur ressources internes représentent ainsi 85,37% du budget général.

Comparées à celles de 2008 où elles étaient de 1617,4 milliards de francs, les prévisions de dépenses du budget général pour l'année 2009 sont en hausse de 159,35 milliards de francs en valeur absolue, soit 9,85 % en valeur relative.

2.1.1.1- Dépenses sur ressources internes

La **dette publique** a été évaluée à 150 milliards de francs dans la loi de finances initiale contre 116,90 milliards de francs pour 2008, soit une hausse de 33,1 milliards de francs en valeur absolue et 28,31% en valeur relative. Les prévisions relatives à la dette extérieure s'élèvent à 97,17 milliards de francs et celles relatives à la dette intérieure à 52,83 milliards de francs.

Les **dépenses de personnel** sont prévues à 389 milliards de francs contre 358 milliards de francs en 2008, soit une augmentation de 31 milliards de francs représentant 8,66%.

Les **autres dépenses courantes** sont estimées à la somme de 540 milliards de francs contre 592,5 milliards de francs pour la gestion 2008, soit une baisse de 8,86%. Elles se composent de 269,14 milliards de francs pour les dépenses de fonctionnement et de 270,86 milliards de francs pour les autres transferts courants.

Les **dépenses d'investissement sur ressources internes** prévues en LFI s'élèvent à 437,75 milliards de francs contre 324 milliards de francs en 2008, soit une augmentation de 113,75 milliards de francs en valeur absolue et de 35,11% en valeur relative.

Les crédits de paiements ouverts sont composés de crédits d'investissement exécutés par l'Etat pour 169,96 milliards de francs et de transferts en capital pour 267,79 milliards de francs.

Les autorisations de programme sont passées de 2 674,32 milliards de francs en 2008 à 2 988,06 milliards de francs en 2009, soit une hausse de 313,74 milliards de francs représentant 11,73%.

Concernant ces différentes natures de dépenses, la Cour a procédé au pointage des services votés et des mesures nouvelles retracés dans la loi de Finances initiale pour la gestion 2009 publiée au Journal officiel. Le rapprochement de ces montants avec les crédits mis en place dans le PLR a permis de constater des différences, comme le montre le tableau n°16 suivant.

Tableau n°16: Ecarts entre les montants des crédits figurant dans la loi de Finances initiale et ceux inscrits au PLR pour 2009

En francs

Section	Titre	Montant LFI	Montant PLR/CGAF	Différence
21	4	15 058 474 000	13 058 474 000	2 000 000 000
43	3	7 062 968 680	7 062 969 280	-600
46	3	1 304 638 000	1 384 876 000	-80 238 000
46	4	300 000 000	355 000 000	-55 000 000
50	2	116 195 422 280	97 399 999 280	18 795 423 000
50	3	56 654 846 712	58 654 846 712	-2 000 000 000
52	3	2 781 691 000	2 081 691 000	700 000 000
52	4	191 620 000	361 620 000	-170 000 000
60	2	15 968 703 960	34 764 126 960	-18 795 423 000
60	3	87 570 096 764	88 189 858 764	-619 762 000
60	4	106 586 116 000	108 586 116 000	-2 000 000 000

Pour justifier les écarts constatés par la Cour entre les montants des crédits ouverts figurant dans la loi de finances initiale et ceux inscrits au PLR, le MEF a estimé que le recours au projet de loi de finances initiale permet de confirmer les montants figurant au PLR.

La Cour rappelle que seule la loi de finances votée, promulguée et publiée au Journal officiel doit faire foi.

2.1.1.2 - Dépenses sur ressources externes

Les financements acquis affectés à des dépenses en capital sont évalués, dans la loi de finances initiale, à 1 977,1 milliards de francs dont 1 253,39 milliards de francs d'emprunts et 723,71 milliards de francs de subventions. Ces financements sont en progression de 245,6 milliards de francs représentant 14,18% par rapport à 2008.

Les prévisions de tirage affectées à des dépenses en capital ont été estimées à 260 milliards de francs contre 226 milliards de francs pour l'année 2008, soit une baisse de 34 milliards de francs.

Elles sont réparties en emprunts pour 132,30 milliards de francs et en subventions pour 127,70 milliards de francs. Ces prévisions se répartissent par secteur d'activité ainsi qu'il suit :

Tableau n° 17 : Répartition des prévisions de tirages par secteur d'activité en 2009

En francs

Secteur d'activité	Emprunts	Subventions	Total	Part
Primaire	55 955 000 000	26 157 000 000	82 112 000 000	31,58%
Secondaire	13 380 000 000	14 128 000 000	27 508 000 000	10,58%
Tertiaire	38 877 000 000	31 479 000 000	70 356 000 000	27,06%
Quaternaire	24 085 000 000	55 939 000 000	80 024 000 000	30,78%
Total	132 297 000 000	127 703 000 000	260 000 000 000	100%

Le secteur primaire totalise 31,58% des investissements sur ressources extérieures. Les secteurs quaternaire et tertiaire suivent avec respectivement 30,78% et 27,06%. Le secteur secondaire a la plus faible part avec 10,58%.

2.1.2 - La loi de finances rectificative

La LFR pour 2009 a été votée pour prendre en compte les effets négatifs de la crise économique sur le niveau de recouvrement des recettes. Même si les contre-performances sont atténuées par une hausse des dons budgétaires et des emprunts programmes, on enregistre globalement une diminution des ressources du budget général d'un montant de 65,31 milliards de francs.

Concernant les ressources des comptes spéciaux du Trésor, elles sont revues globalement à la hausse pour un montant de 2,9 milliards de francs.

Ces modifications ont motivé l'ajustement des dépenses d'investissement dont le Trésor est comptable assignataire, lesquelles passent de 437,75 milliards de francs à 407,75 milliards de francs, soit une baisse de 30 milliards.

2.1.2.1- Dépenses sur ressources internes

Prévues à 1516,7 milliards de francs par la LFI, les dépenses du budget général sur ressources internes ont été revues à la baisse par la LFR qui les a portées à 1486,7 milliards de francs soit une diminution de 30 milliards de francs. Les dépenses relatives à la dette publique et au personnel (titres 1 et 2) n'ont pas été modifiées. Les dépenses de fonctionnement (titre 3) et les transferts en capital (titre 6) ont été modifiés à la hausse respectivement pour 4,7 milliards de francs et 16,7 milliards de francs. Les autres transferts courants (4) et les investissements exécutés par l'Etat (5) ont connu une baisse respective de 4,7 milliards de francs et 46,7 milliards de francs.

Les nouvelles prévisions s'établissent ainsi qu'il suit:

- dette publique : 150 milliards de francs;
- dépenses de personnel : 389 milliards de francs:
- dépenses de fonctionnement : 273,8 milliards de francs;
- dépenses de transfert hors subvention aux CST : 266,2 milliards de francs;
- dépenses d'investissements sur ressources internes : 407,7 milliards de francs.

Comme pour la LFI, la Cour a procédé au pointage des services votés et des mesures nouvelles retracés dans la loi de finances rectificative pour la gestion 2009 publiée au Journal officiel. Le rapprochement de ces montants avec les crédits mis en place dans le PLR a permis de constater, concernant certaines sections, des différences comme le montre le tableau n°18 suivant.

Tableau n°18: Ecarts entre les montants des crédits figurant dans la loi de finances rectificative et ceux inscrits au PLR pour 2009

En francs

Section	Titre	Montant LFR	Montant PLR	Différence
43	3	7 715 905 355	7 755 235 355	-39 330 000
51	2	22 055 760	228 055 760	-206 000 000
55	3	3 007 966 893	3 007 966 892	1
60	2	34 429 993 600	34 429 993 800	-200

A la demande de la Cour de justifier les écarts constatés entre les montants des crédits ouverts figurant dans la loi de finances rectificative et ceux inscrits au PLR, le MEF soutient ne pas relever de différences entre les montants indiqués dans la version de la LFR qu'il détient.

La Cour maintient que des différences existent bien au vu de la LFR publiée au Journal officiel.

2.1.2.2- Dépenses sur ressources externes

La LFR a modifié le montant des dépenses en capital sur ressources extérieures qui passent de 260 milliards de francs à 247 milliards de francs, soit une diminution de 13 milliards de francs.

Le tableau n°19 ci-dessous récapitule par secteur d'activité les prévisions concernant les dépenses d'investissement sur ressources externes de l'année 2009.

Tableau n° 19 : Répartition des prévisions de tirage par secteur d'activité en 2009

En francs

Secteurs d'activité	Financemen	t extérieur	Total	Part en %
Secteurs a activite	Emprunts	Subventions	I Otal	Part en 76
Primaire	55 955 000 000	26 157 000 000	82 112 000 000	33,24
Secondaire	13 380 000 000	14 128 000 000	27 508 000 000	11,14
Tertiaire	37 424 000 000	31 479 000 000	68 903 000 000	27,90
Quaternaire	24 085 000 000	44 392 000 000	68 477 000 000	27,72
Total	130 844 000 000	116 156 000 000	247 000 000 000	100

Le secteur primaire totalise 33,24% des dépenses d'investissement sur ressources externes, le secteur tertiaire et le secteur quaternaire suivent respectivement avec 27,90% et 27,72%. Le secteur secondaire a la part la plus faible avec 11,14%.

Le tableau n°20 ci-dessous récapitule les prévisions et les sources de financement des investissements.

Tableau n° 20 : Récapitulatif des prévisions d'investissement en 2009

En milliards de francs

					Dit iitti	iaras ac francs		
Prévisions			Sources de fina	ncement				
	Intérie	eur	Extérieur					
	Etat		Empr	unt	Subvention			
	AP	CP	FA	PT	FA	PT		
Prévisions LFI (A)	2988,06	437,75	1253,39	132,3	723,71	127,7		
Modifications LFR (B)	-30	-30	-11	-1,46	-2	-11,54		
Total(A) + (B)	2958,06	407,75	1242,39	130,84	721,71	116,16		

Pour des autorisations de programme s'établissant à 2 958,06 milliards de francs, les crédits de paiement s'élèvent à 407,75 milliards de francs. Quant aux prévisions de tirage, ils sont de 247 milliards de francs pour des financements acquis de 1 964,1 milliards de francs.

2.2 - Dépenses effectives du budget général

Les ordonnancements du budget général de la gestion 2009, hors dotations, s'élèvent à 1703,84 milliards de francs dont 1 441,70 milliards au titre des dépenses sur ressources internes et 262,14 milliards de francs au titre des dépenses sur ressources externes.

Ces ordonnancements ont progressé de 93,68 milliards de francs par rapport à 2008 où ils s'élevaient à 1 610,16 milliards de francs.

Cette hausse des dépenses du budget général est due, à la fois, à l'augmentation des dépenses sur ressources internes pour 55,64 milliards de francs et des dépenses sur ressources externes pour 38,04 milliards de francs.

2.2.1 - Les dépenses effectives sur ressources internes

Les dépenses ordinaires et d'investissement exécutées sur ressources internes s'élèvent à 1 441,7 milliards de francs.

L'évolution des ces dépenses depuis 2005 figure au tableau n°21 ci-dessous.

Tableau n° 21 : Evolution des dépenses sur ressources internes de 2005 à 2009

En milliards de francs

Nature des dépenses		J		Ev	olution	%		
	2 005	2 006	2 007	2 008	2 009	07/06	08/07	09/08
Titre 1: Dette publique	168,43	154,15	142,98	160,88	155,92	-7,25	12,52	-3,09
Titre 2: Personnel	252,09	285,47	328,02	347,14	364,41	14,91	5,83	4,98
Titre 3: fonctionnement	153,80	192,79	246,55	262,65	287,18	27,89	6,53	9,34
Titre 4: transferts courants	161,99	264,49	281,34	304,73	264,94	6,37	8,31	-13,06
Dépenses à ventiler sur fonctionnement	13,81	4,39	10,62	-	-	141,78	-100	Na
Titre 5: Invest. exécutés par l'Etat	115,50	118,35	114,59	88,16	76,77	-3,18	-23,07	-12,92
Titre 6: Transferts en capital	167,48	214,17	284,18	222,50	292,48	32,69	-21,70	31,45
Dépenses à ventiler sur investissement	2,91	5,09	10,02	-	-	96,99	-100	Na
Total des dépenses sur ressources internes	1 036,01	1 238,90	1 418,29	1 386,06	1 441,70	14,48	-2,27	4,01

Les dépenses sur ressources internes ont évolué de manière contrastée durant les cinq dernières années. Elles ont augmenté en 2006 et en 2007 pour des montants respectifs de 202,89 et 179,39 milliards de francs. Après une légère baisse de 32,23 milliards de francs en 2008, elles ont repris leur progression, passant de 1386,06 à 1441,70, soit une augmentation de 55,64 milliards de francs.

Les dépenses sur ressources internes seront analysées selon leur nature puis selon leur destination.

2.2.1.1- Dépenses sur ressources internes selon la nature

Les dépenses sur ressources internes comprennent la dette publique, les dépenses de personnel, de fonctionnement, de transferts courants et d'investissement.

A - Titre 1 : La dette publique

Les paiements au titre du service de la dette publique s'élèvent à 155,91 milliards dont 95,42 milliards de francs pour la dette extérieure et 60,49 milliards de francs pour la dette intérieure. Ainsi, par rapport à 2008, la dette publique extérieure connait une diminution de 25,98 milliards de francs alors que la dette publique intérieure enregistre une augmentation de 21,01 milliards de francs.

Tableau n° 22: Evolution du service de la dette publique de 2005 à 2009

En milliards de francs

Année	2005	2006	2007	2008	2009
Prévisions	102,20	97,50	88,20	116,90	150,00
D.P. intérieure	Nd	31,70	24,30	36,6	52,83
D.P. extérieure	Nd	65,80	63,90	80,3	97,17
Réalisations	168,40	154,15	142,98	160,88	155,91
· D.P. intérieure	42,90	32,13	48,21	39,48	60,49
D.P. extérieure	125,50	122,02	94,77	121,4	95,42
Ecart (prévisions/dépenses)	-66,20	-56,65	-54,78	-43,98	-5,91
Taux de croissance des réalisations %	Na	-8,46	-7,25	12,52	-3,09

Le service de la dette publique a régulièrement diminué entre 2005 et 2007. Après une hausse de 17,9 milliards de francs en 2008, elle enregistre une baisse moins importante que les précédentes, d'un montant de 4,97 milliards de francs en 2009.

L'évolution du service de la dette publique est illustrée par le graphique ci-dessous.

En milliards de francs

175,00

170,00

165,00

160,00

155,00

145,00

140,00

135,00

Graphique n°9: Evolution du service de la dette publique de 2005 à 2009

Entre 2005 et 2009 les deux composantes du service de la dette ont é volué de manière contrastée, c'est-à-dire en alternant diminution et augmentation. Si le service de la dette extérieure enregistre une baisse sur la période, celui de la dette intérieure connait une évolution en sens inverse.

2007

2008

2009

2006

2005

130,00

A₁ - Dette intérieure

Elle s'élève à 60,49 milliards de francs pour des prévisions de 52,83 milliards de francs, soit un écart de 7,66 milliards de francs en valeur absolue et de 14,50% en valeur relative. Par rapport à la gestion 2008, le service de la dette intérieure a connu une hausse de 21,01 milliards de francs représentant 53,21% en valeur relative.

L'exécution de différentes composantes de la dette intérieure est présentée dans le tableau cidessous :

Tableau n° 23 : Exécution de la dette intérieure en 2009

En milliards de francs

Intitulés	Prévisions	Réalisations	Taux d'exécution %
Dette titrisée	0,98	0,98	100
Titres PBE	1,86	0,18	9,68
Bons du Trésor	0	7,25	Na
Autres intérêts et commissions	0	2,59	Na
Découvert statutaire	8,54	8,54	100
Dépôt koweitien	0	5,1	Na
Emprunt obligataire	41,45	35,85	86,49
Total	52,83	60,49	114,50

La Cour constate qu'aucune prévision de dépenses n'a été faite concernant les bons du Trésor et les autres intérêts et commissions, alors que des montants respectifs de 7,25 et 2,59 milliards de francs ont été exécutés.

A la demande de la Cour de justifier l'absence de prévision concernant les bons du Trésor et les autres intérêts et commissions, le MEF soutient que la LFR n'a pas prévu de remboursement budgétaire pour les bons du Trésor parce que la plupart sont des opérations de trésorerie. Il signale toutefois que pour les gestions suivantes les informations qui permettent de faire les prévisions sont de plus en plus disponibles et sont affinées.

Dette titrisée

Pour des prévisions de 0,98 milliard, la dette a été amortie d'un même montant. Ainsi, le capital restant dû passe de 1,78 milliard de francs au 31 décembre 2008 à 0,83 milliard de francs au 31 décembre 2009.

Cette dette est constituée des titres CNCAS, des titres BST et des titres BIS aux taux d'intérêt respectifs de 1%, 5% et 2,5%.

La situation de remboursement de la dette titrisée est présentée au tableau n°24 ci-après.

Tableau n° 24 : Situation de la dette titrisée en 2009

Intitulés	Restant dû au 31/12/2008	Amortissement	Intérêt	Annuité	Restant dû au 31/12/2009	Part dans le remboursement (%)
CNCAS 1%	1,16	0,58	0,010	0,59	0,580	60,14
BST 5%	0,13	0,13	0,002	0,132	0,000	13,46
BIS 2,5%	0,5	0,25	0,009	0,259	0,250	26,40
Total	1,79	0,96	0,021	0,981	0,830	100

- Titres d'Etat PBE :

Ils sont exécutés à 0,18 milliard de francs, dont 0,16 milliard de francs en principal et 0,013 milliard de francs en intérêts, pour des prévisions de 1,86 milliard de francs, soit un taux d'exécution de 9,68%.

- Bons du Trésor :

Les lois de finances pour 2009 n'ont pas prévu de remboursements au titre des bons du Trésor. A l'exécution, un montant de 7,25 milliards de francs a été réglé, se décomposant en principal pour 0,11 milliard de francs et en intérêt pour 7,14 milliards de francs.

- Remboursement découvert statutaire de la BCEAO :

Des remboursements de 8,54 milliards de francs sont effectués au cours de la gestion 2009, pour des prévisions de même montant, dont 7,66 milliards de francs de principal et 0,88 milliard de francs d'intérêts. Le capital restant dû au 31 décembre 2009 s'élève à 24,41 milliards de francs.

- Emprunts obligataires :

Sur des prévisions de 41,45 milliards de francs, des remboursements au titre des emprunts obligataires ont été effectués pour un montant de 35,85 milliards de francs, soit un taux d'exécution de 86,49%.

A₂ - Dette extérieure

Dans le PLR, la charge de la dette extérieure a été estimée à 97,17 milliards de francs. Les paiements de la gestion s'élèvent à 95,42 milliards de francs, soit un taux d'exécution de 98,20%.

A la demande de la Cour, le MEF a produit la situation détaillée des remboursements par bailleur au titre de la dette extérieure. Celle-ci est reprise au tableau n°25 suivant.

Tableau n°25: Remboursements par bailleur au titre de la dette publique extérieure en 2009

Bailleurs	Principal	Intérêts & Commissions	Total
Bailleurs multilatéraux	44,32	18,24	62,56
FIDA	0,99	0,38	1,37
BIRD/IDA	23,26	9,27	32,53
BAD/FAD	8,83	4,26	13,09
FOPEP/BADEA/BID	7,07	2,53	9,60
AUTRES	4,17	1,8	5,97
Bailleurs bilatéraux	20,23	10,11	30,34
PAYS OCDE	13,84	6,3	20,14
PAYS ARABES	6,39	2,08	8,47
AUTRES	0	1,73	1,73
Crédits export	5,43	4,18	9,61
Dette rééchelonnée	0,74	0,15	0,89
Total avant PPTE/IADM	70,72	32,68	103,40
Economies PPTE	16,57	4,07	20,64
IDA	0	0	0
FMI	0	0	0
BAD/FAD	0	0	0
France	5,94	0,99	6,93
Italie	0,76	0,36	1,12
AUTRES	9,87	2,72	12,59
Economies IADM	25,12	7,52	32,64
IDA	22,25	6,43	28,68
FMI	0	0	0
BAD/FAD	2,87	1,09	3,96
Total après PPTE/IADM	29,03	21,09	50,12

Le service initial de la dette publique s'élevait à 103,40 milliards de francs dont 62,56 milliards de francs au titre de la dette multilatérale, 30,34 milliards de francs pour la dette bilatérale, 9,61 milliards de francs pour les crédits exports et 0,89 pour la dette rééchelonnée.

Cependant, le Sénégal a bénéficié de réductions de dette pour un montant de 53,28 milliards de francs, constituée de 20,64 milliards de francs au titre de l'Initiative Pays pauvres très endettés (PPTE) et de 32,64 milliards de francs au titre de l'Initiative sur l'Allégement de la Dette multilatérale (IADM).

La Cour a constaté que ces montants figurant dans la situation détaillée de la dette extérieure produite par le MEF diffèrent des montants contenus dans le CGAF et le PLR.

En effet, dans ces deux documents, la charge de la dette extérieure s'élève à 95,42 milliards de francs, dont 65,36 milliards de francs en capital et 30,06 milliards de francs en intérêts. Si on compare ce montant à celui qui figure dans la situation détaillée produite par le MEF, à savoir 103,40 milliards de francs, il en résulte un écart global de 7,98 milliards de francs.

La Cour a demandé au MEF de justifier l'écart de 7,98 milliards de francs constaté entre d'une part, l'état détaillé de la dette extérieure figurant au tableau n°25 et, d'autre part, le PLR et le CGAF.

En réponse, le MEF explique cet écart par des niveaux de comptabilisation différents. Le CGAF et le PLR retracent les remboursements effectués alors que les situations de la DDI sont dressées sur la base des ordres de paiements émis.

La Cour rappelle l'obligation de rapprochement à chaque fin de gestion de la comptabilité de l'ordonnateur à celle du comptable. Le MEF a considéré que le fonctionnement de la nouvelle Direction chargée de la dette publique permettra de mettre fin à ces écarts.

S'agissant de l'encours de la dette publique extérieure, son évolution entre 2006 et 2009 est retracée au tableau n°26 suivant.

Tableau n°26 : Evolution de l'encours de la dette publique extérieure (2006-2009)

En milliards de francs

	Encours au	Encours au	Encours au	Encours au
	31-12-2006	31-12-2007	31-12-2008	31-12-2009
Crédits multilatéraux	490,2	612,1	716,3	973,8
FMI	10,8	10,8	28,8	163,2
BIRD/IDA	294,4	358,2	417,8	480,9
BEI/FED/FND	7,5	11,4	11,1	10,4
BAD/FAD	47,9	66,7	89,1	101,3
OPEP/BADEA/BID/FASA	71,1	99,8	100,4	136,8
AUTRES	58,5	65,2	69,2	81,2
Crédits bilatéraux	369,5	353,4	453,5	559,5
PAYS DE L'OCDE	84,4	60,2	131,0	190,5
PAYS ARABES	229,6	235,0	248,6	252,7
AUTRES	55,5	58,2	73,9	116,3
Dette commerciale	4,6	2,9	1,7	1,0
DONT GARANTIE	4,6	2,9	1,7	1,0
EUROBOND				90,0
TOTAL ENCOURS	864,3	968,5	1171,6	1624,4

Source : Direction de la dette et de l'Investissement et DPEE

Il ressort du tableau que l'encours de la dette extérieure au 31 décembre 2009 est de 1624,4 milliards de francs.

L'encours de la dette intérieure, à la même date, est arrêté à 620,5 milliards de francs suivant le document produit par le MEF par lettre n°01034 MEF/DGF/DB/DB3 du 31 mars 2011.

Ainsi, l'encours total de la dette publique est de 2 244,9 milliards de francs. Rapporté au PIB nominal, on obtient un ratio de 37,42%, permettant au Sénégal de respecter le critère de convergence de l'UEMOA qui fixe un taux plafond de 70%.

B - Titre 2 : Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel, représentant 25,28% des dépenses sur ressources internes et 36,34% des recettes fiscales, ont été exécutées à hauteur de 364,41 milliards de francs pour des prévisions de 389 milliards de francs, soit un taux d'exécution de 93,68%. Comparées à l'année 2008, elles ont augmenté de 4,98 %.

La Cour constate des différences de montants ordonnancés au titre des dépenses de personnel entre le PLR et le CGAF. Ces écarts qui se situent au niveau de plusieurs sections se compensent puisque les montants totaux ordonnancés contenus dans les deux documents restent les mêmes.

Ces différences sont répertoriées dans le tableau ci-dessous :

Tableau n°27 : Différences constatées entre le PLR et le CGAF concernant les dépenses de personnel en 2009

En francs

Sections	Ordonnancements PLR	Ordonnancements CGAF	Différences
21	4 096 288 555	4 121 134 420	- 24 845 865
22	9 686 525 326	6 294 381 860	3 392 143 466
24	9 080 323 320	300 000 000	- 300 000 000
25	121 686 502	121 686 502	- 300 000 000
27		646 768 618	-
28	646 768 618 689 422 676	689 422 676	=
29	089 422 070	3 062 777 000	- 3 062 777 000
	1 429 057 522		
30	1 438 956 522	2 886 404 245	- 1 447 447 723
31	12 598 490 440	12 513 157 914	85 332 526
32	66 033 419 805	66 033 419 805	7 201 202
33	27 390 538 051	27 383 256 669	7 281 382
34	14 472 435 714	14 472 435 714	1.506.645.050
35	2 998 375 491	1 471 727 619	1 526 647 872
36	64 475 816	137 585 576	- 73 109 760
39	-	186 756 817	- 186 756 817
40	1 138 763 396	1 323 942 453	- 185 179 057
41	1 092 970 793	694 923 765	398 047 028
42	5 030 662 448	3 402 634 255	1 628 028 193
43	17 803 437 267	17 781 854 737	21 582 530
44	542 017 355	486 116 213	55 901 142
45	1 298 455 889	1 290 731 886	7 724 003
46	1 663 074 072	2 130 150 039	- 467 075 967
47	771 983 817	134 416 552	637 567 265
48	12 425 989	-	12 425 989
49	595 876 675	607 623 619	- 11 746 944
50	141 412 543 997	138 676 718 106	2 735 825 891
51	105 405 844	18 326 556	87 079 288
52	2 577 011 331	-	2 577 011 331
53	1 110 434 547	1 122 117 188	- 11 682 641
54	26 538 626 579	26 540 006 788	- 1 380 209
55	1 500 207 422	1 912 041 492	- 411 834 070

Sections	Ordonnancements PLR	Ordonnancements CGAF	Différences
56	3 679 020 279	4 178 236 746	- 499 216 467
58	2 028 767 347	1 958 860 729	69 906 618
59	1 421 145 798	5 016 413 401	- 3 595 267 603
62	-	1 633 189 092	- 1 633 189 092
63	98 943 738	59 650 541	39 293 197
66	-	296 249 644	- 296 249 644
75	-	886 346 629	- 886 346 629
60	13 752 662 639	13 940 354 872	- 187 692 233
Total	364 411 820 738	364 411 820 738	-

La Cour a demandé au ministère de l'Economie et des Finances de justifier les différences constatées dans les sections figurant au tableau n°27 ci-dessus entre le PLR et le CGAF pour les dépenses de personnel.

Le MEF a répondu que la bonne répartition est celle qui figure au CGAF et s'engage à procéder à la correction des montants dans une nouvelle version du PLR.

L'évolution des dépenses de personnel par section, entre 2005 et 2009, est indiquée au tableau n°28 ci-dessous.

Tableau n°28 : Evolution des principales dépenses de personnel de 2005 à 2009

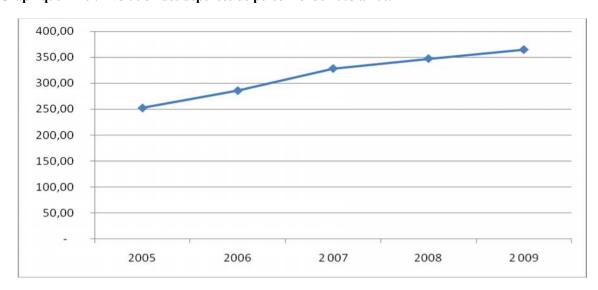
En milliards de francs

Dánongos do novembrol	Dépenses				Evolution (%)			
Dépenses de personnel	2005	2006	2 007	2008	2 009	07/06	08/07	09/08
Total dépenses de personnel dont :	252,09	285,47	328,02	347,14	364,41	14,91	5,83	4,98
	I P(OUVOIRS	PUBLI	CS				
Présidence de la Répub (21)	2,51	4,76	3,97	4,07	4,10	-16,60	2,52	0,65
Assemblée nationale(22)	0,00	0,00	7,78	7,29	9,69	Na	-6,30	32,92
	II.	- MINIS	TERES					
Minist Aff étrang (31)	7,43	11,05	11,26	11,34	12,60	1,90	0,71	11,11
Minist Forces Armées (32)	52,96	53,74	63,90	65,64	66,03	18,91	2,72	0,59
Minist de l'Intérieur (33)	20,86	23,27	25,20	26,41	27,39	8,29	4,80	3,71
Minist de la Justice (34)	11,88	10,25	13,15	14,50	14,47	28,29	10,27	-0,21
Minist de l'Agriculture (42)	4,68	4,58	5,45	5,31	5,03	19,00	-2,57	-5,27
Minist Eco Finances (43)	12,83	15,28	17,40	18,08	17,80	13,87	3,91	-1,55
Minist Ens présc. Element. M.S. (50)	106,47	103,45	116,70	126,64	141,41	12,81	8,52	11,66
Minist Jeun et Sports (52)	2,24	2,35	2,58	2,59	2,58	9,79	0,39	-0,39
Minist Santé et Action soc (54)	21,78	19,17	23,56	25,45	26,54	22,90	8,02	4,28
Minist Environnement et PN (56)	2,19	3,39	3,39	3,79	3,68	0,00	11,80	-2,90
Dépenses communes de personnel (60)	18,12	20,38	15,65	15,01	13,75	-23,21	-4,09	-8,39

Trois grands ministères se répartissent 64,44% des dépenses de personnel, soit un montant global de 234,83 milliards de francs. Il s'agit, par ordre d'importance, du Ministère de l'Enseignement préscolaire, de l'Elémentaire et du moyen secondaire (141,41 milliards de francs), celui des Forces armées (66,03 milliards de francs) et celui de l'Intérieur (27,39 milliards de francs).

L'analyse de l'évolution des dépenses de personnel par section s'effectue sur la base d'un échantillon de pouvoirs publics et de ministères représentant 98,47% du total des réalisations. Entre 2008 et 2009, les sections pour lesquelles les dépenses de personnel ont le plus augmenté sont l'Assemblée nationale, le ministère de l'Enseignement préscolaire, de l'Elémentaire et du moyen secondaire et le ministère des Affaires étrangères avec des taux d'évolution respectifs de 32,92%, 11,66% et 11,11%. Celles dont les dépenses ont connu les baisses les plus significatives sont les dépenses communes (-8,39%), le ministère de l'Agriculture (-5,27%) et le ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature (-2,90%).

L'importance de l'évolution des dépenses de personnel constatée entre 2005 et 2009 est illustrée par le graphique n°10 ci-dessous.



Graphique n°10: Evolution des dépenses de personnel de 2005 à 2009

Les dépenses de personnel ont régulièrement augmenté durant la période. Elles sont passées de 252,09 milliards de francs en 2005 à 364,41 milliards de francs en 2009.

Le ratio masse salariale sur recettes fiscales est de 36,33%. Il a augmenté par rapport à la gestion précédente où il était à 32,91%. A ce taux, le Sénégal ne respecte pas en 2009 le critère de convergence de l'UEMOA qui fixe un plafond de 35%.

C - Titre 3 : Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement qui représentent 19,92% des dépenses sur ressources internes ont été exécutées à hauteur de 287,18 milliards de francs pour 273,85 milliards de francs de prévisions, soit un taux d'exécution de 104,87%. L'évolution des principales dépenses de fonctionnement, entre 2005 et 2009, est retracée au tableau n°29 ci-dessous.

Tableau n° 29: Evolution des principales dépenses de fonctionnement de 2005 à 2009

En milliards de francs

		Т)		Evolution (%)							
Dépenses de fonctionnement			Dépenses		1	LV	olution (%)				
Depenses de fonctionnement	2005	2 006	2 007	2 008	2 009	07/06	08/07	09/08				
Total dépenses de fonctionnement dont :	153,80	192,78	246,55	262,65	287,18	27,89	6,53	9,34				
I POUVOIRS PUBLICS												
Présidence de la République(21)	9,85	10,97	12,11	35,38	17,73	10,39	192,16	-49,89				
Assemblée Nationale(22)	3,93	4,76	4,76	7,53	7,53	0,00%	58,19	0,00				
	II. – N	MINIST	ERES									
Primature(30)	2,93	3,20	2,59	3,50	2,69	-19,06	35,14	-23,14				
Minist Aff. étrang (31)	2,37	14,21	13,30	16,38	21,40	-6,40	23,16	30,65				
Minist. Forces Armées(32)	13,16	13,58	16,62	19,34	20,24	22,39	16,37	4,65				
Minist Intérieur(33)	7,60	10,47	19,20	7,97	11,44	83,38	-58,49	43,54				
Minist Eco Finances (43)	6,95	5,16	5,18	4,79	6,35	0,39	-7,53	32,57				
Minist Ens présc. Element. M.S. (50)	39,83	53,67	70,89	82,33	86,05	32,08	16,14	4,52				
Minist Santé et Action Sociale(54)	9,24	11,26	12,30	11,62	14,06	9,24	-5,53	21,00				
Dépenses communes fonctionnement(60)	39,49	40,87	66,28	47,27	67,55	62,17	-28,68	42,90				

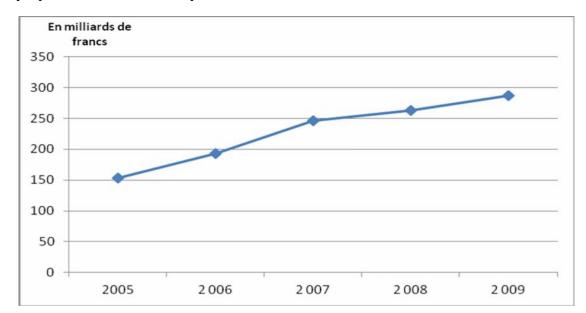
Le ministère de l'Enseignement préscolaire, de l'Elémentaire et du moyen secondaire avec 86,05 milliards de francs, les Dépenses communes avec 67,55 milliards de francs et le ministère des Affaires étrangères avec 21,4 milliards de francs se répartissent 60,94% des dépenses de fonctionnement, soit un montant global de 175 milliards de francs.

L'analyse de l'évolution des dépenses de fonctionnement par section s'effectue sur la base d'un échantillon de pouvoirs publics et de ministères représentant 88,81% du total des réalisations.

Par rapport à 2008, les variations à la hausse les plus significatives, pour les dépenses de fonctionnement, ont été notées au niveau du ministère de l'Intérieur (43,54%), des dépenses communes (42,90%), du Ministère de l'Economie et des Finances (32,57%) et du ministère des Affaires étrangères (30,65%).

D'importantes baisses de ces dépenses ont été constatées au niveau de la Présidence de la République (49,89%) et de la Primature (23,14%).

L'importance de l'évolution des dépenses de fonctionnement constatée entre 2005 et 2009 est illustrée par le graphique n°11 suivant.



Graphique n°11 : Evolution des dépenses de fonctionnement de 2005 à 2009

Globalement, entre 2005 et 2009, les dépenses de fonctionnement ont observé la même tendance haussière passant de 153,80 à 287,18 milliards de francs.

D - Titre 4: Autres transferts courants

Les dépenses des autres transferts courants, qui représentent 18,38% des dépenses sur ressources internes ont été exécutées à hauteur de 264,94 milliards de francs pour des prévisions de 266,15 milliards de francs, soit un taux d'exécution de 99,54%.

Le tableau n°30 ci-dessous montre l'évolution des autres transferts courants de 2005 à 2009.

Tableau n° 30 : Evolution des principales dépenses concernant les autres transferts courants de 2005 à 2009

En milliards de francs

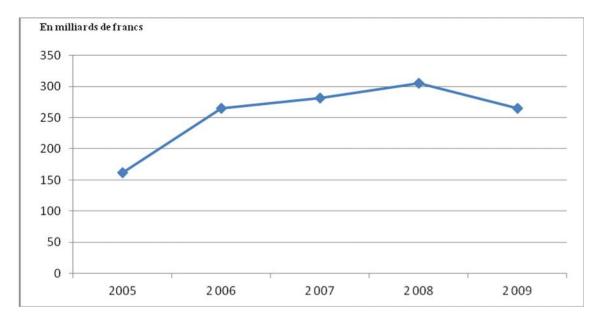
Dánangas da transfart		Dépenses					Evolution (%)		
Dépenses de transfert	2005	2 006	2 007	2 008	2 009	07/06	08/07	09/08	
Total dépenses de transfert dont :	161,99	264,49	281,34	304,73	264,94	6,37	8,31	-13,06	
	I I	POUVOI	RS PUB	LICS					
Présidence de la République (21)	1,12	2,22	3,24	14,91	20,66	45,95	360,19	38,56	
Assemblée Nationale (22)	0,05	0,10	0,1	0,10	0,10	0,00	0,00	0,00	
	II	MINIST	ERES	_					
Primature (30)	2,54	2,95	3,25	3,17	3,83	10,17	-2,46	20,82	
Minist Aff. étrang (31)	4,31	4,55	4,88	2,78	3,95	7,25	-43,03	42,09	
Minist Intérieur (33)	-	15,18	-	-	17,28	100,00	-	-	
Ministère agriculture (42)	4,54	4,54	4,77	4,74	5,12	5,07	-0,63	8,02	
Minist Ens présc. Element. M.S. (50)	52,01	59,34	63,29	1,72	1,69	6,66	-97,28	-1,74	
Minist Santé Prév et Hyg. Pub (54)	16,01	15,96	18,74	20,06	23,58	17,42	7,04	17,55	
Minist de l'Ens Sup des Univ. et CUR (75)	-	-	-	72,38	84,73	Na	Na	17,06	
Dépenses communes transfert (60)	59,13	143,76	148,96	146,43	80,35	3,62	-1,70	-45,13	

Les sections bénéficiaires des parts les plus importantes des autres transferts courants sont : le ministère de l'Enseignement Supérieur des Universités et des CUR (84,73 milliards de francs), les dépenses communes (80,35 milliards de francs), le ministère de la Santé de la Prévention et de l'Hygiène publique (23,58 milliards de francs) et la Présidence de la République (20,66 milliards de francs).

L'analyse de l'évolution des autres transferts courants par section s'effectue sur la base d'un échantillon de pouvoirs publics et de ministères représentant 91,07% du total des réalisations.

Entre 2008 et 2009, les autres transferts courants ont connu une baisse de 13,06%. A l'exception des dépenses communes et du ministère de l'Enseignement préscolaire, de l'élémentaire et du moyen secondaire dont les dépenses ont diminué respectivement de 45,13% et de 1,74%, toutes les autres sections ont connu des hausses. Le ministère des Affaires étrangères et la Primature ont connu les augmentations les plus significatives avec respectivement 42,09% et 20,82%.

Le graphique n° 12 ci-dessous illustre l'évolution des autres transferts courants entre 2005 et 2009.



Graphique n°12: Evolution des autres transferts courants de 2005 à 2009

On constate sur la période 2005 à 2008 que les dépenses de transfert ont augmenté régulièrement passant de 161,99 milliards de francs à 304,73 milliards. En 2009, elles ont connu une baisse de 39,79 milliards en s'établissant à 264,94.

Globalement, pour une dotation nette de 1109,41 milliards de francs, les dépenses ordinaires du budget général se sont élevées à 1072,45 milliards de francs, soit un taux d'exécution de 96,67%.

La consommation des crédits des dépenses ordinaires est présentée dans le tableau n°31 cidessous.

Tableau n° 31 : Consommation des crédits des dépenses ordinaires en 2009

En milliards de francs

Titre	Crédits de la gestion	Ordonnancement	Taux d'exécution %
Titre 1 Dette publique	150,00	155,92	103,94
Titre 2 Dépenses de personnel	389,00	364,41	93,68
Titre 3 Dépenses de fonctionnement	281,15	287,18	102,14
Titre 4 Autres transferts courants	289,25	264,94	91,60
Total	1 109,41	1 072,45	96,67

Les dépenses au titre de la dette publique et les dépenses de fonctionnement réalisent les taux d'exécution les plus importants avec respectivement 103,94% et 102,14%.

Le titre 4 « autres transferts courants » enregistre le taux d'exécution le moins élevé avec 91,60%.

E - Titre 5 et 6 : Dépenses d'investissement sur ressources internes

Prévues pour un montant de 407,75 milliards de francs, les dépenses en capital sur ressources internes ont été exécutées pour un montant total de 369,25 milliards de francs. Ces dépenses d'investissement sont en progression de 18,86% par rapport à 2008 où elles s'établissaient à 310,66 milliards de francs.

Les prévisions et les ordonnancements des dépenses d'investissement sur ressources internes sont présentés dans le tableau n°32 qui suit :

Tableau n°32 : dépenses effectives en capital sur ressources internes en 2009

En milliards de francs

Titres	LFR	Modif.	Ouvertures /Annulations	Reports	Crédits Gestion	Ordonn.	Parts en %
Titre 5 Investissements exécutés par l'Etat	123,21	-	13,51	16,39	126,10	76,77	20,79
Titre 6 Transferts en capital	284,54	-	14,48	6,72	305,73	292,48	79,21
Totaux	407,75	-	0,97	23,11	431,83	369,25	100

Les dépenses d'investissement exécutées par l'Etat (titre 5) s'élèvent à 76,77 milliards de francs contre 292,48 milliards de francs pour les transferts en capital (titre 6), soit des parts respectives de 20,79% et 79,21% du montant total des dépenses d'investissement sur ressources internes.

L'évolution des investissements sur ressources intérieures entre 2005 et 2009 est retracée au tableau n°33 ci-après.

Tableau n°33 : Evolution des dépenses d'investissement sur ressources internes de 2005 à 2009

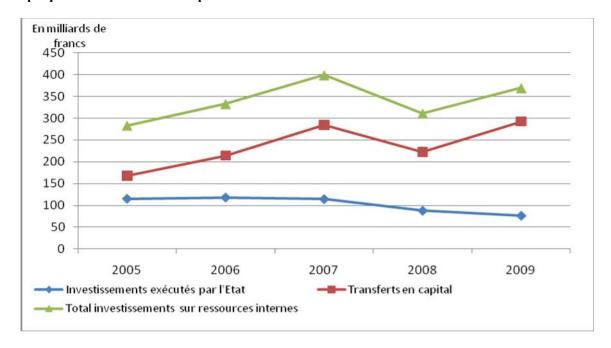
Intitulés Années	2005	2006	2007	2008	2009
Investissements executes par l'Etat	115,5	118,35	114,59	88,16	76,77
Transferts en capital	167,48	214,17	284,18	222,5	292,48
Dépenses à régulariser	2,9	5,09	10,01	-	-
Total dépenses d'investissement	285,88	337,61	408,78	310,66	369,25
Evolution en valeur absolue	Na	51,73	71,17	-98,12	58,59
Taux d'évolution %	Na	18,10	21,08	-24,00	18,86

En 2009, les dépenses d'investissement sur ressources internes ont progressé de 58,59 milliards de francs par rapport à 2008 où elles s'établissaient à 310,66 milliards de francs. Cette augmentation est entièrement imputable aux transferts en capital qui ont progressé de 69,98 milliards de francs. Les investissements exécutés par l'Etat ont baissé de 11,39 milliards de francs.

En 2009, le ratio « investissements publics financés sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales » s'établit à 36,82%. Ce pourcentage est supérieur au taux plancher de 20% fixé par les critères de convergence de l'U.E.M.O.A.

L'évolution des dépenses d'investissement sur ressources internes est illustrée par le graphique n°13 ci-dessous.

Graphique n°13: Evolution des dépenses d'investissements sur ressources internes de 2005 à 2009



Les dépenses d'investissements sur ressources internes ont régulièrement augmenté entre 2005 et 2007 avant de chuter en 2008. Elles reprennent néanmoins leur progression en 2009. Cette tendance recoupe l'évolution des dépenses en capital tandis que les dépenses exécutées par l'Etat baissent de 33,53% entre 2005 et 2009.

Le tableau n°34 ci-dessous retrace l'évolution de la consommation des crédits de paiements de 2005 à 2009.

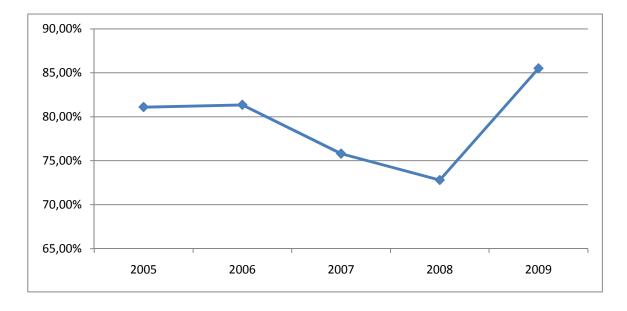
Tableau n°34 : Evolution de la consommation des crédits de paiement de 2005 à 2009

En milliards de francs

Nature des Opérations	2005	2006	2007	2008	2009
Crédits votés	334,31	345,00	483,72	324,00	407,75
Crédits reportés	18,19	69,96	49,15	89,83	23,11
Ouverture de crédits complémentaires	-	-	6,37	12,89	0,97
Crédits de la gestion	352,50	414,96	539,24	426,72	431,83
crédits consommés	285,88	337,60	408,78	310,66	369,25
Taux de consommation %	81,10	81,36	75,81	72,80	85,51

Après avoir stagné autour de 81% en 2005 et 2006, le taux de consommation des crédits de paiements a significativement baissé en 2007 et 2008 pour se situer respectivement à 75,81% et 72,80%. En 2009, il s'élève à 85,51%, soit une progression de 12,71 points par rapport à 2008. Cette évolution est illustrée par le graphique ci-dessous.

Graphique n°14: Evolution du taux de consommation des crédits de paiement de 2005 à 2009



F. Récapitulatif des dépenses sur ressources internes selon la nature

En définitive, les dépenses sur ressources internes, quel que soit le titre, peuvent être récapitulées au tableau n°35 ci-dessous.

Tableau n°35 : Récapitulatif des dépenses sur ressources internes en 2009

En milliards de francs

Dépenses internes	Dépenses ordinaires	Dépenses d'investissement	Total	Part %
Titre 1 : Dette Publique	155,92		155,92	10,81
Titre 2 : Personnel	364,41	-	364,41	25,28
Titre 3: Fonctionnement	287,18	-	287,18	19,92
Titre 4: Autres transferts courants	264,94	-	264,94	18,38
Titre 5 : Inves. exéc. par l'Etat	-	76,77	76,77	5,32
Titre 6 : Transfert en capital	-	292,48	292,48	20,29
Total	1 072,45	369,25	1 441,70	100
Part %	74,39	25,61	100	

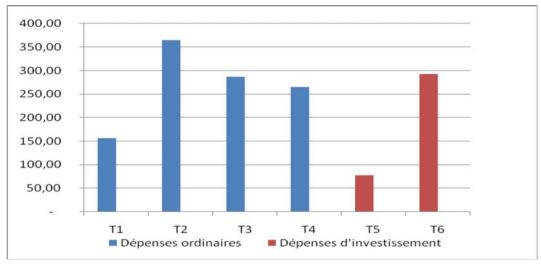
Les dépenses ordinaires et les dépenses en capital représentent respectivement 74,39% et 25,61% du total des dépenses sur ressources internes.

Concernant les dépenses ordinaires, les dépenses de personnel absorbent la part la plus importante avec 25,28%, suivies des dépenses de fonctionnement qui totalisent 19,92%. La dette publique réalise la plus faible part avec 10,81%.

Les dépenses d'investissement des titres 5 et 6 d'un montant total de 369,25 milliards de francs sont constituées d'investissements exécutés par l'Etat sur ressources internes pour 76,77 milliards de francs et de transferts en capital pour 292,48 milliards de francs, soit des parts respectives de 5,32% et de 20,29% du total des dépenses sur ressources internes.

Le graphique n°15 ci-dessous illustre la répartition des dépenses sur ressources internes selon le titre.

Graphique n°15 : Répartition des dépenses sur ressources internes en 2009



T= Titre

2.2.1.2 - Dépenses sur ressources internes selon la destination

Les dépenses sur ressources internes selon la destination, d'un montant de 1441,70 milliards, se répartissent entre les charges de la dette (155,92), les pouvoirs publics (144,63) et les moyens des services (1141,15).

A - Dette publique

Les paiements effectués en 2009 au titre du service de la dette publique s'établissent à 155,92 milliards de francs. L'exécution de la dette publique a été présentée à l'examen des dépenses par titre.

B - Pouvoirs Publics

B₁ - Dépenses courantes

Les dépenses courantes des pouvoirs publics se chiffrent en 2009 à 67,98 milliards de francs pour des crédits de la gestion de 71,45 milliards de francs, soit un taux d'exécution de 95,14%. Leur évolution est retracée au tableau n°36 ci-dessous.

Tableau n° 36: Evolution des dépenses courantes des Pouvoirs publics de 2007 à 2009

En milliards de francs

	20	07	20	008	20	09	Evolut	ion %
Pouvoirs publics	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	08-07	09-08
Présidence	20,62	19,33	57,69	54,36	45,58	42,49	181,22	-21,84
Assemblée nationale	8,26	12,64	11,75	14,92	13,92	17,31	18,04	16,02
CENA	2,63	2,63	1,81	1,80	2,90	2,90	-31,56	61,11
CRAES/ Conseil Economique et social	3,25	1,15	-	-	1,16	0,86	-100	Na
Conseil Constitutionnel	0,30	0,22	0,19	0,21	0,20	0,18	-4,55	-14,29
Conseil d'Etat	0,33	0,27	0,00	0,15			-44,44	-100
Cour Cassation/ Cour suprême	0,77	0,62	1,03	0,65	1,15	0,86	4,84	32,31
Cour des comptes	0,79	0,92	0,98	0,89	1,03	0,93	-3,26	4,49
SENAT	Na	Na	3,23	3,95	5,51	2,45	Na	-37,97
Total Pouvoirs publics	36,96	37,77	76,68	76,93	71,45	67,98	103,68	-11,63

Les dépenses ordinaires des pouvoirs publics enregistrent une progression de 103,68% entre 2007 et 2008 passant de 37,77 à 76,93 milliards de francs. En 2009, elles accusent une baisse de 8,95 milliards de francs, soit -11,63%.

Le niveau de ces dépenses en 2009 est essentiellement imputable à la Présidence de la République et à l'Assemblée nationale qui totalisent à elles seules 87,97% du total.

Les dépenses ordinaires de la Présidence de la République ont augmenté de 181,22% entre 2007 et 2008 avant de chuter de 21,84% entre 2008 et 2009. Celles de l'Assemblée nationale ont régulièrement augmenté durant cette période de respectivement 18,04% et 16,02%.

B₂ - Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement des Pouvoirs publics ont été exécutées en 2009 à hauteur de 76,65 milliards de francs pour des crédits de la gestion de 79,80 milliards de francs, soit un taux d'exécution de 96,05%. Leur évolution est retracée au tableau n°37 ci-dessous.

Tableau n° 37: Evolution des dépenses en capital des Pouvoirs publics entre 2007 et 2009

En milliards de francs

	20	07	20	08	200	09	Evolut	tion %
Pouvoirs Publics	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	08/07	09/08
Présidence	61,63	50,05	39,82	29,54	76,68	76,15	-40,98	157,79
Assemblée nationale	1,00	0,50	1,34	0,34	1,00	0,50	-32,00	47,06
CRAES/ Conseil Economique et social	0,08	0,08	0,00	0,00	0,00	0,00	Na	Na
Conseil d'Etat	-	-	-0,01	0,00	-	-	Na	Na
Cour de cassation/ Cour suprême	0,09	0,00	-0,01	0,09	0,00	0,00	Na	Na
Cour des comptes	0,33	0,21	0,52	0,06	2,12	0,00	-71,43	Na
SENAT			-0,63	0,00	0,00	0,00	Na	Na
Total Pouvoirs publics	63,13	50,84	41,03	30,03	79,80	76,65	-40,93	155,24

Les dépenses effectives en capital des Pouvoirs publics s'élèvent à 76,65 milliards de francs en 2009 contre 30,03 milliards de francs en 2008, soit une hausse de 46,62 milliards de francs en valeur absolue et de 155,24% en valeur relative. Cette augmentation est presque entièrement imputable à la Présidence de la République dont les dépenses sont passées de 29,54 milliards de francs en 2008 à 76,15 milliards de francs en 2009, soit une progression de 157,79%.

C - Moyens des services

C₁ - Dépenses courantes

Les dépenses courantes des moyens des services se chiffrent en 2009 à 848,55 milliards de francs pour des crédits de la gestion de 887,96 milliards de francs, soit un taux d'exécution de 95,56%. Ces dépenses représentent 79,12 % des dépenses ordinaires.

L'évolution de ces dépenses entre 2007 et 2009 est retracée au tableau n°38 ci-après.

Tableau n° 38 : Dépenses courantes des moyens de services de 2007 à 2009

	2007		20	08	20	09	Evolution	Part
Moyens des services	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	dépenses 09/08 %	dépenses 2009 %
Action Administration générale	183,48	186,24	181,73	184,53	212,02	217,74	18,00	25,66
Action économique	44,33	49,29	46,91	50,10	54,19	53,71	7,21	6,33
Action culturelle et sociale	358,86	351,72	411,73	394,26	434,87	415,44	5,37	48,96
Dépenses communes	129,72	230,88	254,60	208,71	186,87	161,66	-22,54	19,05
Dépenses à régulariser	-	10,62					Na	0,00
Total	716,39	828,75	894,97	837,60	887,96	848,55	1,31	100,00

Les dépenses courantes des moyens des services se répartissent, par ordre d'importance, entre les ministères de l'Action culturelle et sociale (48,96%), les ministères de l'Action Administration générale (25,66%), les dépenses communes (19,05%) et les ministères de l'Action économique (6,33%).

Par rapport à 2008 où ils s'établissaient à 837,60 milliards de francs, les moyens des services ont enregistré une hausse de 10,95 milliards de francs en valeur absolue, soit 1,31 % en valeur relative.

• Action Administration générale

Les dépenses des ministères de l'Action Administration générale sont passées de 184,53 milliards de francs en 2008 à 217,74 milliards de francs en 2009, soit une hausse de 33,21 milliards de francs en valeur absolue et 18% en valeur relative. Cette hausse est imputable à toutes les sections à l'exception du ministère des Sénégalais de l'Extérieur dont les dépenses ont baissé de 70,45%.

L'évolution de ces dépenses entre 2007 et 2009 est retracée dans le tableau n°39 ci-après.

Tableau n° 39 : Dépenses courantes de l'Action administrative générale de 2007 à 2009

	200	07	20	08	20	009	Evolution	Part
Administration générale	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	dépenses 2009/2008 %	dépenses 2009 %
Primature	9,53	7,34	9,41	8,13	9,94	8,96	10,21	4,11
Minist. Aff. étrangères	35,61	29,43	34,47	30,51	35,68	37,95	24,39	17,43
Minist. Forces armées	70,93	82,90	80,43	86,99	84,75	88,58	1,83	40,68
Ministère de l'Intérieur	45,14	44,41	34,08	34,38	54,57	56,10	63,18	25,76
Ministère de la Justice	19,14	18,84	20,28	19,90	22,81	20,87	4,87	9,58
Min. Fonction pub.Travail et Org. Prof.	1,78	2,78	1,85	3,61	3,40	4,81	33,52	2,21
Min. Affaire soc. et relations avec institutions	0,10	0,08	0,00	0,04	0,20	0,20	400,00	0,09
Min Coopération décentralisée et Microfin.*	0,43	0,20	-0,03	0,08	-	-	Na	0,00
Min Entreprenariat Féminin/ Langues nat. et Francoph.*	0,41	0,07	-0,50	0,01	-	-	Na	0,00
Min Sénégalais Extérieur	0,42	0,21	1,74	0,88	0,67	0,26	-70,45	0,12
Total Administration générale	183,48	186,24	181,73	184,53	212,02	217,74	18,00	100

^{*}Ministères supprimés en 2009

Sur la période, les dépenses du ministère des Forces armées, du ministère de l'Intérieur et celles du ministère des Affaires étrangères représentent les parts les plus importantes des dépenses de l'Action Administration générale avec respectivement 40,68%, 25,76% et 17,43%.

- Action économique

Pour des crédits de la gestion d'un montant de 54,19 milliards de francs, les dépenses effectives des ministères de l'Action économique s'élèvent à 53,71 milliards de francs, soit un taux d'exécution de 99,11%. Ces dépenses sont, par rapport à 2008, en progression de 3,61 milliards de francs en valeur absolue et de 7,21% en valeur relative.

L'évolution de ces dépenses entre 2007 et 2009 est retracée dans le tableau n°40 ci-après.

Tableau n° 40 : Dépenses courantes de l'Action économique de 2007 à 2009

	2	007	2	008	20	009	Evolution	Part
Action économique	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	dépenses 09/08 %	dép. 2009 %
Ministère Economie Maritime Transport maritimes, Pêche	1,97	1,60	1,83	1,49	2,48	1,82	22,15	3,39
Ministère Equip. et Transport/ Infrastructures / Coopération internationale aménagement terr.	0,90	1,44	1,35	1,67	1,99	2,04	22,16	3,80
Ministère Agriculture et hydraulique/ Pisciculture	8,95	11,49	8,94	11,17	9,68	11,48	2,78	21,37
Ministère Economie et Finances	23,61	25,69	25,79	26,17	29,13	27,85	6,42	51,85
Ministère Industrie et Artisanat/ Mines et PME/ Transformat. prod. Agri.	2,40	2,21	2,22	2,18	2,43	2,30	5,96	4,30
Ministère Commerce	2,27	2,37	1,93	2,40	2,61	2,58	7,50	4,80
Ministère l'Urbanisme et Aménagement/ Habitat Hydraul. Assainissement	2,49	2,37	3,57	3,30	3,99	3,14	-4,85	5,85
Ministère Energie et mines/ Biocarburants	0,39	0,85	0,37	0,88	0,50	1,02	17,24	1,90
Ministère Habitat et construction/ Aménagement Terr. Coop déc.	0,00	0,02	0,56	0,15	0,00	0,03	-80,00	0,06
Ministère Tourisme/ Artisanat transport aér./ Rel. Sect. privé	1,36	1,24	0,35	0,69	1,39	1,45	110,14	2,70
Total	44,34	49,28	46,91	50,10	54,19	53,71	7,21	100

Les parts les plus importantes de ces dépenses reviennent au ministère de l'Economie et des Finances avec 51,85% et au ministère de l'Agriculture et de la Pisciculture avec 21,37%.

Par rapport à 2008, la plupart des ministères ont vu leurs dépenses évoluer à la hausse. Il s'agit principalement du ministère de l'Artisanat, du Tourisme et des relations avec le secteur privé et le secteur informel (110,14%), celui de la Coopération internationale, de l'Aménagement du territoire, des Transports aériens et des Infrastructures (22,16%) et celui de l'Economie maritime, de la Pêche et des Transports maritimes (22,15%). Par contre, les dépenses courantes du ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, de l'Hydraulique et de l'Assainissement et celles du ministère de l'Aménagement du territoire et de la Coopération décentralisée ont baissé respectivement de 4,85% et 80%.

- Action culturelle et sociale

Les dépenses courantes de l'Action culturelle et sociale s'élèvent à 415,44 milliards de francs, soit un taux d'exécution de 95,53% par rapport aux crédits de la gestion. Par rapport à 2008, ces dépenses sont en progression de 21,18 milliards de francs en valeur absolue et de 5,37% en valeur relative.

L'évolution de ces dépenses entre 2007 et 2009 est retracée dans le tableau n°41 ci-dessous

Tableau n° 41 : Dépenses courantes de l'Action culturelle et sociale de 2007 à 2009

En milliards de francs

	20	007	20	008	20	009	Evolution	Part
Action culturelle et sociale	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	dépenses 09/08 %	dépens es 2009 %
Ministère Education/ Ens présc. élem. et moyen/	242,14	250,88	175,76	210,70	229,03	229,16	8,76	55,16
Ministère de la Recherche scientifique/ Biocarburant Energ. renouv.	1,72	1,56	1,94	1,78	1,83	1,68	-5,58	0,41
Ministère des Sports/ Loisirs	5,48	4,04	4,49	5,23	0,24	2,70	-48,36	0,65
Ministère Culture/ Patrimoine hist. Class.	4,02	4,33	4,05	3,99	4,59	4,57	14,60	1,10
Ministère Santé et Prévention médicale/ Hygiène pub	53,73	54,61	62,66	57,13	68,82	64,18	12,34	15,45
Ministère jeunesse / Emploi des jeunes/ Sports et Lois.	2,53	2,58	2,27	2,70	6,95	5,21	93,04	1,26
Ministère de l'envir.et Protection de la nature/Bassin de rétent.	6,84	6,49	6,89	6,88	8,69	8,32	20,95	2,00
Ministère de la Solidarité Nationale*	3,14	3,16	-0,28	2,07			Na	0,00
Ministère Famille, dév social/ Entrepr. feminin Microfin/ Solidarité nat.	1,64	0,85	4,32	2,27	5,68	5,25	131,10	1,26
Mini Enseignement technique, FP	11,46	4,62	12,24	4,96	15,26	5,19	4,59	1,25
Mini Plan et dév durable*	0,10	0,04	0,00	0,25			Na	0,00
Mini Elevage	1,98	0,31	1,53	0,41	2,32	0,74	82,39	0,18
Min Information/ Télécom, TIC, Nepad	2,43	1,44	3,20	3,05	2,15	1,95	-36,08	0,47
Min PME, Entr. fém et Micro fin**	0,00	0,00					Na	0,00
Min Coll Loc et Déc	17,33	15,95	20,59	19,20	0,01	0,04	-99,80	0,01
Min Postes et Télcom et NTIC/ Trans. terr. et ferrov	0,30	0,06	-0,27	0,00	0,84	0,23	Na	0,06
Min NEPAD, Intégr, pol Bon Gouv/ Compéti.*	0,37	0,08	-0,29	0,00			-	0,00
Min Prévention Hygiéne Pub Assain**	0,11	0,03					-	0,00
Min Cadre de vie et Loisir/ Hygiène pub*	1,67	0,41	-0,20	0,00			-	0,00
Min hydraulique**	0,20	0,04					-	0,00
Min artisanat**	0,13	0,02					-	0,00
Min Rés hydr nat, CE, BR/ Hydrau. rural.	0,82	0,13	0,80	0,23	0,04	0,06	-75,28	0,01
Minist. transp ter. & aérien*	0,66	0,08	- 0,30	0,00			Na	0,00
Minist. Bio. & énergie ren.*	0,09	0,00	-0,21	0,00			-	0,00
Minist. Ens second. CUR et Univers/ Supérieur			112,54	73,41	88,41	86,16	17,37	20,74
Total	358,86	351,72	411,73	394,26	434,87	415,44	5,37	100

^{*}Ministères supprimés en 2009

^{**} Ministères supprimés en 2008

Avec un total de 315,32 milliards de francs, soit 75,90% des dépenses, le ministère de l'Enseignement préscolaire, de l'élémentaire et du moyen secondaire et celui de l'Enseignement Supérieur des Universités et des CUR sont les plus importants consommateurs de crédits de l'Action culturelle et sociale.

Les dépenses effectives courantes des départements ministériels de la Famille et de la Solidarité nationale de l'Entreprenariat féminin, de la Microfinance et de la Petite Enfance (131,10%), de la Jeunesse des Sports et des Loisirs (93,04%) ainsi que de l'Elevage (82,39%) ont connu les plus fortes hausses.

En revanche, les dépenses du ministère de la Décentralisation et des Collectivités locales, celui de l'Hydraulique rurale et du Réseau hydrographique national et celui des Sports et des Loisirs enregistrent des baisses respectives de 99,80%, 75,28% et 48,36%.

- Dépenses communes hors dotations

Sur des crédits de la gestion d'un montant de 186,87 milliards de francs, les dépenses effectives des dépenses communes s'élèvent à 161,66 milliards de francs soit un taux d'exécution de 86,51%.

Le tableau n°42 ci-dessous donne la répartition des dépenses communes entre les différentes natures de dépenses.

Tableau n° 42 : Dépenses communes de 2007 à 2009

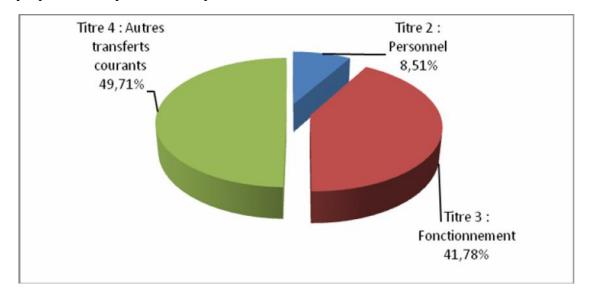
En milliards de francs

Dépenses	20	2007		08	20	09	Evolut°	Part
communes hors dotation	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	09/08 %	en 2009 %
Titre 2 : Personnel	31,64	15,65	46,88	15,01	34,43	13,75	-8,39	8,51
Titre 3: Fonctionnement	31,22	66,28	49,99	47,27	51,23	67,55	42,90	41,78
Titre 4 : Autres transferts courants	66,86	148,96	157,73	146,43	101,21	80,36	-45,12	49,71
Total	129,72	230,88	254,60	208,71	186,87	161,66	-22,54	100

Entre 2008 et 2009, les dépenses communes ont connu une baisse de 22,54%. Cette baisse est imputable aux autres transferts courants et aux dépenses de personnel qui ont connu des diminutions respectives de 45,12% et 8,39%.

Par contre, les dépenses de fonctionnement ont enregistré une hausse de 42,90%.

Les autres transferts courants représentent 49,71% des dépenses communes hors dotations comme l'illustre le graphique ci-après.



Graphique n° 16 : Répartition des dépenses communes hors dotations en 2009

C₂ - Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sur ressources internes des moyens des services s'élèvent à 292,60 milliards de francs en 2009 contre 280,62 milliards de francs en 2008. Le taux d'exécution s'établit à 83,12% contre 72,76% en 2008. Cette augmentation du taux d'exécution est imputable aux dépenses de l'Action économique exécutées en 2008 et en 2009 à respectivement 68,20% et 89,84%.

Le tableau n°43 ci après retrace la situation des dépenses d'investissement des moyens des services.

Tableau n°43 : Dépenses d'investissement des moyens des services en 2009

En milliards de francs

Moyens des services	Crédits de la gestion	Réalisations	Taux d'exécution %	Part %
Action administration générale	58 923 579 124	44 443 743 001	75,43	15,19
Action économique	213 304 166 069	191 630 594 345	89,84	65,49
Action culturelle et sociale	79 799 145 961	56 527 541 403	70,84	19,32
Total	352 026 891 154	292 601 878 749	83,12	100

Dans la répartition des dépenses effectives, l'Action économique représente 65,49%, suivie de l'Action culturelle et sociale avec 19,32% et de l'Administration générale avec 15,19%.

Action administration générale

Les crédits de la gestion des dépenses d'investissement de l'Action administrative générale, d'un montant de 58,92 milliards de francs, ont été exécutés à hauteur de 44,44 milliards de francs, soit un taux d'exécution de 75,42%. L'évolution de ces dépenses entre 2007 et 2009 est indiquée au tableau n°44 qui suit.

Tableau n°44 : Evolution des dépenses d'investissement de l'Action administration générale de 2007 à 2009

	20	07	20	08	20	009	Taux	Evolution	
Sections	Crédits de la gestion	Dépenses	Crédits de la gestion	Dépenses	Crédits de la gestion	Dépenses	d'exécution en 2009 %	08-09 %	Part %
Primature	18,06	13,84	7,20	7,07	8,70	7,68	88,28	8,63	17,28
M.Aff.Etrangéres	5,83	1,10	7,70	0,80	6,84	2,35	34,36	193,75	5,29
M. Forces Armées	29,86	28,62	11,70	9,87	13,44	8,42	62,65	-14,69	18,95
M. Intérieur	7,66	8,34	8,74	6,57	24,42	23,33	95,54	255,10	52,50
M.Justice	5,78	4,77	1,23	2,80	3,66	1,35	36,89	-51,79	3,04
M. Fonction Pub Trav. Org Prof.	0,69	0,43	0,40	0,41	0,71	0,64	90,14	56,10	1,44
M. Affaires soc. et relation avec les institu.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,80	0,32	40,00	Na	0,72
M. Microfin et Coopérat. Decent Plan reg	0,27	0,23	0,00	0,00	0,00	0,00	-	-	-
M. Langues nat. Francop.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	-	-
M. Sénégalais Extérieur	0,18	0,11	1,59	1,91	0,35	0,35	100,00	-81,68	0,79
Total	68,33	57,44	38,56	29,43	58,92	44,44	75,42	51,00	100

Les dépenses d'investissement des ministères en charge de l'action Administration générale ont baissé de 28,01 milliards de francs entre 2007 et 2008, passant de 57,44 milliards de francs à 29,43 milliards de francs. En 2009, ces dépenses s'établissent à 44,44 milliards de francs, soit une hausse de 15,01 milliards de francs en valeur absolue et 51% en valeur relative par rapport à 2008.

Concernant la répartition des dépenses effectives, celles du ministère de l'Intérieur, du ministère des Forces armées et de la Primature représentent les parts les plus importantes avec respectivement 52,50%, 18,95% et 17,28% des dépenses en capital sur ressources internes.

Par rapport à 2008, les dépenses d'investissement qui ont significativement évolué à la hausse concernent les ministères de l'intérieur (255,10%) et des Affaires étrangères (193,75%). Par contre, les dépenses du Ministère des Sénégalais de l'Extérieur et du ministère de la Justice ont connu des baisses importantes avec des taux respectifs de 81,68% et 51,79%.

- Action économique

Pour des crédits de la gestion d'un montant de 213,30 milliards de francs, les dépenses effectives de l'action économique ont été exécutées pour 191,63 milliards de francs soit un taux d'exécution de 89,84%. L'évolution de ces dépenses entre 2007 et 2009 est indiquée au tableau n°45 qui suit.

Tableau n° 45: Evolution des dépenses d'investissement de l'Action économique de 2007 à 2009

	200)7	200	8	200	9	Taux	Evolution	Part
Sections	Crédits de la gestion	Dépenses	Crédits de la gestion	Dépenses	Crédits de la gestion	Dépenses	d'exécution %	08-09 %	%
M. Economie maritime, Pêche Transp mar.	9,36	6,19	6,51	8,53	4,50	3,85	85,56	-54,87	2,01
M.Coop. int. Aménag. Terr. Transport aér.	61,34	29,35	74,01	49,46	56,57	56,30	99,52	13,83	29,38
M.Agriculture et Piscicul.	44,11	35,08	56,00	35,61	67,52	65,28	96,68	83,32	34,07
M.E.F	37,45	31,08	27,91	25,81	34,18	21,62	63,25	-16,23	11,28
M. Indust., Mines, PME	2,03	1,64	6,14	3,35	4,52	4,25	94,03	26,87	2,22
M. Commerce	2,97	0,68	2,51	2,54	0,36	0,34	94,44	-86,61	0,18
M. Urbanisme Habitat	42,79	32,14	64,71	36,95	34,38	29,32	85,28	-20,65	15,30
M. Energie et Biocarb.	78,24	71,55	11,36	9,29	10,62	10,14	95,48	9,15	5,29
M.Aménagem terr. et coop décentral.	13,11	0,04	2,19	0,09	-	-	Na	-100	0,00
M.Artisanat, Tourisme	2,33	0,51	0,00	0,36	0,65	0,53	81,54	47,22	0,28
Total	293,73	208,26	251,34	171,99	213,30	191,63	89,84	11,42	100

Sur la période, les dépenses d'investissement de l'Action Economique ont connu une évolution contrastée. Elles ont baissé de 36,27 milliards de francs en 2008 avant d'augmenter de 19,64 milliards de francs en 2009.

Les ministères qui absorbent les parts les plus importantes des dépenses effectives de cette Action sont le ministère de l'Agriculture et de la Pisciculture, le ministère de la Coopération internationale de l'Aménagement du territoire et des Transports aériens et le ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat avec respectivement 34,07%, 29,30% et 15,30%.

Par rapport à 2008, les dépenses d'investissement qui ont significativement évolué à la hausse concernent le ministère de l'Agriculture et de la Pisciculture (83,32%), celui de l'Artisanat et du Tourisme (47,22%) et celui de l'Industrie, des Mines et des PME (26,87%). Par contre, les dépenses du ministère du Commerce, du ministère de l'Economie maritime, de la Pêche et des Transports maritimes et du ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat ont enregistré d'importantes baisses avec des taux respectifs de 86,61%, 54,87% et 20,65%.

- Action culturelle et sociale

Les réalisations en capital de l'Action culturelle et sociale s'établissent à 56,53 milliards de francs pour des crédits de la gestion de 79,80 milliards de francs, soit un taux d'exécution de 70,84%.

L'évolution de ces dépenses entre 2007 et 2009 est indiquée au tableau n°46 qui suit.

Tableau n° 46 : Evolution des dépenses d'investissement de l'Action culturelle et sociale de 2007 à 2009

	20	07	200	08	200	09	Taux	Evolution	
Sections	Crédits de la gestion	Dépenses	Crédits de la gestion	Dépenses	Crédits de la gestion	Dépenses	d'exécution %	09/08 %	Part %
M.Ens présc. élem. et moy. Secon.	34,06	19,05	28,41	20,45	20,41	14,95	73,25	-26,89	26,45
M.Recherche scientif.	1,14	0,46	0,29	0,41	0,00	0,09	Na	-78,05	0,16
M.Sport et Loisirs	2,04	1,87	0,93	0,65	0,00	0,00	Na	Na	0,00
M.Culture Patrimoin. Francoph	0,81	0,79	4,25	4,13	11,14	10,55	94,70	155,45	18,67
M. Santé et Prévention et Hygiène pub.	15,59	12,23	7,10	7,47	11,35	7,00	61,67	-6,29	12,38
M.Jeunesse des Sports et loisirs	1,93	1,70	0,79	0,79	1,37	0,76	55,47	-3,80	1,34
M.Envir et protec. Nature des bassins et lacs	8,47	8,95	6,01	5,42	4,83	3,60	74,53	-33,58	6,37
M.Solidarité nationale	2,78	2,80	0,00	0,00	0,00	0,00	Na	Na	0,00
M. Fem. Famille Entrepren. Fem. Microfin, Solid. nat	3,84	3,36	13,24	12,54	4,78	4,03	84,31	-67,86	7,13
M. Enseig. Tech et form. Prof	3,60	1,00	1,12	1,76	7,12	3,87	54,35	119,89	6,85
M. Plan et Dev durable	0,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Na	Na	0,00
M. Elevage	4,80	4,21	2,38	2,94	8,18	4,24	51,83	44,22	7,50
MinInfo, Communicat.	4,36	2,84	7,83	5,90	6,93	4,91	70,85	-16,78	8,69
Min PME et Micofin	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Na	Na	0,00
Min Col. Locales et décentralisation	14,57	13,32	15,05	12,87	0,00	0,00	Na	Na	0,00
M. Poste et télécom. des TIC, Transp. terr et ferr	0,16	0,11	0,00	0,00	2,05	2,05	Na	Na	3,63
M. NEPAD, Intégra. Eco. Polit bone gouv.	0,12	0,10	0,00	0,02	0,00	0,00	Na	Na	0,00
M. Prévention Hygiène pub Ass.	0,00	0,00	0,00	0,02	0,00	0,00	Na	Na	0,00
M. Cadre de vie et loisirs	2,85	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Na	Na	0,00
M. Hydraulique	0,55	0,01	0,00	0,12	0,00	0,00	Na	Na	0,00
M. Artisanat	0,10	0,09	0,00	0,11	0,00	0,00	Na	Na	0,00
M. Hydraul. rur., Réseau Hydr. nat	9,09	3,30	5,47	2,92	0,00	0,00	Na	Na	0,00
M. Transp. Ter. aér	3,05	4,02	1,00	0,00	0,00	0,00	Na	Na	0,00
M. Biocarbur. et Energie renouv	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Na	Na	0,00
M. Enseig. Sup. des CUR et Univ.	0,00	0,00	1,92	0,68	1,64	0,48		-29,41	0,85
Total	114,04	82,21	95,79	79,20	79,80	56,53	70,84	-28,62	100

Les dépenses d'investissements de l'action culturelle et sociale ont régulièrement baissé durant la période, d'abord de 3,01 milliards de francs entre 2007 et 2008, ensuite plus significativement de 22,67 milliards de francs entre 2008 et 2009.

Par rapport à 2008, les dépenses d'investissement qui ont significativement évolué à la hausse concernent le ministère de la Culture, du Patrimoine et de la Francophonie (155,45%), celui de l'Enseignement technique et de la Formation Professionnelle (119,89%) et celui de

l'Elevage (44,22%). Par contre, les dépenses du ministère de la Recherche scientifique, du ministère de la Femme, de la Famille, de l'Entreprenariat féminin, de la Microfinance et de la Solidarité nationale et le ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature, des Bassins et des Lacs ont enregistré d'importantes baisses avec des taux respectifs de 78,05%, 67,86% et 33,58%.

Le ministère de l'Enseignement préscolaire, élémentaire et secondaire, le ministère de la Culture, du Patrimoine et de la Francophonie et le Ministère de la Santé, de la Prévention et de l'Hygiène publique ont réalisé les parts les plus importantes des dépenses de l'Action culturelle et sociale avec respectivement 26,45%, 18,67% et 12,38%.

C₃ – Comparaison des dépenses courantes et des dépenses d'investissement

Sur un total des dépenses hors dette publique de 1141,15 milliards de francs, les dépenses courantes et les dépenses d'investissement exécutées par les ministères s'établissent, en 2009, respectivement à 848,55 milliards de francs, soit 74,36% et 292,60 milliards de francs, soit 25,64%. Ces dépenses se répartissent, par action, comme illustré au tableau n°47 ci-dessous.

Tableau n°47: Comparaison des dépenses courantes et des dépenses d'investissement en 2009

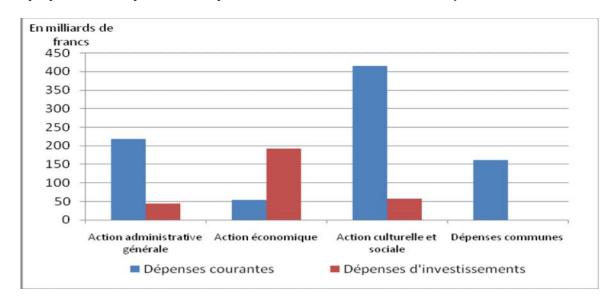
En milliards de francs

Actions	Dépenses Courantes	Dépenses d'investissements	Total	Part dans le	Total (A) ou (B) %
	(A)	(B)		Courantes	Investissements
Action administration générale	217,74	44,44	262,18	25,66	15,19
Action économique	53,71	191,63	245,34	6,33	65,49
Action culturelle et sociale	415,44	56,53	471,97	48,96	19,32
Dépenses communes	161,66	0,00	161,66	19,05	0,00
Total	848,55	292,60	1141,15	100	100

Les ministères de l'action culturelle et sociale affichent la part la plus importante des dépenses courantes, soit 48,96%. Ils totalisent également le montant le plus important des dépenses courantes et d'investissements agrégées, soit 471,97 milliards de francs.

Les ministères de l'action économique consomment la part la plus importante des dépenses d'investissement, soit 65,49%.

La comparaison entre les dépenses courantes et les dépenses d'investissement par action est illustrée au graphique n°17 ci-après.



Graphique n° 17 : Comparaison des dépenses courantes et d'investissement des moyens de services en 2009

2.2.2 - Les dépenses effectives sur ressources externes

Les prévisions de dépenses sur ressources externes sont arrêtées par la LFR à 247 milliards de francs contre 260 milliards de francs pour la LFI, soit une réévaluation à la baisse de 13 milliards de francs. Elles ont été exécutées à hauteur de 262,14 milliards de francs, soit un taux d'exécution de 106,13%.

Le tableau n°48 qui suit présente les prévisions et réalisations de tirages.

Tableau n°48: Prévisions et réalisations des tirages en 2009

En francs

Secteurs	Prévisions	Réalisations	Taux d'exécution %
Primaire	82 112 000 000	70 039 467 623	85,30
Secondaire	27 508 000 000	32 158 385 092	116,91
Tertiaire	68 903 000 000	70 161 150 684	101,83
Quaternaire	68 477 000 000	89 778 874 631	131,11
Total	247 000 000 000	262 137 878 030	106,13

Globalement les investissements financés sur ressources externes sont supérieurs aux prévisions de tirages. Par secteur, les taux d'exécution atteignent respectivement 131,11% pour le quaternaire, 116,91% pour le secondaire, 101,83% pour le tertiaire et 85,30% pour le primaire.

2.2.2.1- Dépenses par secteur d'activité

En 2009, les dépenses d'investissement sur ressources externes se chiffrent à 262,14 milliards de francs dont 127,69 milliards francs pour les emprunts et 134,45 milliards de francs pour les subventions. Leur répartition par secteur est indiquée au tableau n°49 ci-après.

Tableau n°49: Dépenses effectives sur ressources externes par secteur d'activité en 2009

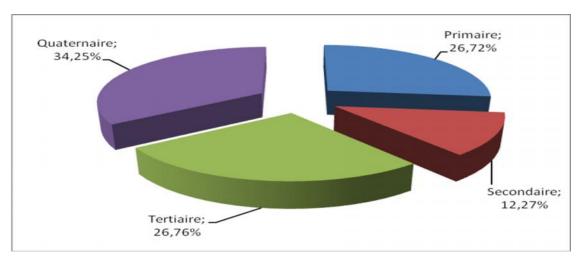
En francs

Secteurs	Emprunts	Subventions	Total	Part %
Primaire	39 372 754 976	30 666 712 647	70 039 467 623	26,72
Secondaire	19 504 110 555	12 654 274 537	32 158 385 092	12,27
Tertiaire	41 466 286 087	28 694 864 597	70 161 150 684	26,76
Quaternaire	27 343 462 019	62 435 412 612	89 778 874 631	34,25
Total	127 686 613 637	134 451 264 393	262 137 878 030	100

Les tirages pour le compte du secteur quaternaire ont été les plus importants. Ils représentent 34,25% des dépenses sur ressources externes ordonnancées. Le secteur secondaire a la part la plus faible des dépenses d'investissement sur ressources externes avec 12,27%.

Le graphique n°18 ci-après illustre la répartition, par secteurs d'activité, des investissements sur ressources externes.

Graphique n°18: Répartition des dépenses effectives sur ressources externes par secteur d'activité en 2009



A - Secteur primaire

Les tirages effectués pour le secteur primaire en 2009 sont d'un montant de 70,04 milliards de francs, dont 39,37 milliards francs sur emprunts et 30,67 milliards francs sur subventions. Ils représentent 26,72% des dépenses d'investissement sur ressources extérieures.

La répartition de ces dépenses entre les différents sous-secteurs est indiquée au tableau n°50 ci-après.

Tableau n°50: Dépenses effectives par activité du secteur primaire en 2009

En francs

Activités	Emprunts	Subventions	Total	Part %
Agriculture	21 856 397 000	8 470 566 453	30 326 963 453	43,30
Elevage	642 910 141	45 517 500	688 427 641	0,98
Eaux & Forêts	1 526 255 097	2 049 071 339	3 575 326 436	5,10
Pêche	200 000 000	8 134 511 376	8 334 511 376	11,90
Hydraulique rurale et agricole	10 680 072 532	9 030 500 687	19 710 573 219	28,14
Etudes & Recherche primaire	-	62 889 062	62 889 062	0,09
Appui-Renf et A.T.Primaire	4 467 120 206	2 873 656 230	7 340 776 436	10,48
Secteur Primaire	39 372 754 976	30 666 712 647	70 039 467 623	100

L'agriculture est le premier sous secteur bénéficiaire des dépenses effectives sur ressources externes du secteur avec une part de 43,30%. Il est suivi du sous secteur de l'Hydraulique rurale et agricole et du sous secteur de la pêche pour respectivement 28,14% et 11,90%. La part la plus faible concerne les dépenses du sous secteur des Etudes & Recherche primaire pour 0,09%.

B - Secteur secondaire

Le montant des tirages effectués pour le secteur secondaire en 2009 est de 32,16 milliards de francs, dont 19,50 milliards de francs sur emprunts et 12,65 milliards de francs sur subventions. Ils représentent 12,27% des dépenses d'investissement sur ressources extérieures.

La répartition de ces dépenses entre les différents sous-secteurs est indiquée au tableau n°51 cidessous.

Tableau n°51 : Dépenses effectives par activité du secteur secondaire en 2009

En francs

Activités	Emprunts	Subventions	Total	Part %
Mines	-	1 707 730 050	1 707 730 050	5,31
Industries	-	192 228 974	192 228 974	0,60
Energies classiques/renouvelables	9 646 157 158	3 633 257 534	13 279 414 692	41,29
Appui-Renf . et A.T. Secondaire	9 857 953 397	7 121 057 979	16 979 011 376	52,80
Secteur secondaire	19 504 110 555	12 654 274 537	32 158 385 092	100

Le sous secteur Appui renforcement et assistance technique secondaire totalise la part la plus importante des dépenses du secteur avec 16,98 milliards de francs représentant 52,80% du total. Il est suivi par le sous secteur énergies classiques renouvelables qui réalise 13,28 milliards de francs des dépenses d'investissements, soit 41,29%. Le sous secteur des industries enregistre la part la plus faible des dépenses avec 0,19 milliard de francs, soit 0,60%.

C - Secteur tertiaire

Le secteur tertiaire a réalisé des dépenses d'investissements d'un montant total de 70,16 milliards de francs, dont 41,47 milliards de francs sur emprunts et 28,69 milliards de francs sur subventions. Ces dépenses représentent 26,76% des dépenses d'investissements sur ressources extérieures.

Le tableau n°52 ci-dessous présente la répartition de ces dépenses entre les différents sous secteurs.

Tableau n°52 : Dépenses effectives par activité du secteur tertiaire en 2009

En francs

Activités	Emprunts	Subventions	Total	Part %
Tourisme	-	49 724 940	49 724 940	0,07
Transports routiers	25 082 706 087	28 645 139 657	53 727 845 744	76,58
Postes et télécommunication	16 383 580 000	-	16 383 580 000	23,35
Secteur Tertiaire	41 466 286 087	28 694 864 597	70 161 150 684	100

Les investissements de ce secteur sont prioritairement destinés aux transports routiers pour 76,58% et aux postes et télécommunications pour 23,35%. Le sous secteur du tourisme enregistre une part des dépenses négligeable avec 0,07%.

D - Secteur quaternaire

Des dépenses effectives d'un montant total de 89,78 milliards de francs ont été réalisées au profit du secteur quaternaire, dont 27,34 milliards de francs sur emprunts et 62,44 milliards de francs sur subventions. Ce secteur enregistre 34,25% des dépenses d'investissements sur ressources extérieures.

Le tableau n°53 ci-dessous présente la répartition par sous-secteur de ces dépenses.

Tableau n°53 : Dépenses par activité du secteur quaternaire en 2009

En francs

Code	Emprunts	Subventions	Total	Part %
Hydraulique urbaine-Assainissement	1 735 691 404	5 200 640 493	6 936 331 897	7,73
Culture-Jeunesse et Sport	-	4 178 180 929	4 178 180 929	4,65
Habitat et Urbanisme	1 583 682 750	3 778 865 157	5 362 547 907	5,97
Santé et Nutrition	10 307 570 122	23 147 438 039	33 455 008 161	37,26
Education et Formation	13 610 703 463	22 082 473 370	35 693 176 833	39,76
Développement Social	-	236 391 809	236 391 809	0,26
Equipements administratifs	-	354 911 787	354 911 787	0,40
Appui-Renf. et A.T.Quaternaire	105 814 280	3 456 511 028	3 562 325 308	3,97
Secteur Quaternaire	27 343 462 019	62 435 412 612	89 778 874 631	100

Le sous-secteur Education et Formation a réalisé la part la plus importante des dépenses du secteur quaternaire avec 39,76% du total. Il est suivi du sous-secteur Santé et Nutrition pour 37,26%. Le sous- secteur Développement social enregistre la part la plus faible avec 0,26%.

2.2.2.2 - Dépenses d'investissement par bailleurs

Pour la gestion 2009, les dépenses d'investissement sur ressources externes sont exécutées pour un montant total de 262,14 milliards de francs dont 127,69 milliards sur emprunts et 134,45 milliards sur subventions.

Le tableau n°54 ci-dessous détaille la répartition des dépenses d'investissement par bailleurs.

Tableau n° 54 : Dépenses d'investissement par bailleurs en 2009

En francs

Bailleurs	Emprunts	Subventions	Total	Part %
ACBF	-	522 012 331	522 012 331	0,20
ACDI	-	4 632 500 000	4 632 500 000	1,77
AID	31 844 038 524	1 409 468 915	33 253 507 439	12,69
BDEA	4 882 601 762	62 889 062	4 945 490 824	1,89
BEI	655 957 000	-	655 957 000	0,25
BEL	-	3 164 241 190	3 164 241 190	1,21
BID	12 848 171 484	606 569 000	13 454 740 484	5,13
BOAD	4 548 323 802	-	4 548 323 802	1,74
CFD	-	5 442 074 203	5 442 074 203	2,08
CHINE	21 933 250 000	3 529 828 000	25 463 078 000	9,71
ESPA	2 104 480 382	7 463 494 489	9 567 974 871	3,65
FAD	17 552 184 650	301 629 185	17 853 813 835	6,81
FED	-	48 314 792 256	48 314 792 256	18,43
FEM	-	1 154 143 140	1 154 143 140	0,44
FIDA	2 222 266 523	7 500 000	2 229 766 523	0,85
FKDEA	4 142 233 588	-	4 142 233 588	1,58
FND	1 927 939 935	-	1 927 939 935	0,74
FNUA	-	90 736 236	90 736 236	0,03
FSAU	4 270 245 987	-	4 270 245 987	1,63
GTZ	-	3 703 328 523	3 703 328 523	1,41
INDE	10 664 590 000	-	10 664 590 000	4,07
ITAL	6 559 570 000	918 339 800	7 477 909 800	2,85
JAPN	961 330 000	21 131 000 000	22 092 330 000	8,43
KFW	-	3 158 074 120	3 158 074 120	1,20
LUXE	-	7 373 263 669	7 373 263 669	2,81
OPEP	569 430 000	-	569 430 000	0,22
PNUD	-	3 487 021 879	3 487 021 879	1,33
USAI	-	17 978 358 395	17 978 358 395	6,86
Total	127 686 613 637	134 451 264 393	262 137 878 030	100

Pour la gestion 2009, le FED est le principal bailleur du Sénégal. Sa part dans le total des dépenses ordonnancées s'élève à 48,31 milliards de francs, soit 18,43%. Il est suivi par l'AID, pour 33,25 milliards de francs soit 12,69% et de la Chine qui a participé pour un montant de 25,46 milliards de francs, soit 9,71% des ordonnancements.

2.2.3 - Récapitulation générale des dépenses en capital

Au total, en 2009, les dépenses en capital financées sur ressources internes et sur ressources externes s'élèvent à 631,39 milliards de francs, dont 369,25 milliards de francs de crédits de paiements et 262,14 milliards de francs de tirages.

Le tableau n°55 ci-dessous présente l'évolution des dépenses en capital sur les trois dernières gestions.

Tableau n°55 : Récapitulation générale des dépenses en capital en 2009

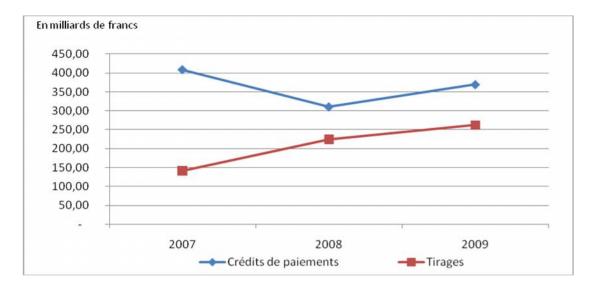
Source de financement	2007	2008	2009	Evolution %	
	2007	2008	2009	2008/2007	2009/2008
Crédits de paiement	408,78	310,66	369,25	-24,00	18,86
Tirages	140,94	224,16	262,14	59,05	16,94
Total	549,72	534,82	631,39	-2,71	18,06

Entre 2007 et 2008, le montant total des investissements, toutes ressources confondues, a diminué de 14,90 milliards de francs, soit une régression de 2,71%. Cette baisse résulte d'une diminution de 98,12 milliards de francs des crédits de paiements, soit 24%, non compensée par une augmentation de 83,22 milliards de francs des tirages effectués, soit 59,05%.

Les dépenses d'investissements ont évolué à la hausse entre 2008 et 2009 pour un montant de 96,57 milliards de francs, soit une augmentation de 18,06%. Cette hausse provient de la progression combinée des crédits de paiement et des réalisations de tirage, respectivement de 18,86% et 16,94%.

Le graphique n°19 ci-dessous illustre l'évolution des crédits de paiement et des tirages effectués.

Graphique n°19: Evolution des crédits de paiement et des réalisations de tirage de 2007 à 2009



CHAPITRE II: OPERATIONS DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

La loi n° 2008-70 du 11 décembre 2008 portant loi de Finances initiale pour l'année 2009, en son article 11, a supprimé les comptes d'opérations monétaires. Elle a également procédé, en son article 14, à la « suspension » du compte de garanties et d'avals. Ainsi en 2009, seules quatre catégories de comptes spéciaux du Trésor (CST) ont fonctionné.

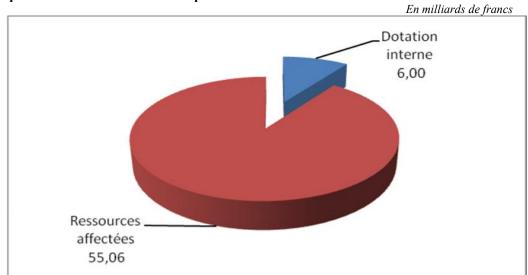
Les recettes et les dépenses des comptes spéciaux du Trésor (CST) ont été prévues par la loi de finances initiale à hauteur de 58,16 milliards de francs.

La LFR a revu ces prévisions à la hausse de 2,9 milliards de francs pour les porter à 61,06 milliards de francs. Elle a relevé les plafonds de recettes et de dépenses du Fonds national de retraite (FNR) respectivement de 7 milliards et 5 milliards de francs. Elle a diminué ceux des comptes de prêts de 4,1 milliards de francs et a augmenté les prévisions de dépenses des comptes d'avances de 2 milliards de francs.

1- Ressources des comptes spéciaux du Trésor

Les prévisions rectifiées de recettes des CST, arrêtées à 61,06 milliards de francs, comprennent 55,06 milliards de francs de ressources affectées et 6 milliards de francs de subventions représentant respectivement 90,17% et 9,83% des prévisions.

La structure des recettes des CST est illustrée par le graphique n°20 ci-dessous.



Graphique n°20 : Structure des recettes prévisionnelles des CST en 2009

Prévues à hauteur de 61,06 milliards de francs, les recettes ont été exécutées à 72,95 milliards de francs, dégageant ainsi une plus-value de 11,89 milliards de francs avec un taux d'exécution de 119,47%.

La comparaison des prévisions et réalisations des recettes des comptes spéciaux du Trésor figure au tableau n°56 suivant :

Tableau n°56 : Comparaison entre prévisions et réalisations des recettes des comptes spéciaux du Trésor en 2009

En milliards de francs

	Recettes					
Catégories de comptes	Prévisions	Réalisations	Taux d'exécution %	Parts dans les réalisations %		
Comptes d'affectation spéciale	51,41	55,13	107,24	75,57		
Comptes de commerce	0,15	0,05	33,33	0,07		
Comptes de prêts	8,70	9,72	111,72	13,32		
Comptes d'avances	0,80	8,05	1006,25	11,04		
Total	61,06	72,95	119,47	100		

Les recettes des comptes d'avances font plus de dix fois les prévisions correspondantes, donnant lieu à un surplus de 7,25 milliards de francs. Les recettes des comptes de prêts et des comptes d'affectation spéciale sont, quant à elles, réalisées respectivement à 111,72% et 107,24%.

A l'inverse les comptes de commerce ont réalisé un montant de 0,05 milliard de francs pour des prévisions de 0,15 milliard de francs, soit un taux d'exécution de 33,33%.

Cependant, avec 55,13 milliards de francs les CAS ont contribué pour 75,57% à la réalisation des recettes totales des CST. Ils sont suivis des comptes de prêts et des comptes d'avances pour respectivement 9,72 et 8,05 milliards de francs soit 13,32% et 11,04%.

Des plus-values ont été enregistrées dans l'exécution des quatre comptes spéciaux du Trésor. Leur répartition figure au tableau n°57 suivant.

Tableau n° 57: Répartition des plus-values de recettes sur CST en 2009

En francs

Comptes anásiony du Tuésan	Recettes						
Comptes spéciaux du Trésor	Prévisions	Réalisations	Plus-value recettes	Part en %			
Fonds National de retraite	50 000 000 000	53 962 337 208	3 962 337 208	30,28			
Frais de contrôle des entreprises pub	210 000 000	268 024 127	58 024 127	0,44			
Prêts à divers particuliers	8 700 000 000	9 720 274 687	1 020 274 687	7,80			
Avances 1 an aux particuliers	-	8 046 288 535	8 046 288 535	61,48			
Total	58 910 000 000	71 996 924 557	13 086 924 557	100			

Les plus-values de recettes ont été constatées sur les CST pour un montant total de 13,09 milliards de francs.

Les plus-values les plus importantes sont réalisées au niveau du compte « avances à 1 an aux particuliers » pour 8,05 milliards de francs, soit 61,48% du total des plus-values. Le compte « Fonds national de retraite » suit avec 3,96 milliards de francs représentant 30,28% du total.

Les comptes « prêts à divers particuliers » et « Frais de contrôle des entreprises publiques » enregistrent les parts les plus faibles avec 7,80% soit 1,02 milliard de francs et 0,44% soit 0,06 milliard de francs.

En revanche, des contreperformances sont relevées dans l'exécution des comptes de commerce avec 0,05 milliard de francs de recettes contre des prévisions de 0,15 milliard de francs soit une moins-value de 0,10 milliard de francs.

2 - Charges des comptes spéciaux du Trésor

Prévues à 61,06 milliards de francs, les dépenses des comptes spéciaux du Trésor ont été exécutées à hauteur de 65,47 milliards de francs, soit un taux d'exécution de 107,22%.

La comparaison des prévisions et réalisations des dépenses des comptes spéciaux du Trésor figure au tableau n°58 suivant :

Tableau n°58 : Comparaison entre les prévisions et les réalisations de dépenses des comptes spéciaux du Trésor en 2009

En milliards de francs

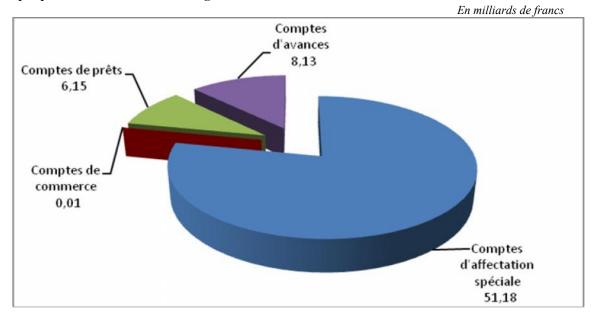
	Dépenses					
Catégories de comptes	Prévisions	Réalisations	Taux d'exécution %	Parts dans le total des réalisations %		
Comptes d'affectation spéciale	49,41	51,18	103,58	78,17		
Comptes de commerce	0,15	0,01	6,67	0,02		
Comptes de prêts	8,70	6,15	70,69	9,39		
Comptes d'avances	2,80	8,13	290,36	12,42		
Total	61,06	65,47	107,22	100		

Les comptes d'affectation spéciale et les comptes d'avances enregistrent les taux d'exécution les plus élevés avec respectivement 103,58% et 290,36%. Ils réalisent également les parts les plus importantes dans les dépenses effectives, soit respectivement 78,17% et 12,42%.

Les comptes de prêts et les comptes de commerce enregistrent les dépenses les plus faibles avec respectivement 6,15 milliards de francs, soit un taux d'exécution de 70,69% et 0,01 milliard de francs, soit un taux de 6,67%.

La structure des charges effectives des CST est illustrée par le graphique n°21 qui suit.

Graphique n°21: Structure des charges effectives des CST en 2009



3 - Solde des comptes spéciaux du Trésor

A l'exécution, les CST ont dégagé un solde créditeur de 7,48 milliards de francs résultant des recettes d'un montant de 72,95 milliards de francs et des dépenses qui s'élèvent à 65,47 milliards de francs.

La situation d'exécution des CST est retracée au tableau n°59 suivant :

Tableau n° 59: Situation d'exécution des comptes spéciaux du Trésor en 2009

En milliards de francs

Catégories de comptes	Recettes	Dépenses	Solde
Comptes d'affectation spéciale	55,13	51,18	3,95
Comptes de commerce	0,05	0,01	0,04
Comptes de prêts	9,72	6,15	3,57
Comptes d'avances	8,05	8,13	- 0,08
Total	72,95	65,47	7,48

Le solde global créditeur de 7,48 milliards de francs dégagé par l'exécution des comptes spéciaux du Trésor résulte principalement du solde des comptes d'affectation spéciale et de celui des comptes de prêts qui s'élèvent respectivement à 3,95 et 3,57 milliards de francs.

De 2005 à 2009, le solde des CST a évolué ainsi qu'il est indiqué au tableau n° 60 qui suit.

Tableau n°60 : Soldes des CST de 2005 à 2009

En milliards de francs

Années	2 005	2 006	2 007	2 008	2 009
Soldes CST	8,49	9,25	7,71	5,75	7,48

L'analyse du tableau n°60 ci-dessus montre que, de 2005 à 2006, le solde d'exécution des CST a connu une légère hausse de 0,76 milliard de francs. En 2007 et en 2008, il a successivement baissé, d'abord de 1,54 milliard de francs, ensuite de 1,96 milliard de francs. De 2008 à 2009, le solde d'exécution est passé de 5,75 à 7,48 milliards de francs, soit une hausse de 1,73 milliard de francs.

L'évolution des soldes d'exécution des CST est illustrée par le graphique n°22 qui suit.

En milliards de francs 10 9 8 7 6 5 4 3 2 1 0 2005 2006 2007 2008 2009

Graphique n°22: Evolution des soldes des Comptes spéciaux du Trésor de 2005 à 2009

3.1 - Comptes d'affectation spéciale

Les comptes d'affectation spéciale ont été exécutés à hauteur de 55,13 milliards de francs en recettes et 51,18 milliards de francs en dépenses, soit un solde créditeur de 3,95 milliards de francs.

Le tableau n°61 qui suit montre l'évolution des résultats d'exécution des comptes d'affectation de 2008 à 2009.

Tableau n° 61 : Résultats d'exécution des comptes d'affectation en 2008 et 2009

En milliards de francs

Commerce diaffectation and sink		Recettes			Dépenses			
Comptes d'affectation spéciale	2008	2009	Variation %	2008	2009	Variation %	2009	
Fonds National de retraite	50,46	53,96	6,94	47,07	51,11	8,58	2,85	
Frais de contrôle des entreprises pub	0,06	0,27	350,00	0,03	-	Na	0,27	
Caisse d'encouragement à la pêche	0,84	0,70	-16,67	0,38	0,07	-81,58	0,63	
Fonds de lutte contre l'incendie	0,17	0,20	17,65	0	-	Na	0,20	
Total	51,53	55,13	6,99	47,48	51,18	7,79	3,95	

En 2009, le solde des comptes d'affectation spéciale a connu une baisse de 0,1 milliard de francs par rapport à 2008 où il s'établissait à 4,05 milliards de francs.

Cette baisse s'explique par une progression légèrement plus importante des dépenses (7,79%) sur les recettes (6,99%) durant la période.

3.1.1- Le Fonds national de retraite (FNR)

Le Fonds national de retraite contribue à hauteur de 72,15% au solde créditeur des comptes d'affectation spéciale.

Les ressources et les charges du FNR ont été respectivement prévues pour 50 milliards de francs et 48 milliards de francs. A l'exécution ce compte a réalisé des recettes d'un montant de 53,96 milliards de francs et des dépenses de 51,11 milliards de francs, soit un solde créditeur de 2,85 milliards de francs.

L'évolution des prévisions et des réalisations des recettes et des dépenses du FNR est illustrée par le tableau n°62 et le graphique n°23 qui suivent :

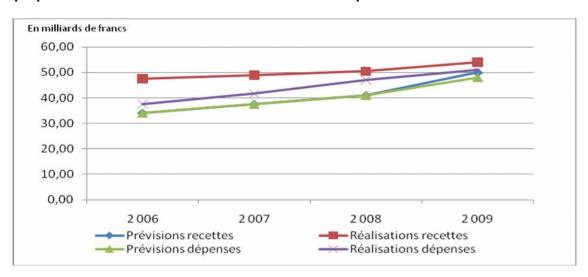
Tableau n° 62: Evolution du FNR de 2006 à 2009

En milliards de francs

	FNR	2 006	2 007	2 008	2 009	Evolution 08/07	Evolution 09/08
	Prévisions (P)	34,00	37,50	41,00	50,00	9,33	21,95
Recettes	Réalisations	47,49	48,94	50,46	53,96	3,10	6,94
	Prévisions (P)	34,00	37,50	41,00	48,00	9,33	17,07
Dépenses	Réalisations	37,62	41,66	47,07	51,11	12,99	8,58
\$	Soldes	9,87	7,28	3,39	2,85	-53,44	-15,93

A l'exception de la gestion 2009, les prévisions de recettes du FNR ont toujours été égales aux prévisions de dépense durant la période sous revue.

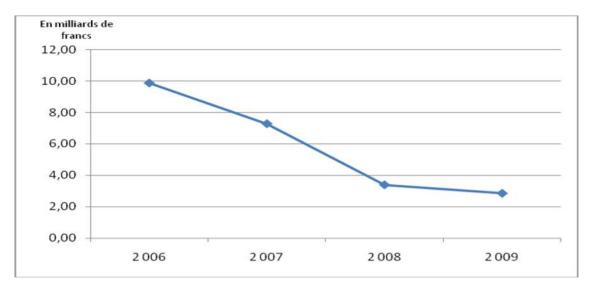
Graphique n°23 : Prévisions et réalisations des recettes et des dépenses du FNR de 2006 à 2009



Les dépenses et les recettes effectives ont évolué presque parallèlement à partir de 2006 avec une pente plus élevée pour les dépenses. Les deux ont légèrement augmenté sur toute la période.

Concernant le solde du FNR, même s'il est resté créditeur de 2006 à 2009, il est constaté une dégradation linéaire puisque sur la période, il passe de 9,87 à 2,85 milliards de francs. Ce solde a diminué de 53,44% entre 2007 et 2008 et de 15,93% entre 2008 et 2009.

Le graphique n°24 ci-dessous illustre l'évolution du solde du FNR de 2006 à 2009.



Graphique n°24: Evolution des soldes du FNR de 2006 à 2009

Comme le montre le graphique n°24 ci dessus, les soldes du FNR n'ont cessé de se détériorer depuis 2006. Si cette tendance se maintient et qu'aucune mesure de redressement n'est mise en œuvre, le compte enregistrera un solde déficitaire qui va entamer progressivement les réserves, ce qui pourrait compromettre le versement régulier des pensions aux bénéficiaires.

Le ministère de l'Economie et des Finances assure avoir mis en place un comité chargé d'identifier les solutions pour redresser cette tendance baissière du solde du FNR mais surtout d'adopter des mesures de restauration de la viabilité du Fonds.

3.1.2- Autres comptes d'affectation spéciale

Les comptes d'affectation spéciale « Frais de contrôle des entreprises publiques », « Caisse d'encouragement à la pêche » et « Fonds de lutte contre l'incendie » dont les soldes respectifs sont de 0,27 milliard de francs, 0,63 milliard de francs et 0,20 milliard de francs ont contribué globalement à hauteur de 27,85% au solde créditeur des comptes d'affectation spéciale.

Le solde global de ces comptes est créditeur de 1,10 milliard de francs. Leurs recettes globales s'élèvent à 1,17 milliard de francs et leurs dépenses globales à 0,07 milliard de francs.

3.2- Autres comptes spéciaux du Trésor

Exécutés à hauteur de 17,82 milliards de francs en recettes et 14,29 milliards de francs en dépenses, les autres comptes spéciaux du Trésor ont dégagé un solde de 3,53 milliards de francs, soit 47,19% du solde global des comptes spéciaux du Trésor.

La situation d'exécution des autres comptes spéciaux du Trésor est retracée dans le tableau n°63 qui suit.

Tableau n°63 : Situation d'exécution des autres comptes spéciaux du Trésor en 2009

En milliards de francs

Catégories de		Recettes					
comptes	Prévisions	Réalisations	Taux d'exécution %	Prévisions	Réalisations	Taux d'exécution %	Solde
Comptes de commerce	0,15	0,05	33,33	0,15	0,01	6,67	0,04
Comptes de prêts	8,70	9,72	111,72	8,70	6,15	70,69	3,57
Comptes d'avances	0,80	8,05	1006,25	2,80	8,13	290,36	- 0,08
Total	9,65	17,82	184,66	11,65	14,29	122,66	3,53

3.2.1- Les comptes de commerce

En 2009, seul le compte « Opérations à caractère industriel et commercial des armées » a fonctionné au niveau des comptes de commerce. Ce compte a dégagé un solde de 0,04 milliard de francs avec des réalisations de 0,05 milliard de francs en recettes et 0,01 milliard de francs en dépenses.

3.2.2- Les comptes de prêts

En 2009, les recettes et les dépenses réalisées au niveau des comptes de prêt s'élèvent respectivement à 9,72 milliards de francs et 6,15 milliards de francs, dégageant ainsi un solde positif de 3,57 milliards de francs.

Dans cette catégorie de comptes, seul le « compte prêts aux particuliers » a enregistré des opérations durant l'année 2009.

Les soldes des comptes de prêts ont évolué comme indiqué au tableau n°64 qui suit de 2005 à 2009.

Tableau n° 64 : Opérations des comptes de prêts de 2005 à 2009

En milliards de francs

Compte de prêts	2 005	2 006	2007	2008	2009
Recettes	3,32	3,87	7,51	3,15	9,72
Dépenses	1,87	3,78	6,75	0,98	6,15
Solde de la gestion	1,45	0,09	0,76	2,17	3,57

3.2.3 - Les comptes d'avances

Les recettes et les dépenses des comptes d'avances ont été prévues respectivement pour 0,8 milliard de francs et 2,8 milliards de francs. A l'exécution, ces comptes ont réalisé des recettes d'un montant de 8,05 milliards de francs et des dépenses de 8,13 milliards de francs, soit des taux de réalisation respectifs de 1006,25% et 290,36%.

En 2009, seul le compte « avances à un an aux particuliers » a enregistré des réalisations. Ce compte, qui n'a été doté ni par la LFI ni par la LFR, a enregistré des recettes de 8,05 milliards de francs et des dépenses de 8,13 milliards de francs.

La Cour estime que les opérations enregistrées à ce compte doivent faire l'objet de prévisions.

Le MEF justifie ce défaut de prévisions par le fait qu'à partir de la gestion 2009, les avances à 1 an aux particuliers sont considérées comme des opérations de trésorerie. Il soutient que c'est par un souci d'exhaustivité budgétaire dans la reddition des comptes que ces opérations ont été retracées dans le PLR. Il promet néanmoins qu'à partir de la gestion 2011 les mesures idoines seront prises pour garantir la cohérence entre les prévisions et les réalisations.

Le MEF n'a pas donné suite à la demande de la Cour de lui transmettre les ordres de recette et les ordres de paiement justifiant les opérations exécutées sur ce compte.

La Cour considère qu'en vertu des dispositions de l'article 29 de la LOLF, les avances qui sont accordées dans la limite des crédits ouverts à cet effet doivent être suivies dans les comptes spéciaux du Trésor.

Le solde des comptes d'avances a évolué comme indiqué au tableau qui suit.

Tableau n°65 : Opérations des comptes d'avances de 2005 à 2009

En milliards de francs

Comptes d'avances	2 005	2 006	2 007	2 008	2 009
Recettes	6,49	6,69	6,93	7,25	8,05
Dépenses	6,84	7,09	7,55	7,72	8,13
Solde de la gestion	- 0,35	- 0,40	- 0,62	- 0,47	- 0,08

Le solde de l'année des comptes d'avances, imputable au seul compte « avances à un an aux particuliers», est de -0,08 milliard de francs.

Ce solde est resté déficitaire durant toute la période 2005-2009 mais a connu deux phases d'évolution. Après une dégradation en 2006 et en 2007 où il s'est respectivement creusé de 0,05 et 0,22 milliard de francs, le déficit s'est légèrement amélioré en 2008 de 0,15 milliard de francs avant d'enregistrer une baisse significative de 0,39 milliard de francs en 2009.

4 - Pertes et profits des comptes spéciaux du Trésor

Pour l'année 2009, seul le solde du compte d'affectation spéciale « Fonds National de retraite » est reportable. Ainsi, les soldes des comptes d'affectation spéciale « Frais de contrôle des entreprises publiques », « Caisse d'encouragement à la pêche » et « Fonds de lutte contre l'incendie » qui ont réalisé un profit global de 1 098 787 750 francs ne sont pas reportés. Aucune perte n'a été constatée sur ces comptes.

Les opérations de recettes et de dépenses réalisées dans ces comptes sont données dans le tableau n°66 qui suit :

Tableau n°66: Profits sur comptes spéciaux du Trésor en 2009

En francs

Comptes spéciaux du Trésor	Recettes	Dépenses	Profits						
Comptes d'affectation spéciale									
Frais de contrôle des entreprises pub	268 024 127	3 170 790	264 853 337						
Caisse d'encouragement à la pêche	702 221 215	68 101 345	634 119 870						
Fonds de lutte contre l'incendie	203 192 117	3 377 574	199 814 543						
Total	1 173 437 459	74 649 709	1 098 787 750						

Le solde du compte « Caisse d'encouragement à la pêche » représente 57,71% des profits réalisés au niveau de ces comptes avec 634 119 870 francs. Les comptes « frais de contrôle des entreprises publiques » et « Fonds de lutte contre l'incendie » y participent respectivement pour 264 853 337 et 199 814 543 francs, soit 24,10% et 18,19%, respectivement.

Au total, pour des recettes effectives de 1695 milliards de francs, les dépenses (budget général et comptes spéciaux du Trésor) s'élèvent à 1769,3 milliards de francs, soit un déficit de 74,3 milliards de francs.

Rapporté au PIB le solde de l'exécution budgétaire représente -1,24%, soit une dégradation de 0,77 point par rapport à 2008 où le ratio s'établissait à -0,47%.

Le rapprochement entre les ratios de convergence de l'UEMOA arrêtés par le MEF à la page 2 du PLR et ceux obtenus après calcul par la Cour donne des différences, comme l'indique le tableau n°67 ci-après.

Tableau n°67 : Comparaison des ratios de convergence calculés par la Cour et le MEF pour la gestion 2009

Ratios	Calculés par le MEF	Calculés par la Cour	Critères UEMOA
Ratio solde budgétaire de base sur PIB nominal	-	-3,52% 1	$\geq 0\%$
Taux de pression fiscale	17,60%	16,72% ²	≥ 17%
Ratio de l'encours total de la dette sur PIB nominal	-	37,42% 3	≤ 70%
Ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales	34,90%	36,33% 4	≤ 35%
Ratio investissements publics financés sur ressources internes rapportées aux recettes fiscales	33,90%	36,82% 5	≥ 20%

I Voir page nº 10 du présent rapport

Le MEF n'a pas apporté de réponse à la demande de la Cour de lui indiquer les montants pris en compte pour le calcul des ratios de convergence mentionnés à la page 2 du PLR. Elle a néanmoins demandé à la Cour de considérer dans le calcul des différents ratios un montant des recettes fiscales majoré des 50,17 milliards de francs représentant les acomptes provisionnels imputés au compte 477.1.19.

La Cour rappelle qu'en vertu des dispositions de l'article 17, alinéa 2, de la LOLF, les recettes sont prises en compte au titre de l'année au cours de laquelle elles sont encaissées par un comptable public. Par conséquent, le défaut d'imputation définitive de ce montant à un compte budgétaire, qui n'est donc pas rattaché à la gestion 2009, l'exclut du calcul des ratios de convergence pour ladite gestion.

² Voir page n°21 du présent rapport

³ Voir page n° 39 du présent rapport

⁴ Voir page n° 42 du présent rapport

⁵ Voir page n° 47 du présent rapport

CHAPITRE III: GESTION DES OPERATIONS DE TRESORERIE

Durant l'année 2009, la gestion des opérations de trésorerie de l'Etat a occasionné des pertes d'un montant total de 2 309 477 700 francs.

Le tableau n°68 suivant donne les détails des pertes sur les opérations de trésorerie en 2009 :

Tableau n°68: Pertes et profits résultant des opérations de trésorerie en 2009

En francs

Opérations	Débit	Crédit	Pertes
Intérêts sur dépôt de particuliers	2 251 406 186	-	2 251 406 186
Remises aux débitants de timbres	-	-	-
Rembt Retenues à la source à régulariser	-	-	-
Pertes de change	-	-	-
Dépenses en instance d'imputation (Diourbel)	2 831 260		2 831 260
Frais de poursuites	55 240 254	-	55 240 254
Total	2 309 477 700	-	2 309 477 700

• Pertes constatées

Pour la gestion 2009, les pertes constatées, d'un montant de 2 309 477 700 francs, résultant de la gestion des opérations de trésorerie, proviennent essentiellement des intérêts sur dépôts de particuliers pour 2 251 406 186 francs. Ils sont suivis des frais de poursuites pour 55 240 254 francs et des dépenses en instance d'imputation pour 2 831 260 francs.

S'agissant de ces dépenses en instance d'imputation dont le libellé précise qu'elles concernent la Trésorerie paierie régionale de Diourbel, la Cour a exprimé des réserves sur la régularité de leur enregistrement dans les pertes sur opérations de trésorerie avant leur régularisation effective.

Le MEF justifie ce traitement comptable par le fait que les dépenses concernées doivent être traitées comme des frais de poursuite. Il a ainsi produit à la Cour une nouvelle situation des pertes et profits résultant des opérations de trésorerie avec une réimputation du montant concerné au compte frais de poursuites.

Tout en reconnaissant que les pertes constatées sur opérations de trésorerie ne sont pas reportées parce que transférées au compte permanent des découverts du Trésor, la Cour maintient sa réserve sur les mouvements entre différents comptes d'une balance close.

Profits constatés

Aucun profit n'a été réalisé sur la gestion des opérations de trésorerie.

En définitive, le résultat de l'année à transférer au Compte permanent des découverts du Trésor, conformément à l'article 36 de la loi organique n° 2001-09 du 15 octobre 2001 relative aux lois de Finances, s'établit ainsi qu'il suit :

Tableau n°69 : Compte de résultat de l'année 2009

Nature	Recettes/ Profits	Dépenses/ Pertes	Résultats
Budget général	1 622 143 493 390	1 703 839 267 634	-81 695 774 244
Comptes Spéciaux du Trésor	1 098 787 750	-	1 098 787 750
Opérations de trésorerie	-	2 309 477 700	-2 309 477 700
Total	1 623 242 281 140	1 706 148 745 334	-82 906 464 194

DEUXIEME PARTIE: GESTION DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES

Cette deuxième partie du rapport a pour objet l'examen de la régularité des mesures prises dans le cadre de la gestion des autorisations budgétaires. Cet examen s'appuie sur les documents qui ont été communiqués à la Cour par le ministère de l'Economie et des Finances.

CHAPITRE I: GESTION DU BUDGET GENERAL

Dans cette partie, la Cour examine d'abord la régularité de la gestion des crédits affectés aux dépenses ordinaires puis celle de la gestion des crédits affectés aux dépenses d'investissement.

1 - Gestion des crédits affectés aux dépenses ordinaires

La gestion des crédits affectés aux dépenses ordinaires concerne les dépenses relatives à la dette publique, au personnel, au fonctionnement et aux autres transferts courants.

1.1- Modifications des crédits en cours de gestion

Les modifications des crédits en cours de gestion concernent aussi bien leur montant que leur répartition.

1.1.1- Modification du montant des crédits

Le montant des crédits initiaux ouverts au titre de la dette publique n'a pas été modifié en cours de gestion. Il s'élève à 150 milliards de francs ainsi répartis : 97,17 milliards de francs pour la dette extérieure et 52,83 milliards de francs pour la dette intérieure.

La LFR a réévalué à la hausse les crédits des dépenses de fonctionnement en les portant à 273,85 milliards de francs. Les crédits relatifs aux autres transferts courants ont été revus à la baisse et ramenés à 266,15 milliards de francs. Les crédits afférents aux dépenses de personnel ont été maintenus à 389 milliards de francs.

En dehors des modifications du montant des crédits apportées par la LFR, des ouvertures de crédits ont été effectuées en cours d'année par voie réglementaire au titre des dépenses de fonctionnement et des autres transferts courants pour un montant total de 30 695 470 291 francs. Les actes concernés par ces ouvertures de crédits à titre d'avances sont listés dans le tableau n°70 suivant.

Tableau n°70: Ouvertures de crédits à titre d'avances pour la gestion 2009

N° Décret	Date	Montant
881	10/09/2009	2 313 020 200
1066	25/09/2009	1 936 000 000
1222	03/11/2009	15 774 878 201
1291	19/11/2009	10 384 571 890
1296	19/11/2009	287 000 000
T	otal	30 695 470 291

Les autres modifications qui ont impacté le montant des crédits affectés aux dépenses ordinaires concernent les annulations pour un montant global de 287 000 000 de francs. Elles sont autorisées par l'arrêté n°10681 du 19/11/09 portant annulation de crédits sur la gestion 2009.

En conséquence, la consolidation des ouvertures et des annulations de crédits donne un montant net de 30 408 470 291 francs, répertorié à la page 45 du PLR. Ce montant coïncide avec celui obtenu après pointage des actes d'ouvertures et d'annulations des crédits transmis à la Cour par le MEF.

Cependant, contrairement au PLR, le CGAF n'a pas pris en compte le montant de ces ouvertures et annulations de crédits dans le calcul total des crédits de la gestion, notamment au tableau de développement des dépenses par ministère et par titre, pages 31 et suivantes.

A la demande de la Cour de rectifier les montants des crédits de la gestion du CGAF figurant au tableau de développement des dépenses par ministère et par titre, le MEF a produit un tableau corrigé.

1.1.2 - Modification de la répartition des crédits

Les modifications réglementaires de crédits, prévues par la loi n° 2001-09 du 15 octobre 2001 portant loi organique relative aux lois de finances modifiée, portent sur la répartition des crédits et ont pour objet : la répartition de crédits globaux pour des dépenses non encore ventilées (article 9), des transferts de crédits modifiant la détermination du service responsable de l'exécution de la dépense (article 15 alinéa 2) et des virements de crédits modifiant la nature de la dépense (article 15 alinéa 3).

Selon le PLR, les actes de gestion modifiant les crédits affectés aux dépenses courantes ne concernent que les titres 3 et 4 comme l'indiquent le tableau n°71 et le graphique n°25 qui suivent.

Tableau n°71: Modifications réglementaires des crédits par titre en 2009

En milliards de francs

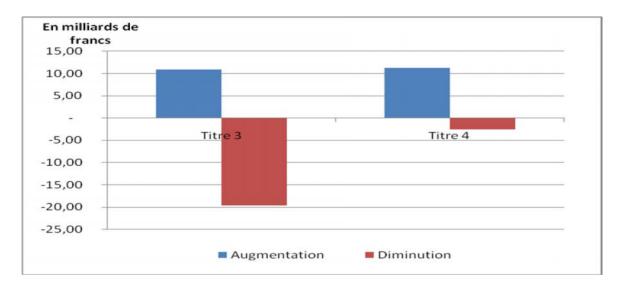
Nature des	Dette publique		Pouvoirs publics		Ministères		Dép. communes		Totaux	
dépenses	Augment.	Diminut°	Augment.	Diminut°	Augment.	Diminut°	Augment.	Diminut°	Augment.	Diminut°
Titre 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titre 2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titre 3	-	-	7,19	-	3,72	0,04	-	19,60	10,91	19,64
Titre 4	-	-	10,00	-	1,25	1,37	-	1,15	11,25	2,52
Total	-	-	17,19	-	4,97	1,41	-	20,75	22,16	22,16
Part sur total	-	-	77,57	-	22,43	6,36	-	93,64	100	100

Source : Données du PLR et du CGAF

Les modifications des crédits alloués aux dépenses courantes s'équilibrent à 22,16 milliards de francs. En effet, les augmentations de crédits des titres 3 et 4 s'établissent à ce montant. Il en est de même pour les diminutions de crédits.

Les pouvoirs publics et les ministères bénéficient des augmentations pour des montants respectifs de 17,19 et 4,97 milliards de francs. Les augmentions se répartissent entre le titre 3 et le titre 4 pour respectivement 7,19 et 10 milliards de francs pour les pouvoirs publics et 3,72 et 1,25 milliards de francs pour les ministères.

Les diminutions concernent pour l'essentiel les dépenses communes. Elles sont réparties entre le titre 3 et le titre 4 pour respectivement 19,6 et 1,15 milliards de francs.



Graphique n°25: Modifications réglementaires par titre en 2009

Il ressort du graphique ci-dessus que l'ensemble des réductions et des augmentations ont été opérées au niveau des dépenses des titres 3 et 4 qui concernent le fonctionnement et les autres transferts courants.

En tout état de cause, la présentation du PLR et du CGAF ne fait pas ressortir le montant de l'ensemble des augmentations et celui de l'ensemble des diminutions.

Le pointage des actes modificatifs des crédits affectés aux dépenses courantes fournis par le MEF fait ressortir le montant brut des augmentations et des diminutions, qui est de 32,73 milliards de francs, supérieur de 10,57 milliards de francs au montant de 22,16 milliards de francs indiqué au tableau n°71 ci-dessus.

La Cour a demandé au MEF de présenter les modifications de crédits effectuées par voie réglementaire, par section et par titre, sans contraction entre les augmentations et les diminutions.

En réponse, le MEF estime que l'unité de vote étant le titre, les prévisions et l'exécution des crédits doivent être présentées sous la même forme.

La Cour estime que le traitement des modifications effectué par le MEF ne rend pas compte de l'intégralité des prélèvements et des affectations.

L'analyse de ces modifications par voie réglementaire s'opère d'abord suivant la nature des crédits, ensuite suivant les sections concernées.

1.1.2.1 Les modifications réglementaires selon le titre

Le montant global des modifications par voie réglementaire s'élève 32 732 477 025 francs. Il est réparti par titre tel qu'il figure au tableau n°72 ci-dessous.

Tableau n°72: Modifications réglementaires des crédits affectés aux dépenses courantes en 2009

Enfi									
Sections	Diminutions	Augmentations	Part diminution	Part augmentation					
			%	%					
		Personnel							
31	9 500 000	9 500 000	0,03	0,03					
Total Personnel	9 500 000	9 500 000	0,03	0,03					
		ctionnement							
21	353 064 224	10 046 571 539	1,08	30,69					
24	732 208 000	732 208 000	2,24	2,24					
28	16 000 000	16 000 000	0,05	0,05					
30	296 000 000	318 000 000	0,90	0,97					
31	444 491 718	666 188 573	1,36	2,04					
32	5 100 660	210 540 000	0,02	0,64					
33	1 652 737 027	1 865 200 561	5,05	5,70					
34	39 000 000	39 000 000	0,12	0,12					
35		108 534 500	0,00	0,33					
36	7 846 000	7 846 000	0,02	0,02					
39		50 000 000	0,00	0,15					
40	500 000		0,00	0,00					
42	18 965 000		0,06	0,00					
43	304 326 570	1 011 658 610	0,93	3,09					
44	526 000	526 000	0,00	0,00					
45	1 896 000	61 896 000	0,01	0,19					
46	53 392 308	53 392 308	0,16	0,16					
47	6 750 000		0,02	0,00					
50	2 110 681 335	2 110 681 335	6,45	6,45					
54	362 183 975	1 718 263 405	1,11	5,25					
55	5 000	150 000 000	0,00	0,46					
56	40 500 388	150 000 000	0,12	0,46					
58		150 000 000	0,00	0,46					
59	250 000 000	250 000 000	0,76	0,76					
60	21 269 426 590	2 040 973 170	64,98	6,24					
66	5 506 000		0,02	0,00					
75	12 283 000		0,04	0,00					
Total Fonctionnement	27 983 389 795	21 757 480 001	85,49	66,47					

Sections	Sections Diminutions		Part diminution %	Part augmentation %				
Autres transferts courants								
21		6 005 697 224	0,00	18,35				
23		1 497 000 000	0,00	4,57				
30	180 124 000	257 824 000	0,55	0,79				
41		83 153 400	0,00	0,25				
52		1 069 518 200	0,00	3,27				
54	1 369 487 430		4,18	0,00				
55		15 000 000	0,00	0,05				
58	50 000 000	50 000 000	0,15	0,15				
60	1 152 671 600		3,52	0,00				
75	1 987 304 200	1 987 304 200	6,07	6,07				
Total Autres transferts								
courants	4 739 587 230	10 965 497 024	14,48	33,50				
Total général	32 732 477 025	32 732 477 025	100	100				

Ce tableau montre que les modifications des crédits effectuées s'équilibrent, en augmentation et diminution, à 32 732 477 025 de francs.

- Les augmentations de crédits

Les augmentations de crédits affectant les dépenses courantes s'élèvent à 32,73 milliards de francs et représentent 3,57% des dépenses courantes du budget général.

Au regard du tableau n°72, les augmentations de crédits qui concernent les dépenses courantes ont bénéficié aux dépenses de fonctionnement, aux dépenses de transfert et aux dépenses de personnel pour respectivement 21,76 milliards de francs (66,47%), 10,96 milliards de francs (33,50%) et 0,01 milliard de francs (0,03%).

- Les diminutions de crédits

Le montant des diminutions de crédits est de 32,73 milliards de francs dont 27,98 milliards de francs affectent les dépenses de fonctionnement, soit 85,49% du total.

Les autres transferts courants et les dépenses de personnel ont subi des ponctions pour des montants respectifs de 4,74 milliards de francs, soit 14,48% et 0,01 milliard de francs, soit 0,03%.

1.1.2.2. Les modifications réglementaires selon la section

Selon les actes reçus par la Cour, les modifications réglementaires de crédits, tous titres confondus, se répartissent ainsi qu'il est indiqué au tableau n°73 ci-après.

Tableau n° 73: Modifications réglementaires des crédits par section en 2009

En francs

			Dant diminution	En francs
Section	Diminution	Augmentation	Part diminution %	Part augmentation %
21	353 064 224	16 052 268 763	1,08	49,04
23	0	1 497 000 000	0,00	4,57
24	732 208 000	732 208 000	2,24	2,24
28	16 000 000	16 000 000	0,05	0,05
Total Pouvoirs publics	1 101 272 224	18 297 476 763	3,36	55,90
30	476 124 000	575 824 000	1,45	1,76
31	453 991 718	675 688 573	1,39	2,06
32	5 100 660	210 540 000	0,02	0,64
33	1 652 737 027	1 865 200 561	5,05	5,70
34	39 000 000	39 000 000	0,12	0,12
35	0	108 534 500	0,00	0,33
36	7 846 000	7 846 000	0,02	0,02
39	0	50 000 000	0,00	0,15
Total Action Administration	2 634 799 405	3 532 633 634	8,05	10,79
Générale				, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
40	500 000	0	0,00	0,00
41	0	83 153 400	0,00	0,25
42	18 965 000	0	0,06	0,00
43	304 326 570	1 011 658 610	0,93	3,09
44	526 000	526 000	0,00	0,00
45	1 896 000	61 896 000	0,01	0,19
46	53 392 308	53 392 308	0,16	0,16
47	6 750 000	0	0,02	0,00
Total Action Economique	386 355 878	1 210 626 318	1,18	3,70
50	2 110 681 335	2 110 681 335	6,45	6,45
52	0	1 069 518 200	0,00	3,27
54	1 731 671 405	1 718 263 405	5,29	5,25
55	5 000	165 000 000	0,00	0,50
56	40 500 388	150 000 000	0,12	0,46
58	50 000 000	200 000 000	0,15	0,61
59	250 000 000	250 000 000	0,76	0,76
66	5 506 000	0	0,02	0,00
75	1 999 587 200	1 987 304 200	6,11	6,07
Total Action Culturelle et Sociale	6 187 951 328	7 650 767 140	18,90	23,37
Total Dépenses Communes	22 422 098 190	2 040 973 170	68,50	6,24
Total général	32 732 477 025	32 732 477 025	100	100

- Les augmentations de crédits

Les augmentations des crédits ont concerné essentiellement les pouvoirs publics pour 18,30 milliards, soit 55,90%, l'action culturelle et sociale pour 7,65 milliards de francs, soit 23,37% et l'action administration générale pour 3,53 milliards de francs, soit 10,79%.

Les sections qui ont le plus bénéficié des augmentations sont :

- la Présidence de la République pour 16,05 milliards de francs, soit 49,04%;
- le ministère de l'Enseignement préscolaire, de l'Elémentaire et du Moyen secondaire pour 2,11 milliards de francs, soit 6,45%;
- le ministère de l'Enseignement supérieur, des Universités et des CUR pour 1,99 milliard de francs, soit 6,07%;
- le ministère de l'Intérieur pour 1,86 milliard de francs, soit 5,70%;
- le ministère de la Santé, de la Prévention et de l'Hygiène publique pour 1,72 milliard de francs, soit 5,25%.

- Les diminutions de crédits

L'essentiel des prélèvements a été opéré au niveau des dépenses communes pour 22,42 milliards de francs, soit 68,50%, de l'action culturelle et sociale pour 6,19 milliards de francs, soit 18,90% et de l'action administration générale pour 2,63 milliards de francs, soit 8,05%.

Les diminutions des crédits des ministères ont concerné principalement l'Enseignement préscolaire, l'Elémentaire et le Moyen secondaire pour 2,11 milliards de francs, soit 6,45%, l'Enseignement supérieur, les Universités et les CUR pour 2 milliards de francs, soit 6,11%, la Santé, la Prévention et l'Hygiène publique pour 1,73 milliard de francs, soit 5,29% et l'Intérieur pour 1,65 milliard de francs soit 5,05%.

En définitive, comme le montre le PLR, il ressort de la différence des augmentations et des diminutions de crédits des moyens de services (ministères et dépenses communes), un montant net de 17,19 milliards de francs qui a profité aux Pouvoirs publics et principalement à la Présidence de la République pour un montant de 16,05 milliards de francs et à la Commission électorale nationale autonome pour un montant de 1,50 milliard de francs.

1.1.2.3 – Le rapprochement avec les actes modificatifs

Des différences sont constatées entre les montants des modifications figurant au PLR et ceux obtenus après pointage des actes transmis à la Cour. Le tableau n°74 qui suit en donne les détails.

Tableau n°74: Comparaison des montants des modifications entre les actes et le PLR en 2009

Section	Modifications selon les actes	Modifications selon le PLR	Ecarts					
	Titre 3							
21	9 693 507 315	7 193 507 315	2 500 000 000					
31	139 096 855	136 217 655	2 879 200					
33	212 463 534	215 342 734	- 2 879 200					
		Titre 4						
21	6 005 697 224	8 505 697 224	- 2 500 000 000					
52	1 069 518 200	-	1 069 518 200					
55	15 000 000	1 084 518 200	- 1 069 518 200					

Le montant des modifications réglementaires indiqué au PLR diffère de celui obtenu après pointage des actes produits à la Cour.

A titre illustratif, au titre 3, les augmentations nettes annoncées par le PLR pour la Présidence de la République s'élèvent à 7 193 507 315 francs alors qu'au vu des actes produits, elles sont de 9 693 507 315 francs.

La Cour a demandé au MEF de justifier les écarts constatés entre le montant des modifications indiqué au PLR et celui résultant des actes modificatifs transmis à la Cour.

En réponse, le MEF a apporté des précisions relatives à l'imputation, par erreur, d'un montant de 2,5 milliards de francs au titre 3 au lieu du titre 4, la non prise en compte d'un montant de 82 600 000 francs à la section 31, la comptabilisation d'un montant de 2 879 200 francs à la section 31 au lieu de la section 33, la non prise en compte d'un montant de 450 000 000 de francs à la section 34 et une imputation de 367 400 000 francs à la section 60.

La Cour constate que des écarts persistent comme l'illustre le tableau n°74 ci-dessus qui prend en compte les précisions apportées par le MEF.

1.1.2.4 – Des virements de titre à titre

Des virements de crédits ont été effectués du titre 3 au titre 4. Le détail de ces virements est indiqué au tableau n°75 ci-dessous.

Tableau n°75 : Virements de crédits du titre 3 au titre 4

En francs

Référence acte	Date	Origine	Destination	Montant
Décret 2009-1290	19/11/2009	21.3	21.4	285 697 224
Arrêté 10536	13/11/2009	60.3	21.4	5 500 000 000
Arrêté 10540	13/11/2009	60.3	21.4	20 000 000
Arrêté 8016	20/08/2009	60.3	21.4	200 000 000
Arrêté 7113	22/07/2009	60.3	30.4	77 700 000
Arrêté 1478	16/02/2009	60.3	23.4	1 497 000 000

Il ressort du tableau ci-dessus que des virements de crédits de titre à titre ont été effectués soit à l'intérieur d'une même institution, soit entre les dépenses communes et d'autres ministères et institutions.

Or, selon les dispositions de l'article 15 de la loi organique n° 2001-09 du 15 octobre 2001 relative aux lois de finances modifiée, les virements de crédits par décret doivent intervenir à l'intérieur du même titre du budget d'un même ministère ou institution et être maintenus dans la limite du dixième de la dotation de chacun des chapitres intéressés. Ces virements peuvent être autorisés par arrêté du Ministre chargé des Finances sous réserve d'intervenir à l'intérieur d'un même chapitre ou d'un même article.

En conséquence, les virements de crédits, qu'ils soient effectués par décret ou par arrêté, doivent s'opérer à l'intérieur d'un même titre.

Le MEF justifie les virements de crédits effectués du titre 3 au titre 4 par le fait qu'ils concernent des crédits globaux de la section charges communes vers les institutions ou les ministères. Il considère que l'absence de détermination de leur destination au moment du vote justifie leur répartition sans tenir comptes des titres.

La Cour rappelle que les crédits globaux dont la répartition ne peut être effectuée au moment du vote sont ouverts par titre. Toute répartition ultérieure doit respecter la spécialité par titre.

1.2 - Utilisation des crédits des dépenses ordinaires

L'utilisation des crédits alloués aux dépenses ordinaires du budget général fait apparaître des dépassements et des crédits non consommés.

Le montant des crédits non utilisés s'élève à 88,64 milliards de francs et les dépassements à 51,69 milliards de francs comme indiqué au tableau n°76 ci-dessous.

Tableau n°76: Utilisation des crédits des dépenses ordinaires en 2009

En milliards de francs

Titre	publique	Pouvoirs Publics		Ministères		Dépenses communes		Totaux		
	disponible	dépassement	disponible	dépassement	disponible	dépassement	disponible	dépassement	disponible	dépassement
Titre 1	-	5,92	-	-	-	-	-	-	-	5,92
Titre 2	-	-	3,65	3,39	22,23	18,58	20,68	-	46,56	21,97
Titre 3	-	-	1,99	-	15,51	7,19	-	16,33	17,50	23,52
Titre 4	-	-	1,22	-	2,51	0,28	20,85	-	24,58	0,28
Total	-	5,92	6,86	3,39	40,25	26,05	41,53	16,33	88,64	51,69

1.2.1 - Dépassements de crédits

A l'intérieur des sections, certains titres ont été exécutés en dépassement pour un montant global de 51,69 milliards de francs. En effet, pour des crédits de la gestion affectés à ces titres de 472,36 milliards de francs, les dépenses réalisées se sont élevées à 524,05 milliards de francs.

La ventilation par titre des dépassements constatés sur la gestion des crédits alloués aux dépenses ordinaires figure au tableau n°77 ci-dessous.

Tableau n°77: Répartition des dépassements de crédits entre les titres en 2009

En milliards de francs

Titre	Crédits de la gestion	Ordonnancement	Dépassements	Part en %
Titre 1	150,00	155,92	-5,92	11,45
Titre 2	256,45	278,42	-21,97	42,51
Titre 3	65,55	89,07	-23,52	45,50
Titre 4	0,36	0,64	-0,28	0,54
Total	472,36	524,05	-51,69	100

Par ordre d'importance décroissant, les dépassements ont été constatés sur les dépenses de fonctionnement pour 23,52 milliards de francs, soit 45,50%, les dépenses de personnel pour 21,97 milliards de francs, soit 42,51%, la dette publique pour 5,92 milliards de francs, soit 11,45% et les dépenses de transferts pour 0,28 milliards de francs, soit 0,54%.

Certains dépassements concernent des sections exécutées en dépenses alors qu'elles ne sont pas dotées en crédits budgétaires.

Cette situation est retracée dans le tableau n°78 ci-dessous.

Tableau n°78 : Sections exécutées en dépenses en l'absence de crédits

En francs

Sections	Titres	Crédits de la gestion	Ordonnancements
48	2	0	12 425 989
52	2	0	2 577 011 331
48	3	0	17 008 136

Or, en vertu des dispositions de l'article 10 du décret 2003-101 du 13 mars 2003 portant règlement général sur la comptabilité publique modifié, aucune dépense ne peut être engagée, ordonnancée ou payée à la charge de l'Etat et des autres organismes publics si elle n'a pas été prévue au budget de l'Etat et n'est pas couverte par des crédits régulièrement ouverts.

Pour justifier cette situation le MEF a invoqué les réimputations de dépenses des ministères supprimés ou dont les attributions ont été transférées à la suite de remaniement ministériels. Il a précisé que les imputations des dépenses des ministères concernés seront revues dans la nouvelle version du PLR.

Les dépassements seront analysés d'abord, selon la nature des crédits ensuite, selon leur destination.

1.2.1.1. Dépassement selon la nature des crédits

Les dépassements de crédits portent à la fois sur des crédits évaluatifs et sur des crédits limitatifs. Leur répartition figure au tableau n°79 ci-dessous.

Tableau n°79: Dépassements selon la nature des crédits en 2009

En milliards de francs

Intitulés	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Dépassements	Part en %
Crédits Evaluatifs	471,95	523,30	-51,35	99,34
Crédits limitatifs	0,41	0,75	-0,34	0,66
Total	472,36	524,05	-51,69	100

Les dépassements sur crédits évaluatifs, qui s'élèvent à 51,35 milliards de francs, représentent 99,34% du total des dépassements. Les dépassements sur crédits limitatifs s'établissent à 0,34 milliard de francs et représentent 0,66% de ce total.

A. Dépassements sur crédits évaluatifs

Les dépassements sur crédits évaluatifs concernent l'ensemble des titres à l'exception du titre 4 « autres transferts courants ».

Le tableau n°80 ci-dessous présente l'état détaillé de ces dépassements.

Tableau n°80: Dépassements sur crédits évaluatifs en 2009

En milliards de francs

~	En militaras de francs								
Section	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Ι	Dépassements	Part en %				
		Dette publique							
10	150 000 000 000	155 915 502 082	-	5 915 502 082	11,52				
Sous-total Dette publique	150 000 000 000	155 915 502 082	-	5 915 502 082	11,52				
	Personnel								
22	6 294 381 860	9 686 525 326	-	3 392 143 466	6,61				
32	61 259 778 220	66 033 419 805	-	4 773 641 585	9,30				
33	24 297 788 420	27 390 538 051	-	3 092 749 631	6,02				
35	1 414 565 020	2 998 375 491	-	1 583 810 471	3,08				
36	47 094 920	64 475 816	-	17 380 896	0,03				
41	980 082 940	1 092 970 793	-	112 887 853	0,22				
42	3 053 332 760	5 030 662 448	-	1 977 329 688	3,85				
43	16 972 776 860	17 803 437 267	-	830 660 407	1,62				
44	491 331 880	542 017 355	-	50 685 475	0,10				
45	1 280 613 780	1 298 455 889	-	17 842 109	0,03				
47	206 955 020	771 983 817	-	565 028 797	1,10				
48	-	12 425 989	-	12 425 989	0,02				
49	464 191 340	595 876 675	-	131 685 335	0,26				
50	138 640 302 540	141 412 543 997	-	2 772 241 457	5,40				
52	-	2 577 011 331	-	2 577 011 331	5,02				
53	1 044 240 760	1 110 434 547	-	66 193 787	0,13				
Sous-total Personnel	256 447 436 320	278 421 154 597	-	21 973 718 277	42,80				
Fonctionnement									
31	14 268 638 490	21 397 593 418	-	7 128 954 928	13,88				
60	51 227 023 834	67 554 389 094	-	16 327 365 260	31,80				
Sous-total Fonctionnement	65 495 662 324	88 951 982 512	-	23 456 320 188	45,68				
Total général	471 943 098 644	523 288 639 191	-	51 345 540 547	100				

Le service de la dette a donné lieu à des dépassements d'un montant de 5,92 milliards de francs, soit 11,52% du total des dépassements sur crédits évaluatifs.

Les dépassements sur crédits évaluatifs relatifs aux dépenses de personnel s'élèvent à 21,97 milliards de francs et représentent 42,80% du montant total des dépassements.

S'agissant des dépenses de personnel, les dépassements les plus significatifs concernent certains ministères et l'Assemblée nationale. A cet égard, le ministère des Forces armées totalise des dépassements de 4,77 milliards de francs, soit 9,30% du total. L'Assemblée nationale a réalisé des dépassements de 3,39 milliards de francs, soit 6,61% du total. Quant aux ministères de l'Intérieur, de l'Enseignement préscolaire, de l'Elémentaire et du Moyen secondaire et des Sports et Loisirs, ils totalisent respectivement 3,09 milliards de francs, 2,77

milliards de francs et 2,58 milliards de francs des dépassements. Leurs parts respectives dans le total sont de 6,02%, 5,40% et 5,02%.

Concernant les dépenses de fonctionnement, les dépassements sur crédits évaluatifs sont imputables au ministère des Affaires étrangères et aux dépenses communes pour des montants respectifs de 7,13 et 16,33 milliards de francs. Ces dépassements s'élèvent à 23,46 milliards de francs et représentent 45,68% du total.

Selon la destination, la répartition des dépassements sur crédits évaluatifs est présentée au tableau n°81 ci-dessous :

Tableau n°81: Répartition des dépassements sur crédits évaluatifs selon la destination en 2009

En francs

Section	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Dépassements	Part en %
Dette publique	150 000 000 000	155 915 502 082	- 5 915 502 082	11,52
Pouvoirs publics	6 294 381 860	9 686 525 326	- 3 392 143 466	6,61
Ministères	264 421 692 950	290 132 222 689	- 25 710 529 739	50,07
Dépenses communes	51 227 023 834	67 554 389 094	- 16 327 365 260	31,80
Total général	471 943 098 644	523 288 639 191	- 51 345 540 547	100

Analysés du point de vue de la destination des crédits, les dépassements sur crédits évaluatifs se répartissent ainsi qu'il suit : 5,92 milliards de francs pour la dette publique, soit 11,52% du total, 3,39 milliards de francs pour les pouvoirs publics, soit 6,61% du total et 42,04 milliards de francs pour les moyens des services, soit 81,87% du total. Les dépassements des moyens des services comprennent les dépassements des ministères pour 25,71 milliards de francs, soit 50,07% et les dépassements des dépenses communes pour 16,33 milliards de francs, soit 31,80%.

Les dépassements sur crédits évaluatifs ont évolué entre 2006 et 2009 comme indiqué au tableau n°82 ci-après :

Tableau n°82 : Evolution des dépassements sur crédits évaluatifs entre 2006 et 2009

En milliards de francs

Nature des dépenses	2006	2007	2008	2009	Evolution 09/08 %
Dette Publique	56,65	54,73	43,98	5,92	-86,54
Personnel	41,78	49,78	78,95	21,97	-72,17
Fonctionnement	2,55	35,06	2,21	23,46	961,54
Transfert	81,36	82,1	0	0	Na
Total	182,34	221,67	125,14	51,35	-58,97

Entre 2006 et 2007, les dépassements sur crédits évaluatifs ont augmenté de 39,33 milliards de francs, soit un taux d'évolution de 21,57%. Ils ont baissé de 43,55% entre 2007 et 2008 et de 58,97% entre 2008 et 2009.

Cette tendance est expliquée par les évolutions contrastées qui sont relevées au niveau de certains titres.

Les dépassements de crédits alloués aux dépenses de personnel passent de 78,95 milliards de francs en 2008 à 21,97 milliards de francs en 2009, soit un taux d'évolution de -72,17%.

Les dépassements de crédits alloués aux dépenses de fonctionnement passent de 2,21 milliards de francs en 2008 à 23,46 milliards de francs en 2009, soit un coefficient multiplicateur de plus de 10.

En 2008 et en 2009, il n'ya pas eu de dépassements dans l'exécution des crédits évaluatifs affectés aux dépenses de transfert.

La Cour a constaté en revanche une augmentation importante des dépassements sur crédits évaluatifs applicables aux dépenses de fonctionnement.

En définitive, elle relève une diminution significative des dépassements sur crédits évaluatifs durant la période puisqu'ils passent de 182,34 milliards de francs en 2006 à 51,35 milliards de francs en 2009, soit une baisse de 71,84 %.

B. Dépassements sur crédits limitatifs

La Cour a constaté, concernant la gestion des crédits relatifs aux dépenses ordinaires, des dépassements sur crédits limitatifs d'un montant de 337 934 458 francs. Deux titres sont concernés par ces dépassements. Il s'agit des dépenses de fonctionnement pour 62 268 934 francs et des autres transferts courants pour 275 665 524 francs.

Le tableau n°83 ci-dessous présente ces dépassements.

Tableau n°83: Dépassements sur crédits limitatifs en 2009

En francs

Section	ection Crédits de la gestion		Dépass	ements	Part en %			
Fonctionnement								
48	_	17 008 136	-	17 008 136	5,03			
65	6 000 000	39 019 745	-	33 019 745	9,77			
72	44 704 216	56 945 269	-	12 241 053	3,62			
Total fonctionnement	50 704 216	112 973 150	-	62 268 934	18,43			
	7	Transferts						
56	361 620 000	637 285 524	-	275 665 524	81,57			
Total transferts	361 620 000	637 285 524	_	275 665 524	81,57			
Total général	412 324 216	750 258 674	-	337 934 458	100			

Les dépassements sur crédits limitatifs relatifs aux dépenses de transfert, d'un montant de 275 665 524 francs ne concernent que le ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature, des Bassins de Rétention et des Lacs artificiels et représentent 81,57% du total. En effet, sur des crédits de la gestion d'un montant de 361 620 000 francs, les dépenses effectives de ce ministère s'élèvent à 637 285 524 francs.

Les dépassements sur crédits limitatifs relatifs aux dépenses de fonctionnement sont d'un montant de 62 268 934 francs et représentent 18,43% du total. Ces dépassements concernent trois ministères : le ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Coopération décentralisée pour 17 008 136 francs, soit 5,03% du total, le ministère de la Décentralisation et des Collectivités locales pour 33 019 745 francs, soit 9,77% du total et le ministère de l'Hydraulique rurale et du Réseau hydrographique national avec 12 241 053 francs, soit 3,62% du total.

Les dépassements sur crédits limitatifs ont évolué durant les quatre dernières gestions comme indiqué au tableau n°84 qui suit.

Tableau n° 84: Evolution des dépassements sur crédits limitatifs entre 2006 et 2009

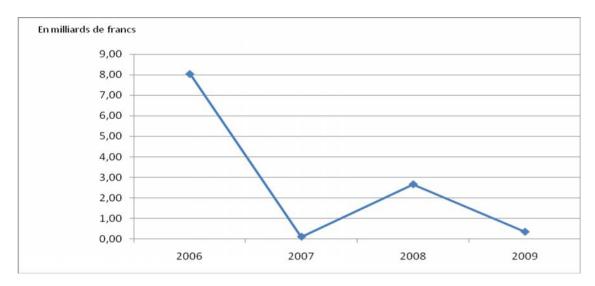
En milliards de francs

Années	2006	2007	2008	2009	Evolution 2008/2009 en %
Total	8,05	0,10	2,66	0,34	-87,22

Le montant des dépassements sur crédits limitatifs a très fortement diminué entre 2006 et 2007, passant de 8,05 à 0,10 milliards de francs, soit une baisse de 7,95 milliards de francs. Après avoir augmenté de 2,56 milliards de francs entre 2007 et 2008, ces dépassements ont encore chuté de 2,32 milliards de francs, soit un taux d'évolution de -87,22%.

Le graphique n°26 ci-dessous illustre cette évolution.

Graphique n°26: Evolution des dépassements sur crédits limitatifs entre 2006 et 2009



La Cour rappelle que l'alinéa 2 de l'article 12 de la LOLF n° 2001-09 du 15 octobre 2001 modifiée dispose que : « sauf dispositions spéciales prévoyant un engagement par anticipation sur les crédits de l'année suivante, les dépenses sur crédits limitatifs ne peuvent être engagées et ordonnancées que dans la limite des crédits ouverts…».

En conséquence, les dépassements sur crédits limitatifs sont irréguliers au regard de la loi.

A la suite de la demande de la Cour de justifier les dépassements sur crédits limitatifs d'un montant de 337 934 458 francs, le MEF s'engage à procéder à la correction des crédits alloués à certaines sections supprimées ou transférées, ce qui aura pour résultat d'annuler les dépassements sur crédits limitatifs dans la nouvelle version du PLR.

1.2.1.2. Dépassements selon la destination

Après agrégation, les dépassements sur crédits évaluatifs et limitatifs se présentent, selon la destination, comme indiqué au tableau n°85 ci-après.

Tableau n°85 : Dépassements selon la destination

Section	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Γ	D épassements	Part %
	Dette publiqu	e			
10 Dette publique	150 000 000 000	155 915 502 082	-	5 915 502 082	11,45
Total Dette publique	150 000 000 000	155 915 502 082	-	5 915 502 082	11,45
	Pouvoirs publi	cs			
22 Assemblée nationale	6 294 381 860	9 686 525 326	-	3 392 143 466	6,56
Total Pouvoirs Publics	6 294 381 860	9 686 525 326	-	3 392 143 466	6,56
	Ministères				
31 Min. des Affaires étrangères	14 268 638 490	21 397 593 418	-	7 128 954 928	13,79
32 Min. des Forces armées	61 259 778 220	66 033 419 805	-	4 773 641 585	9,24
33 Min. de l'Intérieur	24 297 788 420	27 390 538 051	-	3 092 749 631	5,98
35 Ministère de Fonction pub., Travail et Organisation professionnelle	1 414 565 020	2 998 375 491	-	1 583 810 471	3,06
36 Min. des Affaires sociales et des Relations avec les Institutions	47 094 920	64 475 816	-	17 380 896	0,03
41 Min. de la Coopération internationale, de l'Amén. du Terr., des Transp . et des Infras .	980 082 940	1 092 970 793	-	112 887 853	0,22
42 Min. de l'Agriculture et Pisci.	3 053 332 760	5 030 662 448	-	1 977 329 688	3,83
43 Min. de l'Economie et des Finances	16 972 776 860	17 803 437 267	-	830 660 407	1,61
44 Min. de l'Industrie, des Mines, de la Transf. alimentaire des Prod. Agri. et des PME	491 331 880	542 017 355	-	50 685 475	0,10
45 Min. du Commerce	1 280 613 780	1 298 455 889	-	17 842 109	0,03
47 Min. de l'Energie et des Biocarburants	206 955 020	771 983 817	-	565 028 797	1,09
48 Min. de l'Aménag. et de la Coop. Décentra.	-	29 434 125	-	29 434 125	0,06
49 Min. de l'Artisanat, du Touris. et des Rela. avec le Sect. Privé et informel	464 191 340	595 876 675	-	131 685 335	0,25
50 Min. de l'Ens. Presc. , de l'Elém. et du Moyen secondaire	138 640 302 540	141 412 543 997	-	2 772 241 457	5,36
52 Min. du Sport et des Loisirs	-	2 577 011 331	-	2 577 011 331	4,99
53 Min. de la Culture, du Patrim.,de la Franco. et des Langues nat.	1 044 240 760	1 110 434 547	-	66 193 787	0,13

Section	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Dépassements	Part %	
56 Min. de l'Env., de la Protect.	264 620 000				
De la nature, des Bassins de Rétention et des Lacs artificiels	361 620 000	637 285 524	- 275 665 524	0,53	
65 Min. de la Décentralisation et des Collectivités locales	6 000 000	39 019 745	- 33 019 745	0,06	
72 Min. de l'Hydraulique rural et					
du Réseau hydrographique	44 704 216	56 945 269	- 12 241 053	0,02	
national					
Total Ministères	264 834 017 166	290 882 481 363	- 26 048 464 197	50,40	
	Dépenses communes				
60 Dépenses communes	51 227 023 834	67 554 389 094	- 16 327 365 260	31,59	
Total Dépenses communes	51 227 023 834	67 554 389 094	- 16 327 365 260	31,59	
Total général	472 355 422 860	524 038 897 865	- 51 683 475 005	100	

Les dépassements d'un montant total de 51,68 milliards de francs concernent la dette publique, les pouvoirs publics, les ministères et les dépenses communes.

✓ La dette publique

Prévue pour un montant de 150 milliards de francs et exécutée à hauteur de 155,92 milliards de francs, la dette publique a donné lieu à des dépassements d'un montant de 5,92 milliards de francs, représentant 11,45% du total des dépassements sur crédits relatifs aux dépenses ordinaires

✓ Les pouvoirs publics

Le montant des dépassements des crédits des pouvoirs publics s'élève à 3,39 milliards de francs, représentant 6,56% du total des dépassements.

Ce montant porte uniquement sur les crédits évaluatifs applicables aux dépenses de personnel de l'Assemblée nationale.

✓ Les ministères

Le montant des dépassements des ministères s'élève à 26,05 milliards de francs et représente 50,40% du total des dépassements. Sont principalement concernés le ministère des Affaires étrangères pour 7,13 milliards de francs, soit 13,79%, le ministère des Forces armées pour 4,77 milliards de francs, soit 9,24%, le ministère de l'Intérieur pour 3,09 milliards de francs, soit 5,98%, le ministère de l'Enseignement préscolaire, de l'Elémentaire et du Moyen secondaire pour 2,77 milliards de francs, soit 5,36%.

✓ Les dépenses communes

Les dépenses communes totalisent des dépassements d'un montant de 16,33 milliards de francs, soit 31,59% du total. Ces dépassements sont imputés aux crédits applicables aux dépenses de fonctionnement.

1.2.2 - Crédits non consommés

Les crédits non consommés relatifs aux dépenses ordinaires s'élèvent à 88,64 milliards de francs.

Pour rappel, l'exécution de la dette publique qui fait partie des dépenses ordinaires n'a pas donné lieu à des crédits non consommés.

La situation des crédits non consommés est retracée au tableau n°86 ci-dessous.

Tableau n°86 : Crédits non consommés par titre en 2009

En francs

Titre	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Crédits non consommés	Part %
Titre 2: Personnel	132 552 563 680	85 990 666 141	46 561 897 539	52,53
Titre 3: Fonctionnement	215 607 969 130	198 115 506 902	17 492 462 228	19,73
Titre 4: Autres Transferts courants	288 892 514 621	264 307 595 697	24 584 918 924	27,74
Total	637 053 047 431	548 413 768 740	88 639 278 691	100

Selon la nature, les crédits non consommés concernent les dépenses de personnel pour 46,56 milliards de francs, de fonctionnement pour 17,49 milliards de francs et les autres transferts courants pour 24,58 milliards de francs représentant respectivement 52,53%, 19,73% et 27,74% du total.

Selon la destination, ces crédits non consommés sont répartis entre les sections comme indiqué au tableau n°87 ci-après.

Tableau n°87: Crédits non consommés par section en 2009

Section	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Crédits non consommés	Part %
21	45 583 180 577	42 493 944 079	3 089 236 498	3,49
24	1 157 508 000	857 508 000	300 000 000	0,34
25	201 465 800	180 892 102	20 573 698	0,02
27	1 156 393 260	864 964 327	291 428 933	0,33
28	1 027 200 782	932 028 000	95 172 782	0,11
29	5 508 582 000	2 445 805 000	3 062 777 000	3,46
Pouvoirs publics	54 634 330 419	47 775 141 508	6 859 188 911	7,74
30	9 942 373 021	8 962 040 771	980 332 250	1,11
31	21 416 171 680	16 552 498 302	4 863 673 378	5,49
32	23 486 644 608	22 544 100 672	942 543 936	1,06
33	30 272 582 395	28 713 078 668	1 559 503 727	1,76
34	22 810 948 882	20 867 606 674	1 943 342 208	2,19
35	1 986 552 560	1 816 489 391	170 063 169	0,19
36	155 183 166	137 205 292	17 977 874	0,02
39	665 529 077	257 922 715	407 606 362	0,46
Administration générale	110 735 985 389	99 850 942 485	10 885 042 904	12,28
40	2 476 898 602	1 816 140 445	660 758 157	0,75
41	1 005 215 855	949 560 964	55 654 891	0,06
42	6 631 269 015	6 449 474 557	181 794 458	0,21
43	12 153 047 395	10 041 613 965	2 111 433 430	2,38

Section	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Crédits non consommés	Part %
44	1 935 436 948	1 762 076 501	173 360 447	0,20
45	1 326 849 752	1 279 814 898	47 034 854	0,05
46	3 992 771 994	3 142 426 214	850 345 780	0,96
47	297 848 471	251 204 939	46 643 532	0,05
49	922 535 696	853 264 053	69 271 643	0,08
Action économique	30 741 873 728	26 545 576 536	4 196 297 192	4,73
50	90 388 308 765	87 746 430 892	2 641 877 873	2,98
51	1 834 914 615	1 683 986 472	150 928 143	0,17
52	241 386 300	123 833 485	117 552 815	0,13
53	3 542 494 344	3 457 284 806	85 209 538	0,10
54	68 818 281 437	64 181 580 794	4 636 700 643	5,23
55	6 949 289 432	5 214 932 496	1 734 356 936	1,96
56	8 332 076 909	7 682 352 765	649 724 144	0,73
58	5 684 490 664	5 252 327 334	432 163 330	0,49
59	15 259 280 100	5 192 622 993	10 066 657 107	11,36
62	2 319 712 771	741 340 779	1 578 371 992	1,78
63	2 153 989 560	1 949 199 122	204 790 438	0,23
66	840 310 011	229 103 820	611 206 191	0,69
75	88 413 494 787	86 156 346 442	2 257 148 345	2,55
Action culturelle et	294 778 029 695	269 611 342 200	25 166 687 495	28,39
sociale				
Total Ministères	436 255 888 812	396 007 861 221	40 248 027 591	45,41
60	135 640 278 200	94 108 216 011	41 532 062 189	46,85
Total général	626 530 497 431	537 891 218 740	88 639 278 691	100

Les crédits non consommés en fin de gestion concernent aussi bien les pouvoirs publics que les moyens de services.

1.2.2.1 - Les pouvoirs publics

Le montant des crédits non consommés des pouvoirs publics s'élève à 6,86 milliards de francs, soit 7,74% du total des crédits non consommés de la gestion.

Par ordre d'importance du montant des crédits non consommés, les principaux pouvoirs publics concernés sont la Présidence de la République pour 3,09 milliards de francs et le Sénat pour 3,06 milliards de francs.

La part relative de ces institutions représente respectivement 3,49% et 3,46% du total des crédits non consommés en 2009.

1.2.2.2 - Les moyens des services

Concernant les crédits non consommés des moyens des services, ils sont répartis entre les ministères et les dépenses communes.

Les crédits non consommés des ministères s'élèvent à 40,25 milliards de francs, soit 45,41 % du total de ces crédits.

Selon les actions, les crédits non consommées des ministères en charge de l'action culturelle et sociale s'établissent à 25,17 milliards de francs, soit 28,39% de l'ensemble des crédits non consommés sur la gestion 2009. Les ministères en charge de l'action administration générale totalisent des crédits non consommés d'un montant de 10,88 milliards de francs représentant 12,28% du total. Les ministères de l'action économique enregistrent des crédits non consommés d'un montant de 4,20 milliards de francs, soit 4,73% du total.

En analysant les crédits non consommés sans distinction d'action, les principaux ministères ayant enregistré les parts les plus importantes sur l'ensemble des crédits sont les suivants :

- le ministère de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle pour 10,07 milliards de francs, soit 11,36%;
- le ministère des Affaires étrangères pour 4,86 milliards de francs, soit 5,49%;
- le ministère de la Santé, de la Prévention et de l'Hygiène publique pour 4,64 milliards de francs, soit 5,23%;
- le ministère de l'Enseignement préscolaire, de l'Elémentaire et du Moyen secondaire pour 2,64 milliards de francs, soit 2,98%;
- le ministère de l'Enseignement supérieur, des Universités et des CUR pour 2,26 milliards de francs, soit 2,55%.

S'agissant des dépenses communes, les crédits non consommés s'élèvent à 41,53 milliards de francs, soit 46,85% du total des crédits non consommés en fin de gestion.

En définitive, il résulte de la gestion des crédits affectés aux dépenses ordinaires des dépassements et des crédits non consommés pour lesquels il faut respectivement procéder à des ouvertures de crédits complémentaires et à des annulations de crédits.

Le tableau n°88 suivant présente les montants des annulations et des ouvertures de crédits pour la gestion 2009.

Tableau n°88 : Montants des annulations et des ouvertures de crédits complémentaires

Titre	Crédits à annuler	Ouvertures de crédits complémentaires
titre 1 Dette publique	-	5 915 502 082
titre 2 Personnel	46 561 897 539	21 973 718 277
titre 3 Fonctionnement	17 492 462 228	23 518 589 122
titre 4 Autres transferts courants	24 584 918 924	275 665 524
Total	88 639 278 691	51 683 475 005

2 - Gestion des crédits d'investissement

L'examen de la gestion des crédits d'investissement porte aussi bien sur les crédits d'investissement sur ressources internes que sur les crédits d'investissements sur ressources externes.

2.1 - Gestion des crédits d'investissement sur ressources internes

La gestion des crédits d'investissement sur ressources internes permet de relever des constatations sur les modifications et sur l'utilisation desdits crédits.

2.1.1 - Modifications des crédits en cours de gestion

Les modifications des crédits d'investissement ont porté sur leur montant et sur leur répartition.

2.1.1.1- Modification du montant des crédits de paiement

Le montant des crédits de paiement pour la gestion 2009 a été modifié par la LFR, par les ouvertures et annulations de crédits ainsi que par les reports de crédits disponibles en fin 2008.

- Modifications apportées par la LFR

Arrêtés initialement à 437,75 milliards de francs par l'article 6-I de la LFI, les crédits de paiement ont été réévalués à 407,75 milliards de francs par l'article 6-II de la LFR, soit une réduction de 30 milliards de francs. Les crédits affectés aux dépenses d'investissements exécutés par l'Etat sont passés de 169,96 à 123,21 milliards de francs, soit une baisse de 46,75 milliards de francs. Quant aux autorisations relatives aux transferts en capital, elles ont augmenté de 16,75 milliards de francs, passant de 267,79 à 284,54 milliards de francs.

- Modifications apportées par les ouvertures et annulations de crédits

Pour la gestion 2009, des ouvertures de crédits ont été effectuées pour un montant global de 57 378 233 439 francs. Les actes réglementaires relatifs à ces ouvertures de crédits sont listés dans le tableau n°89 suivant :

Tableau n°89 : Ouvertures de crédits de paiement au titre de la gestion 2009

N° Décret/Arrêté	Date	Montant
128	09/02/2009	696 714 400
164	17/02/2009	1 000 000 000
176	23/02/2009	41 500 000 000
226	23/03/2009	236 000 000
316	02/04/2009	2 100 000 000
317	02/04/2009	78 230 920
347	02/04/2009	175 000 000

N° Décret/Arrêté	Date	Montant
821	07/08/2009	180 000 000
823	07/08/2009	868 949 737
834	07/08/2009	690 000 000
889	10/09/2009	500 000 000
874	10/09/2009	500 000 000
911	10/09/2009	490 000 000
912	10/09/2009	140 500 000
913	10/09/2009	58 638 382
9791	08/10/2009	416 000 000
1184	26/10/2009	448 200 000
10103	28/10/2009	553 000 000
1224	04/11/2009	413 000 000
1233	04/11/2009	556 000 000
1274	13/11/2009	398 000 000
1378	02/12/2009	540 000 000
1445	30/12/2009	3 840 000 000
1446	30/12/2009	1 000 000 000
	Total	57 378 233 439

Plusieurs décrets portant « ouvertures de crédits à titre d'avance » (1274, 1445, 1233,1378 etc...) disposent : « est autorisé, à titre d'avance sur la gestion 2009, sur les dépenses en capital, une autorisation de programme et un crédit de paiement de.... ».

La Cour constate que ces décrets procèdent à l'ouverture d'autorisations de programme, ce qui relève de la compétence du Parlement.

A la demande de la Cour d'expliquer et de justifier l'ouverture d'autorisations de programme par voie de décrets, le MEF précise qu'il s'agit en réalité d'ouverture de crédits de paiement même si l'acte fait état d'ouverture d'autorisation de programme.

Les décrets n°1445 et 1446 ont opéré des ouvertures de crédits pour des montants respectifs de 3 840 000 000 francs et 1 000 000 000 francs. Ces décisions sont prises en application des dispositions de l'article 12, alinéa 2, 3° de la loi organique relative aux lois de finances, qui prévoit qu' « en cas, à la fois d'urgence et de nécessité impérieuse d'intérêt national, des crédits supplémentaires peuvent être ouverts par décrets d'avances pris en conseil des ministres. Un projet de loi de finances portant ratification de ces crédits est déposé immédiatement si le Parlement est en session ou dans le cas contraire à l'ouverture de la plus prochaine session ».

Le premier décret concerne le « Programme complémentaire hôpitaux Fatick et Ziguinchor » et le « Programme national d'insémination artificielle ». Le second se rapporte au « Projet de construction de bâtiments de la Faculté des lettres de l'UCAD ».

La Cour fait remarquer que le fait que le texte soit pris le dernier jour de la gestion, c'est à dire à un moment où tous les engagements étaient arrêtés, est de nature à rendre caduque

immédiatement les crédits ouverts, ce qui montre que l'urgence n'est pas complètement justifiée.

A la demande de la Cour d'expliquer la prise de ces décrets au moment où les engagements étaient arrêtés, le MEF a précisé que ces décrets étaient pris à des fins de régularisation.

La Cour constate également que le décret n°176 du 23/02/2009 portant ouverture de crédits présente un déséquilibre de 1000 francs comme l'indique le tableau n°90 ci-dessous :

Tableau n°90 : Acte d'ouvertures de crédits d'investissement présentant un déséquilibre

En francs

Nº Acte	Date	Montant à ouvrir	Imputation	Montant
		41 500 000 000	42.6	31 556 201 000
176	23/02/2009		42.5	443 800 000
170	23/02/2009		46.6	7 500 000 000
			30.6	2 000 000 000
Total		41 500 000 000		41 500 001 000

L'article premier du décret précité dispose qu'il est autorisé sur la gestion 2009 une avance de crédits d'un montant de 41 500 000 000 de francs. Or, le montant total des imputations s'élève à 41 500 001 000 francs, d'où un écart de 1000 francs.

Le MEF estime que cet écart procède d'une erreur de saisie ayant entaché l'acte pris sur support papier sans aucune incidence sur le montant validé par le SIGFIP.

Par ailleurs, des actes portant annulations de crédits d'investissement ont été pris au titre de la gestion 2009. Ces actes sont listés dans le tableau n°91 ci-dessous.

Tableau n°91: Annulations de crédits de paiement au titre de la gestion 2009

N° Acte	Date	Montant
802	04/02/2009	696 714 400
1340	10/02/2009	1 000 000 000
2380	05/03/2009	236 000 000
2629	12/03/2009	41 500 000 000
2657	12/03/2009	2 100 000 000
2661	12/03/2009	175 000 000
4105	24/03/2009	78 230 920
6198	29/05/2009	4 000 000 000
7261	29/07/2009	556 000 000
7472	05/08/2009	180 000 000
7474	06/08/2009	690 000 000
7486	07/08/2009	868 949 737
7795	13/08/2009	750 000 000
8031	20/08/2009	140 500 000

N° Acte	Date	Montant
8035	20/08/2009	58 638 382
8036	20/08/2009	490 000 000
8868	10/09/2009	500 000 000
9842	14/10/2009	448 200 000
10028	23/10/2009	413 000 000
10202	02/11/2009	398 000 000
10928	26/11/2009	540 000 000
12044	30/12/2009	3 840 000 000
12048	30/12/2009	1 000 000 000
	Total	60 659 233 439

Sur la base des actes produits par le MEF, le montant total des annulations de crédits d'investissement qui concernent la gestion 2009 est arrêté à 60 659 233 439 de francs.

La Cour constate que l'arrêté n°7474 du 06/08/2009 portant annulation de crédits du BCI comporte des incohérences, comme l'indique le tableau n°92 suivant.

Tableau n°92 : Acte d'annulation de crédits d'investissement présentant un déséquilibre

En francs

N° Acte	Date	Montant à annuler	Détail des lignes budgétaires annulées	Montant
7474	06/08/2009	690 000 000	43.5.70097054990.23.1.1	587 000 000
			43.6.70095013999.27.4.9	93 000 000
Total		690 000 000		680 000 000

L'article premier de l'arrêté précité annonce un montant global de 690 000 000 de francs à annuler, alors que le détail des lignes budgétaires dont les dotations sont annulées donne un montant cumulé de 680 000 000 de francs. Il en résulte ainsi un écart de 10 000 000 de francs.

Le MEF justifie cet écart par une erreur survenue au moment de la saisie du montant de l'acte mais soutient qu'elle n'a pas d'incidence sur le montant validé par le SIGFIP.

La Cour demande au MEF de veiller à la fiabilité des données qui alimentent le système d'information afin que les situations qu'il génère soient sincères et pertinentes.

En outre, la Cour relève que certains décrets portant modification du montant des crédits d'investissement prévoient à la fois des annulations et des ouvertures de crédits. Ces actes sont listés au tableau n°93 ci-dessous.

Tableau n°93 : Décrets portant annulation et ouverture de crédits de paiement au titre de la gestion 2009

En francs

		An	nulation de crédits	Ouvert	ure de crédits
N° Décret	Date	Imputation	Montant	Imputation	Montant
519	03/06/2009	32.5	2 977 000 000	21.6	15 000 000 000
		40.6	1 000 000 000		
		40.5	500 000 000		
		41.6	920 000 000		
		42.6	1 500 000 000		
		43.6	500 000 000		
		43.5	4 250 000 000		
		46.5	850 000 000		
		46.6	750 000 000		
		47.6	1 000 000 000		
		75.5	1 253 000 000		
	Sous-total 1		15 500 000 000		15 000 000 000
627	13/07/2009	58.6	800 000 000	58.6	800 000 000
	Sous-total 2		800 000 000		800 000 000
Total géné	ral		16 300 000 000		15 800 000 000

La Cour constate que le décret n°519 du 03/06/2009 comporte des incohérences. En effet, ce décret annonce des annulations de crédits pour un montant total de 15 000 000 000 de francs et des ouvertures pour un même montant. Si le montant des ouvertures s'élève effectivement à 15 000 000 000 de francs, le pointage des lignes auxquelles sont imputées les annulations de crédits fait ressortir un montant de 15 500 000 000 de francs, d'où un écart de 500 000 000 de francs

La Cour remarque également que les décrets listés dans le tableau précédent autorisent des ouvertures de crédits pour un montant global de 15 800 000 000 de francs mais procèdent aussi à des annulations de crédits pour un montant total de 16 300 000 000 de francs. Elle fait observer qu'aux termes des dispositions de l'article 14 de la loi organique relative aux lois de Finances, « tout crédit qui devient sans objet en cours d'année peut être annulé par arrêté du Ministre chargé des Finances après avis du ministre intéressé ».

Concernant l'écart de 500 millions de francs constaté sur le décret n°519 du 03/06/2009, le MEF soutient qu'il provient d'une erreur de saisie, le montant validé étant 1 milliard et non 1,5 milliard de francs.

S'agissant de l'annulation de crédits par décret et non par arrêté comme la loi le prévoit, le MEF invoque une décision du gouvernement pour financer les travaux de l'autoroute Malick SY-Patte d'oie- Pikine.

La Cour rappelle que toute décision du Gouvernement doit respecter l'encadrement fixé par la loi.

La Cour a procédé au rapprochement entre les montants nets des ouvertures et annulations figurant au PLR et ceux obtenus après pointage des actes modificatifs transmis par le MEF. Ce rapprochement, effectué par section et par titre, a donné lieu à des écarts, comme l'illustre le tableau n°94 ci-dessous.

Tableau n°94 : Rapprochement des ouvertures et annulations nettes de crédits entre le PLR et les actes modificatifs

En franc

Section	Montants nets des ouvertures et des annulations selon les actes	Montants nets des ouvertures et des annulations selon le PLR	Ecart			
	Titre 5					
42	- 1 873 699 737	- 873 699 737	- 1 000 000 000			
43	- 6 316 750 000	- 5 816 750 000	- 500 000 000			
44	- 400 000 000	- 450 000 000	50 000 000			
46	- 1 495 000 000	- 1 299 000 000	- 196 000 000			
50	- 800 000 000	- 945 200 000	145 200 000			
53	- 375 200 000	- 230 000 000	- 145 200 000			
54	446 500 000	496 500 000	- 50 000 000			
56	- 948 000 000	- 1 198 000 000	250 000 000			
62	1 840 000 000	-	1 840 000 000			
72	- 104 000 000	-	- 104 000 000			
75	- 498 000 000	- 548 000 000	50 000 000			
Total (Titre 5)	- 17 166 349 737	- 13 506 349 737	- 3 660 000 000			
		Titre 6				
21	8 868 949 737	8 542 949 737	326 000 000			
36	-	- 100 000 000	100 000 000			
42	28 536 201 000	27 536 200 000	1 000 001 000			
43	- 9 945 000 000	- 9 955 000 000	10 000 000			
44	300 000 000	350 000 000	- 50 000 000			
46	- 8 450 000 000	- 8 500 000 000	50 000 000			
56	995 000 000	1 245 000 000	- 250 000 000			
58	818 000 000	1 244 000 000	- 426 000 000			
62	553 000 000	2 393 000 000	- 1 840 000 000			
Total (Titre 6)	13 395 350 737	14 475 349 737	- 1 079 999 000			
Total général	- 3 770 999 000	969 000 000	- 4 739 999 000			

Il découle du tableau ci-dessus que, selon le PLR, les ouvertures de crédits dépassent les annulations de 969 000 000 de francs. Par contre, le pointage des actes modificatifs montre que les annulations sont supérieures aux ouvertures de 3 770 999 000 francs. L'écart global entre le PLR et les actes s'élève ainsi à - 4 739 999 000 francs, résultant des différences constatées aussi bien sur le titre 5 que sur le titre 6.

Concernant le titre 5, le PLR arrête des modifications nettes à - 13 506 349 737 francs alors que le pointage des actes donne un montant net de - 17 166 349 737 francs, d'où une différence de - 3 660 000 000 de francs.

Pour le titre 6, le PLR fait ressortir que les ouvertures de crédits dépassent les annulations de 14 475 349 737 francs, tandis que, selon les actes, cet écart se situe à 13 395 350 737 francs, soit une différence de - 1 079 999 000 francs.

A la demande de la Cour de justifier les écarts constatés entre les montants nets des ouvertures et annulations de crédits inscrits au PLR et ceux découlant du pointage des actes modificatifs, le MEF a invoqué des erreurs de saisie ou de pointage, des transferts et annulations de crédits et un acte manquant finalement produit à la séance contradictoire.

- Modifications apportées par les reports de crédits

Sur des crédits d'investissement non consommés à la clôture de la gestion 2008 d'un montant de 130,13 milliards de francs, des reports ont été effectués, selon le PLR, pour un montant de 23,11 milliards de francs sur la gestion 2009, soit 17,76%.

Les reports de crédits du budget consolidé d'investissement sur la gestion 2009 sont autorisés par les deux arrêtés qui suivent :

- Arrêté n°02658/MEF/DGF/DDI du 12/03/2009 pour un montant de 4 632 931 923 francs ;
- Arrêté n° 03668/MEF/DGF/DDI du 20/03/2009 pour un montant de 20 963 761 296 francs.

Concernant ce dernier arrêté, le montant de 20 963 761 296 francs annoncé à son article premier est différent du montant global obtenu à partir des détails du tableau annexé audit arrêté qui est de 20 915 986 039 francs. Il en résulte ainsi un écart de 47 775 257 francs.

A la suite des observations du rapport provisoire, le MEF a transmis à la Cour l'arrêté n°12103 du 31/12/2009 modifiant l'arrêté n° 03668/MEF/DGF/DDI du 20/03/2009 portant report de crédits sur la gestion 2009. La prise en compte de cet acte permet d'arrêter les reports de crédits à 23 108 236 385 francs.

La Cour a également procédé au rapprochement, par titre et par section, entre les montants des reports de crédits figurant au PLR et ceux qui sont obtenus après pointage des arrêtés. Ce rapprochement donne lieu à des écarts au niveau de plusieurs sections, comme l'indique le tableau n°95 suivant.

Tableau n°95 : Rapprochement par titre et par section entre les reports de crédits figurant au PLR et ceux obtenus après pointage des arrêtés en 2009

En francs

Section	Montant reporté selon les actes	Montants reportés selon le PLR	Ecarts		
Titre 5					
33	890 280 000	1 428 571 376	- 538 291 376		
39	28 373 487		28 373 487		
46	177 782 280	2 851 857 555	- 2 674 075 275		
49		28 373 487	- 28 373 487		
50	1 748 213 620	2 804 911 932	- 1 056 698 312		
52	373 942 599	-	373 942 599		
53	1 056 698 312		1 056 698 312		
55	2 883 681	376 826 280	- 373 942 599		
65	238 291 376	-	238 291 376		
72	509 744 740	-	509 744 740		
Total			- 2 464 330 535		
		Titre 6			
21.6	499 395 000	749 395 000	- 250 000 000		
33.6		519 046 460	- 519 046 460		
46.6	2 174 330 535	10 000 000	2 164 330 535		
58.6	250 000 000	-	250 000 000		
65.6	819 046 460		819 046 460		
Total			2 464 330 535		

Il découle du tableau ci-dessus une différence significative entre le PLR et les arrêtés transmis par le MEF en ce qui concerne les sections et les titres auxquels s'imputent les reports de crédits d'investissement de la gestion 2008 sur la gestion 2009.

A la demande de la Cour de justifier les écarts constatés, par titre et par section, entre les montants reportés selon les arrêtés et ceux figurant au PLR, le MEF renvoie à l'arrêté n°12103 du 31/12/2009. Cependant, malgré la prise en compte de cet acte les écarts persistent comme l'indique le tableau n°95 ci-dessus.

En outre, le décret 2009-192 du 27 février 2009 relatif aux reprises en engagements et aux reports de crédits du budget général dispose en son article 6 que « les crédits du budget général non consommés à la clôture de l'année au titre de laquelle ils ont été ouverts peuvent être reportés par arrêté du ministre chargé des Finances majorant à due concurrence les crédits de l'année suivante, jusqu'à la limite de 5% des crédits de l'année en cours......».

Ainsi, à partir des crédits non consommés à la clôture de la gestion 2008, la Cour a procédé au rapprochement entre la limite de report autorisée et les montants effectivement reportés figurant au PLR.

A la demande de la Cour de justifier les montants des reports de crédits qui dépassent la limite de 5% des crédits non consommés fixée par le décret 2009-192, le MEF soutient que la méthode utilisée par la Cour pour déterminer le montant des reports de crédits n'est pas appropriée. Il estime que la limite des 5% des reports de crédits s'applique sur les crédits en cours et non sur les crédits disponibles de l'année précédente.

En prenant acte des précisions apportées par le MEF la Cour considère qu'il devra cependant à l'avenir lui fournir les situations d'exécution des projets pour lui permettre de vérifier la disponibilité des crédits reportés.

Par ailleurs, la Cour a constaté que certaines sections dont les crédits ont été exécutés en dépassement en 2008 ont bénéficié de reports en 2009. Le détail de ces reports figure au tableau n°96 ci-après.

Tableau n°96 : Sections exécutées en dépassements en 2008 avec des reports de crédits en 2009

En francs

Section	Dépassement en 2008	Reports en 2009
	Titre 5	
30	607 985 306	85 000 000
35	13 308 992	29 348 243
40	1 312 364 925	1 873 587
41	1 679 415 529	7 036 171
42	299 442 920	416 123 023
49	356 210 930	28 373 487
54	573 944 993	2 987 686
56	220 403 984	48 607 702
59	637 846 001	346 325 694
62	563 137 211	472 000 000
63	64 432 585	15 000 000
	Titre 6	
43	2 069 749 078	1 381 231 787

A la demande de la Cour de justifier les reports effectués sur des sections exécutées en dépassement lors de la gestion 2008, le MEF invoque une différence d'approche dans la méthode de détermination des crédits d'investissement à reporter et fait observer que le décret n°2009-192 précise de manière claire les conditions de reports des crédits de paiement.

La Cour constate que malgré la suppression des reports d'engagement par le décret n°2009-192, le MEF persiste dans cette pratique non autorisée par la loi organique.

2.1.1.2. Modification de la répartition

La modification de la répartition des crédits de paiement concerne les transferts et les virements de crédits effectués soit par arrêté, soit par décret.

Les tableaux des pages 4, 9 et 45 du PLR indiquent des totaux nuls pour les modifications de la répartition des crédits de paiement aussi bien pour le titre 5 que pour le titre 6. Les mêmes montants sont indiqués dans le CGAF.

Cependant, le tableau n°98 ci-après, qui présente sans contraction l'ensemble des mouvements résultant du pointage de tous les actes modificatifs des crédits de paiement reçus par la Cour, donne des montants différents.

Tableau n°97: Modifications réglementaires des crédits de paiement en 2009

En francs

Section	Diminution	Augmentation	Part diminution %	Part augmentation %
		Titre 5		
21	18 434 000	18 434 000	0,36	0,36
33	1 153 886 450	1 153 986 450	22,54	22,55
34	660 000 000	660 000 000	12,89	12,89
35	3 500 000	3 500 000	0,07	0,07
40	369 846 876	369 846 876	7,23	7,23
42	65 192 640	65 192 640	1,27	1,27
43	2 088 049 220	2 088 049 220	40,79	40,79
44	47 000 000	47 000 000	0,92	0,92
46	200 000 000	200 000 000	3,91	3,91
47	30 448 513	30 448 513	0,59	0,59
48	40 000 000	40 000 000	0,78	0,78
50	71 399 000	71 399 000	1,39	1,39
54	20 000 000	20 000 000	0,39	0,39
55	24 000 000	24 000 000	0,47	0,47
56	98 896 191	98 896 191	1,93	1,93
58	6 209 108	6 209 108	0,12	0,12
62	180 000 000	180 000 000	3,52	3,52
72	36 544 480	36 544 480	0,71	0,71
75	5 000 000	5 000 000	0,10	0,10
Total	5 118 406 478	5 118 506 478	100	100

Il ressort du tableau ci-dessus que les crédits affectés aux dépenses d'investissement ont été modifiés à la hausse à hauteur de 5 118 506 478 de francs et à la baisse pour un montant de 5 118 406 478 de francs, soit un écart de 100 000 de francs. Le pointage des actes a permis de constater que cet écart, qui concerne les crédits du ministère de l'Intérieur, provient de l'acte figurant au tableau n°98 ci-dessous.

Tableau n°98 : Acte présentant une différence entre les prélèvements et les affectations en 2009

En francs

Références	Date	Montant prélevé	Montant affecté	Ecart
Arrêté 6791	08/07/2009	103 000 000	103 100 000	- 100 000

La Cour constate ainsi que l'arrêté n°6791 du 08/07/2009 présente un déséquilibre puisque le montant prélevé est inférieur au montant affecté de 100 000 francs.

Le MEF justifie cet écart par une erreur faite lors de l'élaboration de l'acte.

Par ailleurs, la Cour remarque que les montants des modifications des crédits de paiement présentés dans le PLR résultent de la compensation entre les augmentations et les diminutions de crédits à l'intérieur de chaque section et de chaque titre. Par contre, le pointage des actes modificatifs reçus par la Cour permet de déterminer les montants exhaustifs des augmentations et des diminutions opérées à chaque section, ainsi qu'il figure au tableau n°96 ci-dessus.

La Cour a demandé au Ministère de l'Economie et des Finances de présenter, pour chaque titre et pour chaque section, le montant total des augmentations et des diminutions de crédits de paiement, sans contraction.

Le MEF a réitéré sa position relative à la présentation des modifications touchant les crédits alloués aux dépenses ordinaires. Il estime que la contraction à l'intérieur des titres est conforme à la loi puisque l'unité de vote est le titre.

La Cour considère que la présentation par contraction ne rend pas compte de l'intégralité des prélèvements et des réaffectations.

- Les augmentations de crédits

Retraitées par la Cour sans contraction et sur la base des actes produits par le MEF, les augmentations de crédits s'élèvent à 5 118 506 478 francs totalement imputées aux dépenses exécutées par l'Etat (titre 5).

Les principaux bénéficiaires d'augmentation de crédits d'investissements exécutés par l'Etat sont le ministère de l'Economie et des Finances pour 2 088 049 220 francs, le ministère de l'Intérieur pour 1 153 986 450 francs, et le ministère de la Justice pour 660 000 000 francs. Leurs parts respectives dans le total général des augmentations sont de 40,79%, 22,55% et 12,89%.

Les diminutions de crédits

Retraitées par la Cour sans contraction et sur la base des actes produits par le MEF, les diminutions de crédits s'élèvent à 5 118 406 478 francs totalement imputées aux dépenses exécutées par l'Etat (titre 5).

Les principaux ministères concernés par les diminutions des crédits d'investissements exécutés par l'Etat sont le ministère de l'Economie et des Finances pour 2 088 049 220 francs, le ministère de l'Intérieur pour 1 153 886 450 francs, et le ministère de la Justice pour 660 000 000 francs. Ces diminutions représentent respectivement 40,79%, 22,54% et 12,89% du total général.

- Les modifications nettes

La Cour constate que les données du PLR relatives aux modifications ne sont pas toujours conformes à celles figurant aux actes réglementaires correspondants. Les sections concernées par ces discordances sont listées au tableau n°99 ci-après.

Tableau n°99: Comparaison des montants nets des modifications entre les actes et le PLR en 2009

En francs

Section	Modification selon les actes (1)	Modification selon le PLR (2)	Ecart (3)=(1)-(2)
	T	itre 5	
33	100 000	-	100 000
36	-	285 270 924	- 285 270 924
46	-	- 376 251 133	376 251 133
50	-	843 482 475	- 843 482 475
53	-	- 376 251 133	376 251 133
58	-	- 376 251 133	376 251 133
	T	itre 6	
36		591 000 000	- 591 000 000
46		- 497 000 000	497 000 000
53		- 497 000 000	497 000 000
56		900 000 000	- 900 000 000
58		- 497 000 000	497 000 000

Il découle du tableau ci-dessus que les modifications apportées aux crédits destinés aux dépenses d'investissements exécutés par l'Etat s'équilibrent par section, en augmentation et en diminution, suivant les actes produits par le MEF sauf pour la section 33. En revanche, les données du PLR font ressortir des modifications non équilibrées pour toutes les sections à l'exception du ministère de l'Intérieur.

La Cour n'a pas reçu d'acte modifiant les crédits affectés aux dépenses de transfert. Pourtant, le PLR a répertorié des sections qui enregistrent des augmentations nettes (36 et 56) et d'autres des diminutions nettes (46, 53 et 58).

Le MEF justifie ces différences par des erreurs de saisie et par des actes non transmis à la Cour. Il a précisé par ailleurs que lesdites erreurs sont sans conséquence sur l'exécution des dépenses à raison du paramétrage du SIGFIP.

- Ratio des modifications sur les crédits de la gestion

Les dispositions de l'article 15 de la loi organique n° 2001-09 du 15 octobre 2001 relative aux lois de finances limitent le plafond des modifications réglementaires au dixième de la dotation des chapitres intéressés.

La Cour a reçu le décret de répartition des crédits de la loi de Finances initiale, mais pas celui relatif à la répartition des crédits de la loi de Finances rectificative. En l'absence de ce dernier, il ne lui a pas été possible d'analyser la gestion des crédits rectifiés à l'intérieur des chapitres. Elle a ainsi procédé, à titre indicatif, au rapprochement entre les modifications et la dotation des sections.

Le résultat de cette comparaison montre que les crédits mouvementés dépassent dans certains cas le dixième de la dotation des sections. Le tableau n°100 ci-dessous en donne une illustration.

Tableau nº 100 : Comparaison des montants modifiés avec la limite autorisée en 2009

En francs

Section	Total (LFR+Ouverture/Annu lation+Report)	1/10 Total (LFR+Ouverture/Annulation+ Report)	Modifications selon le PLR	Ecart à justifier
		Titre 5		
36	25 000 000	2 500 000	285 270 924	282 770 924
53	1 550 698 000	155 069 800	- 376 251 133	221 181 333
58	1 674 500 000	167 450 000	- 376 251 133	208 801 133
		Titre 6		
36	- 100 000 000	- 10 000 000	591 000 000	581 000 000
56	2 195 000 000	219 500 000	900 000 000	680 500 000
58	3 981 000 000	398 100 000	- 497 000 000	98 900 000

Les modifications des crédits du titre 5 opérées au delà du plafond autorisé concernent trois sections. Celles du titre 6 concernent également le même nombre de sections.

La Cour a demandé au MEF la justification du dépassement du plafond d'un dixième applicable aux virements de crédits.

Le MEF a indiqué que les montants relatifs à ces dépassements ont été corrigés dans la nouvelle version du PLR.

La Cour considère que les corrections à apporter au PLR doivent être sous-tendues par des modifications préalables des actes ayant autorisé les virements. Elle constate néanmoins que dans la version dite corrigée du PLR, figurent encore au titre 5 de la section 36 des modifications d'un montant de 163 000 000 francs sur des crédits qui s'élèvent à 25 000 000 de francs, soit des modifications qui dépassent le plafond de 2 500 000 francs pour un total de 160 500 000 francs.

2.1.2 - Utilisation des crédits

L'utilisation des crédits d'investissement a été marquée par des dépassements de crédits et des crédits non consommés à la clôture de la gestion.

2.1.2.1 - Dépassement de crédits

L'exécution des dépenses d'investissement sur ressources internes a donné lieu à des dépassements de crédits d'un montant de 2,98 milliards de francs, soit 0,69% des crédits de la gestion. Le tableau n°101 ci-après présente les dépassements par section et par titre.

Tableau n° 101 : Situation des dépassements de crédits d'investissement en 2009

En francs

Sections	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Dépassements	Part en %		
Titre 5						
51	-	88 889 990	- 88 889 990	2,98		
56	1 738 751 702	2 109 356 210	- 370 604 508	12,44		
58	1 298 248 867	1 352 957 345	- 54 708 478	1,84		
Total Titre 5	3 037 000 569	3 551 203 545	- 514 202 976	17,26		
		Titre 6				
33	16 575 092 460	18 056 046 161	- 1 480 953 701	49,71		
46	24 100 000 000	24 587 000 000	- 487 000 000	16,35		
53	9 963 000 000	10 460 000 000	- 497 000 000	16,68		
Total titre 6	50 638 092 460	53 103 046 161	- 2 464 953 701	82,74		
Total T5 et T6	53 675 093 029	56 654 249 706	- 2 979 156 677	100		

Les dépassements occasionnés par l'exécution des dépenses d'investissement sur ressources internes se répartissent entre le titre 5 pour 0,51 milliard de francs et le titre 6 pour 2,47 milliards de francs, soit respectivement des parts de 17,26% et 82,74% du total.

Le MEF a produit quatre arrêtés de transferts de crédits dont la non prise en compte justifie, selon lui, les dépassements budgétaires sur l'exécution des crédits d'investissement constatés par la Cour.

Malgré l'intégration de ces actes complémentaires, des dépassements subsistent comme au titre 5 de la section 56. De plus, la forme des actes est parfois critiquable : absence de numéro et de signature, montant porté à la main, ratures etc.

La Cour demande au MEF de veiller à l'avenir au respect des dispositions législatives et réglementaires relatives à la forme et au contenu des actes modificatifs de crédits.

2.1.2.2 - Crédits non consommés

Les crédits d'investissement non consommés s'élèvent à 65,56 milliards de francs, soit 15,18% des crédits de la gestion.

La situation détaillée des crédits non consommés en fin de gestion est indiquée au tableau $n^{\circ}102$ ci-après.

Tableau n°102 : Situation des crédits d'investissement non consommés en 2009

En francs

Sections	Crédits de la gestion	A 1	C (11)	
	Credits de la gestion	Ordonnancements	Crédits non consommés	Part en %
1	I	Titre 5		
21	1 107 999 494	1 002 894 513	105 104 981	0,16
28	2 125 000 000	-	2 125 000 000	3,24
30	1 658 000 000	1 218 514 609	439 485 391	0,67
31	6 608 579 621	2 118 675 662	4 489 903 959	6,85
32	12 683 062 500	7 663 630 138	5 019 432 362	7,66
33	7 839 201 376	5 272 910 725	2 566 290 651	3,91
34	2 661 000 000	353 853 876	2 307 146 124	3,52
35	473 348 243	404 678 433	68 669 810	0,10
36	310 270 924	179 627 393	130 643 531	0,20
39	102 824 000	95 606 004	7 217 996	0,01
40	3 902 327 587	3 247 207 467	655 120 120	1,00
41	190 266 171	114 191 379	76 074 792	0,12
42	3 890 436 286	2 824 603 665	1 065 832 621	1,63
43	23 247 702 698	15 725 508 572	7 522 194 126	11,47
44	908 485 931	742 169 238	166 316 693	0,25
45	75 000 000	49 298 000	25 702 000	0,04
46	10 285 018 422	4 736 806 409	5 548 212 013	8,46
47	3 286 524 145	3 106 001 045	180 523 100	0,28
49	346 373 487	279 080 794	67 292 693	0,10
50	18 357 211 407	12 951 709 702	5 405 501 705	8,25
53	1 174 446 867	90 959 880	1 083 486 987	1,65
54	7 781 987 686	4 142 218 142	3 639 769 544	5,55
55	869 759 280	254 814 397	614 944 883	0,94
59	6 791 451 694	3 543 620 893	3 247 830 801	4,95
62	4 724 440 000	2 617 615 084	2 106 824 916	3,21
63	25 000 000	5 070 000	19 930 000	0,03
75	1 635 848 458	475 329 760	1 160 518 698	1,77
Total titre 5	123 061 566 277	73 216 595 780	49 844 970 497	76,03
		Titre 6		
21	75 567 344 737	75 143 949 737	423 395 000	0,65
22	1 000 000 000	500 000 000	500 000 000	0,76
30	7 044 200 000	6 458 200 000	586 000 000	0,89
36	491 000 000	145 000 000	346 000 000	0,53
41	56 384 000 000	56 184 000 000	200 000 000	0,31
42	63 625 341 555	62 455 713 102	1 169 628 453	1,78
43	10 931 439 787	5 890 764 674	5 040 675 113	7,69
44	3 608 250 000	3 508 250 000	100 000 000	0,15
47	7 331 000 000	7 038 000 000	293 000 000	0,45
49	300 000 000	250 000 000	50 000 000	0,08

Sections	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Crédits non consommés	Part en %
50	2 050 000 000	2 000 000 000	50 000 000	0,08
54	3 572 000 000	2 862 000 000	710 000 000	1,08
56	3 095 000 000	1 495 000 000	1 600 000 000	2,44
58	3 484 000 000	2 680 000 000	804 000 000	1,23
62	3 458 000 000	1 618 000 000	1 840 000 000	2,81
63	6 900 000 000	4 900 000 000	2 000 000 000	3,05
Total titre 6	248 841 576 079	233 128 877 513	15 712 698 566	23,97
Total T5 et T6	371 903 142 356	306 345 473 293	65 557 669 063	100

Sur un total de crédits affectés aux dépenses d'investissement non consommés de 65,56 milliards de francs, 49,85 milliards de francs concernent le titre 5 et 15,71 milliards de francs le titre 6, soit des parts respectives de 76,03 et 23,97%.

Concernant le titre 5, les principaux ministères ayant dégagé les montants les plus élevés de crédits non consommés sont le ministère de l'Economie et des Finances pour 7,52 milliards de francs, le ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat de l'Hydraulique et de l'Assainissement pour 5,55 milliards de francs et le ministère de l'Enseignement préscolaire de l'Elémentaire et du Moyen secondaire pour 5,41 milliards de francs. Leurs parts respectives dans le total des crédits non consommés sont de 11,47%, 8,46 et 8,25%.

S'agissant du titre 6, les principaux ministères ayant enregistré les montants les plus élevés de crédits non consommés sont le ministère l'Economie et des Finances pour 5,04 milliards de francs et le ministère de la Communication et Porte parole du Gouvernement pour 2 milliards de francs. Leurs parts respectives dans le total des crédits non consommés sont de 7,69%, et 3,05%.

2.2 - Gestion des dépenses d'investissement sur ressources externes

Parce qu'elles sont prévues par les lois de finances et pour une vue globale de l'exécution du budget, les dépenses d'investissement sur ressources externes sont enregistrées au budget général, même si le Trésor public n'en est pas comptable assignataire.

Pour des prévisions de 247 milliards de francs, ces dépenses ont été exécutées à hauteur de 262,14 milliards de francs, soit un taux d'exécution de 106,13%.

L'examen de la gestion des financements acquis et des prévisions de tirage pour les dépenses d'investissement sur ressources externes porte aussi bien sur les modifications que sur l'utilisation de ces ressources.

2.2.1 - Modification des autorisations en cours de gestion

Les modifications relatives aux investissements sur ressources externes ont porté, en cours de gestion, sur les financements acquis et sur les prévisions de tirage.

2.2.1.1 - Modification des financements acquis

La LFR a modifié à la baisse les montants initiaux des financements acquis. D'un montant initial de 1977,10 milliards de francs, les financements acquis ont été ramenés par la LFR à 1964,10 milliards de francs, soit une diminution de 13 milliards de francs.

2.2.1.2 - Modifications des prévisions de tirage

Prévue par la LFI à 260 milliards de francs, les prévisions de tirage ont été ramenées par la LFR à 247 milliards de francs, soit une diminution de 13 milliards de francs.

2.2.2 - Utilisation des crédits

Pour des prévisions de tirages sur ressources externes de 130,84 milliards de francs en emprunt et 116,16 milliards de francs en subvention, les dépenses d'investissement sur ressources externes ont été ordonnancées respectivement à hauteur de 127,69 et 134,45 milliards de francs. Ainsi, il en résulte des dépassements et des ressources non mobilisées.

- Dépassements des prévisions de tirage

Sur des prévisions de tirage sur subventions de 116,16 milliards de francs, les dépenses effectivement ordonnancées s'élèvent à 134,45 milliards de francs. Il en résulte des dépassements d'un montant de 18,29 milliards de francs, soit 7,40% du total des prévisions de tirages.

- Disponibilités sur les prévisions de tirages

Les tirages effectifs sur emprunts relatifs aux investissements sur ressources extérieures s'élèvent à 127,69 milliards de francs pour des prévisions de 130,84 milliards de francs, donnant lieu à des ressources non mobilisées d'un montant de 3,15 milliards de francs. Ces dernières représentent 1,27% du total des prévisions de tirages.

La Cour relève que l'ajustement des crédits d'investissement proposé aux articles 6 et 8 du PLR prend en compte les ouvertures de crédits complémentaires et les annulations de crédits non consommés aussi bien pour les investissements exécutés par l'Etat que pour les transferts en capital.

Concernant les investissements exécutés par l'Etat sur ressources internes, il est proposé d'ouvrir des crédits complémentaires pour un montant de 88 889 990 francs. Ce montant ne concerne que les dépassements effectués au ministère de la Recherche scientifique, alors que d'autres dépassements ont été constatés au ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature, des Bassins de rétention et des Lacs artificiels et au ministère de la Famille, de la Solidarité nationale, de l'Entrepreneuriat féminin, de la Microfinance et de la Petite enfance pour respectivement 370 604 508 et 54 708 478 francs.

S'agissant des dépenses d'investissement sur ressources externes, l'article 6 propose des ouvertures de crédits complémentaires pour un montant de 15 137 878 030 francs. Ce montant découle de la consolidation des dépassements de 18 295 264 393 francs sur les subventions et des ressources non mobilisées de 3 157 386 363 francs sur les emprunts.

La Cour considère que l'ajustement prévu à l'article 6 aurait dû proposer d'une part l'ouverture de ressources complémentaires pour 18 295 264 393 francs et l'annulation des ressources non mobilisées pour 3 157 386 363 francs.

En tout état de cause, elle réitère sa position selon laquelle les ressources externes ne doivent pas être concernées par les ajustements.

Dans la nouvelle version du PLR, le MEF a présenté les ajustements de crédits en les appliquant exclusivement aux investissements sur ressources internes. Cependant, les ajustements qui sont proposés résultent toujours d'une méthode de compensation qui aboutit uniquement à des annulations de crédits à l'exclusion de toute ouverture complémentaire alors qu'il existe bien des sections dont les crédits ont été exécutés en dépassements comme la section 56 titre 5.

CHAPITRE II: GESTION DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

Cette partie relative à la gestion des comptes spéciaux du Trésor portera sur l'analyse de l'utilisation des crédits ouverts à ces comptes en 2009, sur leurs modifications et sur la gestion des soldes dégagés par l'exécution de ces comptes.

La Cour constate des prévisions de recettes et de dépenses à un compte « 96.xxx. Avances à 1 an à divers comptes » pour respectivement 800 millions et 2 milliards de francs. Ce compte ne figure pas dans les sous comptes de cette catégorie prévus dans la nomenclature budgétaire et n'est pas, non plus, ouvert par une loi de Finances.

Le MEF n'a pas apporté de justification à cette situation, malgré la demande Cour.

Par ailleurs, des comptes spéciaux du trésor dont ceux du FNR, d'avances à 1 an à divers comptes et d'avances à 1 an aux particuliers ont été votés en déséquilibre comme l'illustre le tableau n°103 qui suit :

Tableau n°103 : Comptes spéciaux du Trésor votés en déséquilibre en 2009

En milliards de francs

Prévisions	FNR	Avances à 1 an à divers comptes	Avances à 1 an aux collectivités locales
Recettes	50	0,8	0
Dépenses	48	2	0,8
Ecart	2	-1,2	-0,8

Ainsi, les prévisions de recettes du FNR sont supérieures aux prévisions de dépenses pour un montant de 2 milliards de francs.

A l'inverse, les prévisions de dépenses des comptes « avances à 1 an à divers comptes » et « avances à 1 an aux collectivités locales » sont supérieures à leurs prévisions de recettes pour des montants respectifs de 1,2 milliard et 800 millions de francs.

La Cour considère que les CST retracent des recettes particulières affectées à des dépenses spécifiques. Dès lors, celles-ci ne peuvent en aucun cas être prévues pour des montants différents de ceux des recettes sur lesquelles elles sont gagées. S'il s'avère que les ressources prévues pour certaines catégories de comptes ne couvrent pas leurs prévisions de dépenses, la loi prévoit la possibilité de subvention issue du budget général pour assurer l'équilibre.

De même, le fait de prévoir plus de ressources que nécessaires pour couvrir les charges d'un CST n'est pas conforme aux règles de fonctionnement de ces catégories de comptes.

Par ailleurs, l'article 25 de la même loi dispose que les opérations des comptes spéciaux du Trésor sont prévues et autorisées dans les mêmes conditions que les opérations du budget général. Par conséquent, la Cour estime que les dépenses de chaque catégorie de CST doivent être prévues pour le même montant que celui des recettes.

Le MEF a reconnu que le vote en déséquilibre des comptes d'affectation spéciale et des comptes d'avances n'est pas conforme à la loi.

1 - Modification des crédits en cours de gestion.

Les modifications de crédits en cours de gestion peuvent concerner leur montant ou leur répartition.

1.1 - Modification du montant des crédits en cours de gestion.

Sur des crédits initialement ouverts d'un montant de 58,16 milliards de francs, la LFR a apporté une modification à la hausse de 2,90 milliards de francs, portant ainsi les crédits ouverts aux comptes spéciaux du Trésor à 61,06 milliards de francs.

1.2 - Modification de la répartition des crédits en cours de gestion.

En 2009, un seul acte a modifié la répartition des crédits d'un compte spécial du Trésor. Il s'agit de l'arrêté n°10197 du 02/11/2009 portant virement de crédits à l'intérieur des lignes budgétaires du compte d'affectation spéciale « Fonds de lutte contre l'incendie ».

2 - Utilisation des crédits

L'exécution des opérations des comptes spéciaux du Trésor a été marquée par des dépassements de crédits et la non consommation de crédits ouverts.

2.1- Dépassements de crédits

La répartition des dépassements sur les crédits des CST figure sur le tableau qui suit :

Tableau n°104 : Répartition des dépassements sur CST en 2009

En francs

Comptes	Crédits ouverts	Dépenses ordonnancées	Dépassement	Part %
Fonds National de retraite	48 000 000 000	51 108 919 248	- 3 108 919 248	27,66
Avances 1 an aux particuliers	1	8 130 889 480	- 8 130 889 480	72,34
Total	48 000 000 000	59 239 808 728	- 11 239 808 728	100

Les dépassements sur comptes spéciaux du Trésor s'élèvent à 11,24 milliards de francs, soit 18,41% du total des crédits ouverts pour l'ensemble des CST. Ils sont imputables au « Fonds national de retraite » pour 3,11 milliards de francs et au compte « avances 1 an aux particuliers » pour 8,13 milliards de francs.

Le dépassement le plus important est réalisé au niveau du compte « « avances à 1 an aux particuliers ». Alors qu'il n'a pas été doté en crédits par la LFR, ce compte a exécuté des dépenses à hauteur de 8,13 milliards de francs, soit un dépassement d'un même montant, représentant 72,34% du total des dépassements.

Avec un dépassement de 3,11 milliards de francs, le « Fonds national de retraite » participe pour 27,66% dans le total des dépassements.

La Cour rappelle qu'en vertu des dispositions des articles 26 et 29 de la LOLF les crédits affectés au FNR et aux comptes d'avances sont des crédits limitatifs. Or, aux termes des dispositions de l'article 12 de la loi organique n° 2001-09 du 15 octobre 2001 relative aux lois de finances « les dépenses sur crédits limitatifs ne peuvent être engagées ou ordonnancées que dans la limite des crédits ouverts ».

De surcroît, la loi n°2008-70 du 24 décembre 2008 portant loi de finances pour l'année 2009 en son article 18 alinéa premier précise que « tout acte de dépense qui engage les finances d'une personne morale de droit public est subordonné à l'existence de crédits suffisants et au respect des règles organisant les dépenses publiques (…)».

Le MEF précise que les dépassements d'un montant de 11,24 milliards de francs concernent le FNR pour 3,1 milliards de francs et le compte relatif aux avances de tabaski et aux lieux saints pour 8,14 milliards de francs.

Il ajoute que le dépassement au FNR résulte de la couverture des pensions qui sont des droits acquis. Il ajoute que le compte enregistre néanmoins un excédent en fin de gestion.

Concernant le dépassement sur les comptes d'avances, il l'explique par le fait que les avances à 1 an, considérées comme des opérations de trésorerie ne font plus l'objet de prévisions alors qu'elles sont exécutées comme des opérations budgétaires.

La Cour rappelle que le dépassement est une imputation de dépenses au-delà des crédits autorisés, ce qui est différent du solde d'un compte. En outre, le dépassement sur un compte au motif que son solde est excédentaire participe d'un processus de dégradation de ce solde à terme.

Par ailleurs, si la loi a ouvert un compte spécial du Trésor, les opérations qui y sont suivies ne peuvent être assimilées à des opérations de trésorerie.

En outre, la Cour a constaté qu'à l'article 9 du PLR, il est demandé des ouvertures de crédits complémentaires d'un montant de 7 029 808 728 francs concernant les CST.

La Cour rappelle que les dépassements de crédits sont constitués par la différence positive entre les ordonnancements de dépenses et les crédits ouverts. Le montant qui aurait dû être inscrit au tableau n°16 du PLR concernant les dépenses réalisées par les comptes d'affectation spéciale est de 51 183 568 957 francs au lieu des 51 108 919 248 francs qui ne prennent pas en compte les réalisations des comptes d'affectation spéciale autres que le FNR.

En outre, la Cour estime que les ajustements des CST doivent s'effectuer compte par compte et non par catégorie de comptes comme a procédé le MEF à l'article 9 du PLR.

Par conséquent, les crédits complémentaires devant couvrir les dépassements sur CST s'élèvent à 11,24 milliards de francs, conformément au tableau n°104 ci-dessus.

Suite à l'observation de la Cour, le MEF s'est engagé à procéder à la rectification des montants des ouvertures de crédits complémentaires dans la nouvelle version du PLR.

2.2 - Crédits non consommés

En 2009, l'utilisation des crédits des CST ouverts par les lois de finances a donné lieu à des crédits non consommés d'un montant total de 6.82 milliards de francs.

La répartition de ces crédits non consommés est retracée au tableau n°105 ci-après :

Tableau n°105: Répartition des crédits non consommés des CST en 2009

En francs

Comptes Spéciaux du Trésor	Crédits ouverts	Dépenses ordonnancées	Crédits non consommés	Part %
Frais de contrôle des entreprises publiques	210 000 000	3 170 790	206 829 210	3,03
Caisse d'encouragement à la pêche	900 000 000	68 101 345	831 898 655	12,19
Fonds de lutte contre l'incendie	300 000 000	3 377 574	296 622 426	4,35
Comptes d'affectation spéciale	1 410 000 000	74 649 709	1 335 350 291	19,57
Opération des armées à caractère industriel et commercial	150 000 000	13 937 818	136 062 182	1,99
Comptes de commerce	150 000 000	13 937 818	136 062 182	1,99
Avances 1 an collectivités locales	800 000 000	-	800 000 000	11,72
Avances 1ans divers comptes	2 000 000 000	=	2 000 000 000	29,31
Comptes d'avances	2 800 000 000	-	2 800 000 000	41,03
Prêts aux particuliers	8 700 000 000	6 146 689 109	2 553 310 891	37,41
Comptes de prêts	8 700 000 000	6 146 689 109	2 553 310 891	37,41
Total	13 060 000 000	6 235 276 636	6 824 723 364	100

Les crédits non consommés concernent principalement les comptes d'avances pour 2,80 milliards de francs (41,03%), les comptes de prêts pour 2,55 milliards de francs (37,41%) et les comptes d'affectation spéciale pour 1,33 milliards de francs (19,57%).

Les comptes de commerce réalisent le plus faible montant de crédits non consommés avec 0,14 milliard de francs, soit 1,99% du total.

Il convient de noter que les comptes « Avance à 1 an aux collectivités locales » et « Avances à 1 an à divers comptes » n'ont enregistré aucune opération durant la gestion et ont dégagé, de ce fait, des crédits non consommés d'un montant égal à celui des crédits ouverts.

Comme il a été constaté au niveau des dépassements, les ajustements proposés à l'article 9 du PLR relatif aux annulations de crédits non consommés ont été effectués par catégorie de compte.

La Cour estime que ces ajustements doivent s'effectuer compte par compte et non par catégorie de compte comme a procédé le MEF. Ainsi, les crédits non consommés des CST à annuler s'élèvent à 6,82 milliards de francs, répartis conformément au tableau n°105 cidessus.

Suite à l'observation de la Cour, le MEF s'est engagé à procéder à la rectification des montants des annulations de crédits non consommés dans la nouvelle version du PLR.

3 - Reports des soldes des comptes spéciaux

Le montant global des reports de la gestion 2008 sur la gestion 2009 s'élève à 32,98 milliards de francs

La Cour constate que le CGAF inscrit en balance d'entrée de la gestion 2009, concernant le compte « Avances à 1 an aux particuliers », un solde débiteur de 8 548 174 022 francs. Ce montant est différent de celui arrêté par la balance de sortie de la gestion 2008 qui est de 8 458 174 022 francs, découlant du cumul du solde d'ouverture de la gestion 2008 (débiteur de 7 986 902 656) et du solde de la gestion 2008 (débiteur de 471 271 356).

A la demande de la Cour de rectifier le montant inscrit en balance d'entrée de la gestion 2009 concernant le compte « Avances à 1 an aux particuliers », le MEF indique que la correction est en cours.

La situation des reports de solde des CST figure dans le tableau n°106 qui suit :

Tableau nº 106 : Reports des soldes des comptes spéciaux du Trésor en 2009

En francs

Catégorie des CST	Solde d'entrée au 01/01/2009	Recettes	Dépenses	Solde de la gestion	Solde au 31/12/2009	Solde à reporter
Comptes d'affectation spéciale	42 281 124 062	55 135 774 667	51 183 568 957	3 952 205 710	46 233 329 772	45 134 542 022*
Comptes de commerce	11 975 009	47 236 720	13 937 818	33 298 902	45 273 911	45 273 911
Comptes de prêt	4 220 833 028	9 720 274 687	6 146 689 109	3 573 585 578	7 794 418 606	7 794 418 606
Comptes d'avance	- 11 850 322 666	8 046 288 535	8 130 889 480	- 84 600 945	- 11 934 923 611	- 11 934 923 611
Comptes de garantie et d'aval	-1 686 625 220	-	-	-	- 1 686 625 220	- 1 686 625 220
Total	32 976 984 213	72 949 574 609	65 475 085 364	7 474 489 245	40 451 473 458	39 352 685 708

^{*}Ce montant concerne uniquement le solde du FNR

En 2009, les recettes effectives des CST s'élèvent à 72,95 milliards de francs et les dépenses à 65,48 milliards de francs, soit un solde créditeur de 7,47 milliards de francs.

Avec un report de solde de 32,98 milliards de francs de la gestion 2008, le solde au 31 décembre 2009 des comptes spéciaux du Trésor s'élève à 40,45 milliards de francs.

Compte tenu du non report des comptes d'affectation spéciale autres que le FNR, comme prévu à l'article 9 de la LFI, le montant à reporter des CST sur la gestion 2010 s'élève à 39,35 milliards de francs.

4. Autres aspects de la gestion des comptes spéciaux du Trésor

Les autres aspects liés à la gestion des comptes spéciaux du Trésor concernent toutes les catégories de comptes.

4. 1 Régularisation des plus-values de recettes des comptes d'affectation spéciale

L'exécution des comptes d'affectation spéciale a généré des plus-values de recettes pour le Fonds national de Retraite. Cette plus-value s'élève à 3,96 milliards de francs avec des prévisions de 50 milliards de francs et des réalisations de 53,96 milliards de francs. Les dépenses effectives étant supérieures aux prévisions, la plus-value de recettes devait être mobilisée, en partie, pour la couverture du dépassement constaté.

Cependant, la Cour n'a reçu aucun arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances majorant les crédits de ce compte comme le prévoit la loi organique n° 2001-09 du 15 octobre 2001 relative aux lois de finances qui dispose, en son article 26, que « si, en cours d'année, les recettes d'un compte d'affectation spéciale apparaissent supérieures aux évaluations, les crédits peuvent être majorés par arrêté du ministre chargé des finances dans la limite de cet excédent de recettes ».

Le MEF reconnait qu'aucun acte n'a été pris pour régulariser l'utilisation du surplus de recettes du Compte d'affectation spécial « Fonds national de retraite ».

4.2. Non fixation du découvert des comptes de commerce

Selon les dispositions de l'article 27 de la loi organique relative aux lois de finances, le découvert autorisé pour ces comptes a un caractère limitatif et doit être fixé annuellement. Cependant, la Cour constate que, comme pour les gestions précédentes, ce découvert n'est pas fixé en 2009.

Le ministère de l'Economie et des Finances a pris acte de la demande de la Cour de veiller à la fixation du découvert des comptes de commerce.

4.3. « Suppression » des comptes de commerce de la DPS et de l'Administration pénitentiaire

Dans l'exposé général des motifs de la loi n°2008-70 du 11 décembre 2008 portant loi de Finances pour l'année 2009, il est mentionné que les comptes de commerce de la DPS et de l'Administration pénitentiaire sont supprimés parce qu'ils ne fonctionnent pas.

La Cour fait remarquer que les comptes spéciaux du Trésor ne peuvent être ouverts ou supprimés que par une loi de Finances conformément aux dispositions de l'article 24 de la loi organique n°2001-09 du 15 octobre 2001. Or, la loi n°2008-70 du 11 décembre 2008 portant loi de Finances pour l'année 2009, n'a pas supprimé lesdits comptes.

Le MEF a soutenu que la suppression des comptes, qui a été annoncée dans l'exposé des motifs de la loi n°2008-70, a été omise dans le dispositif de ladite loi. Il promet que ce dysfonctionnement sera corrigé dans les prochaines lois de finances.

4.4 – Défaut de recouvrement d'un prêt arrivé à échéance

En 2004, le MEF avait accordé, par décision n° 010117/MEF/DMC du 12 novembre 2004, un prêt de 200 millions de francs à la Nouvelle Société Textile du Sénégal (NSTS) remboursable in fine dans un délai de cinq (5) ans, c'est-à-dire en novembre 2009. Or, la Cour constate, concernant le compte de « prêts à divers organismes » auquel est imputée cette opération, qu'il n'a enregistré aucune recette selon l'indication du PLR. Cela signifie que le montant en question n'a pas fait l'objet de recouvrement.

Le MEF a expliqué le défaut de recouvrement de ce prêt par les difficultés financières auxquelles serait confrontée cette société sans apporter des justifications à cette affirmation.

La Cour rappelle au MEF, précisément aux services du Trésor, leur obligation de mettre en œuvre les diligences prévues par la réglementation afin de recouvrer dans les délais les créances de l'Etat.

4.5. Non sincérité des prévisions des comptes d'avances

Le compte « 96.xxx avances à 1 an à divers comptes », prévu en recettes et en dépenses pour des montants respectifs de 800 millions et 2 milliards de francs, n'a été exécuté ni en recettes ni en dépenses, ce qui gonfle artificiellement les crédits disponibles.

Par ailleurs, le compte « 96.609. Avances à 1 an aux particuliers », qui n'a enregistré aucune prévision, a réalisé des recettes et des dépenses pour des montants respectifs de 8 046 288 535 et 8 130 889 480 de francs.

La Cour considère que ces deux situations sont de nature à fausser le montant des prévisions surtout en ce qui concerne le compte « 96.609. Avances à 1 an aux particuliers » pour lequel les recouvrements sont relativement prévisibles.

En outre, la Cour a sollicité du MEF, par lettre n°04.11/CC/CABF du 11 mai 2011, la transmission d'un état des ordres de paiements et des ordres de recettes justifiant l'octroi et le recouvrement des avances. Le MEF a répondu, par correspondance n°00141 MEF/DGF/DB/DB3 du 24 mai 2011, en précisant qu'aucune avance n'a été accordée au cours de la gestion 2009. Cette affirmation ne concorde pas avec l'inscription d'un montant de 8 130 889 480 francs au débit du compte « 96.609. Avances à 1 an aux particuliers ».

Le MEF justifie cette imputation par un besoin de suivi des montants accordés au titre des avances tabaski, considérées désormais comme des opérations de trésorerie. Il précise que dans la mesure où le solde de ce compte est reporté, celui-ci n'impacte pas les résultats de la gestion.

La Cour constate que cette dernière réponse est en contradiction avec l'affirmation contenue dans la lettre n°00141/MEF précitée selon laquelle aucune avance n'a été accordée au cours de la gestion 2009.

Par ailleurs, elle réaffirme sa position selon laquelle les opérations qui sont suivies dans un compte spécial du Trésor ne peuvent être assimilées à des opérations de trésorerie.

Enfin, la Cour considère que ces opérations ont bien un impact sur le résultat budgétaire puisqu'elles sont suivies en recettes et en dépenses dans un compte de la classe 9.

4.6. « Suspension » du compte de garanties et d'avals

La loi n°2008-70 du 11 décembre 2008 portant loi de Finances pour l'année 2009 dispose en son article 14 que «le compte de garanties et d'avals est suspendu ».

La Cour n'a pas retrouvé dans les textes régissant les comptes spéciaux du Trésor des dispositions prévoyant leur suspension.

Il s'y ajoute que le compte de garanties et d'avals enregistre depuis plusieurs gestions un solde débiteur de 1 686 625 220 francs dont l'apurement n'a été indiqué ni dans la loi de Finances ni dans les autres documents accompagnant le projet de loi de règlement.

La Cour a demandé au MEF de lui fournir la base légale justifiant la « suspension » du compte de garanties et d'avals. Elle a également sollicité des indications sur le traitement qui sera réservé au solde débiteur de 1 686 625 220 francs enregistré à ce compte depuis plusieurs gestions.

En réponse, le MEF soutient que la base légale de la suspension du compte est la loi de finances dont l'exposé des motifs explique les motivations et l'opportunité de la mesure. Quant aux modalités de traitement du solde débiteur du compte, il précise qu'elles seront prévues dans une prochaine loi de finances.

La Cour considère que les explications contenues dans l'exposé des motifs ne peuvent suffire pour justifier la suspension d'un compte spécial du Trésor pour lequel la LOLF n'a prévu que deux modalités, en l'occurrence, la création et la suppression. Elle prend acte de l'engagement du MEF d'apurer le solde débiteur du compte dans une prochaine loi de finances.

CONCLUSION

Les ressources budgétaires des lois de finances pour l'année financière 2009 ont été évaluées à 1751,3 milliards de francs et les charges à 1794,8 milliards de francs, soit un déficit prévisionnel de 43,5 milliards de francs représentant 0,72% du PIB nominal. Ces ressources se répartissent entre le budget général et les comptes spéciaux du Trésor pour respectivement 1690,2 milliards de francs et 61,1 milliards de francs.

Les charges du budget général ont été prévues à 1737,7 milliards de francs et celles des comptes spéciaux du Trésor à 61,1 milliards de francs. Après exécution, les recettes du budget général s'élèvent à 1622,1 milliards de francs et les dépenses à 1703,8 milliards de francs. Il en résulte un excédent des dépenses sur les recettes d'un montant de 81,7 milliards de francs.

Quant aux comptes spéciaux du Trésor, ils ont réalisé des recettes d'un montant de 72,9 milliards de francs et des dépenses d'un montant de 65,6 milliards de francs, soit un solde positif de 7,4 milliards de francs. Ainsi, il ressort de la gestion 2009 un déficit de 74,3 milliards de francs, soit 1,24% du PIB nominal contre un déficit de 27,8 milliards de francs (0,47%) pour la gestion précédente.

Par rapport à 2008, les recettes et les dépenses du budget général ont connu respectivement des hausses relatives de 2,89 % et 5,82%. Toutefois, l'exécution du budget est marquée par une progression plus rapide des dépenses sur les recettes.

Le résultat confirme la persistance de la situation déficitaire du budget de l'Etat observée durant les gestions précédentes, avec une accentuation en 2009 pour un montant de 46,5 milliards de francs.

La Cour constate une amélioration progressive de la qualité des documents produits par le ministère de l'Economie et des Finances à l'appui du projet de loi de règlement. Cependant, de nombreuses incohérences relatives aux montants sont relevées dans le PLR, le CGAF et les lois de finances. En 2009 comme pour la gestion précédente, la Cour n'a pas noté de « dépenses à régulariser ». Cependant, elle constate un nombre très important d'actes pris pour des ouvertures de crédits à titre d'avances.

Le taux de pression fiscale, qui s'établit à 16,72%, est relativement élevé par rapport aux pays membres de l'UEMOA, même s'il est légèrement inférieur au taux plancher de 17% fixé par l'UEMOA. Les restes de recettes à recouvrer demeurent toujours très importants.

Le volume des dépenses d'investissement sur ressources internes continue de progresser et représente environ 36,83% des recettes fiscales. Leur part dans les dépenses d'investissements reste relativement stable par rapport à la gestion précédente.

Le solde de gestion du Fonds national de Retraite se dégrade progressivement et mérite une attention particulière.

Les crédits relatifs à la dette publique sont certes de nature évaluative mais la récurrence de dépassements relativement importants sur plusieurs gestions dénote de prévisions non sincères tant en LFI qu'en LFR.

Enfin, en 2009, comme pour les années antérieures, l'analyse de la gestion des crédits a encore révélé un certain nombre de manquements ayant trait notamment à :

- des imputations budgétaires irrégulières ;
- des modifications irrégulières de la répartition des crédits ;
- des dépassements dans l'ordonnancement des crédits limitatifs;
- des reports irréguliers de crédits ;
- une détermination erronée des crédits complémentaires à ouvrir et des crédits à annuler au titre du règlement du budget ;
- un manque de diligence dans l'apurement des rôles et le recouvrement des avances accordées aux collectivités locales

Fait à Dakar, le 21 décembre 2011

Le Président

Le Rapporteur

Abdou Bame GUEYE

Cheikh DIASSE

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n°1: Evolution du solde de l'exécution budgétaire	8
Tableau n°3 : Solde budgétaire de base, gestion 2009	. 11
Tableau n°4 : Evolution du résultat de l'exécution du budget général	. 12
Tableau n°5 : Prévisions et réalisations des recettes du budget général	. 16
Tableau n°6 : Evolution des recettes effectives du budget général de 2005 a 2009	. 16
Tableau n°7 : Prévisions et réalisations des recettes internes	. 17
Tableau n°8 : Principaux écarts entre prévisions et exécutions des recettes fiscales	. 19
Tableau n°9 : Evolution de l'exécution des recettes fiscales	. 20
Tableau n°10 : Restes à recouvrer sur impots directs perçus par voie de rôle	. 23
Tableau n°11 : Evolution des restes à recouvrer sur impots directs perçus par voie de rôle	. 24
Tableau n°12 : Ecarts entre prévisions et exécution des recettes non fiscales	. 25
Tableau n°13 : Evolution de l'exécution des récettes non fiscales sur la période 2005-2009.	. 26
Tableau n°14 : Evolution des recettes exécutées par poste comptable principal	. 27
Tableau n°15 : Prévisions et dépenses effectives du budget général	. 29
Tableau n°16 : Ecarts entre les montants des crédits figurant dans la loi de finances initiale	. 31
Tableau n°17 : Répartition des prévisions de tirages par secteur d'activité en 2009	. 32
Tableau n°18 : Ecarts entre les montants des crédits figurant dans la loi de finances	. 33
Tableau n°19 : Répartition des prévisions de tirage par secteur d'activité	. 34
Tableau n°21 : Evolution des dépenses sur ressources internes de 2005 a 2009	. 35
Tableau n°22: Evolution du service de la dette publique	. 36
Tableau n°23 : Exécution de la dette intérieure	. 37
Tableau n°24 : Situation de la dette titrisée	. 38
Tableau n°25: Remboursements par bailleur au titre de la dette publique extérieure	. 39
Tableau n°26 : Evolution de l'encours de la dette publique extérieure (2006-2009)	. 40
Tableau n°27 : Differences constatées entre le plr et le cgaf sur les dépenses de personnel	. 41
Tableau n°28 : Evolution des principales dépenses de personnel de 2005 a 2009	. 42
Tableau n°29 : Evolution des principales dépenses de fonctionnement de 2005 a 2009	. 44
Tableau n°30 : Evolution des principales dépenses concernant les autres transferts	. 45
Tableau n°31 : Consommation des crédits des dépenses ordinaires	. 47
Tableau n°32 : Dépenses effectives en capital sur ressources internes	. 47
Tableau n°33 : Evolution des dépenses d'investissement sur ressources internes	. 48
Tableau n°34 : Evolution de la consommation des crédits de paiement de 2005 a 2009	. 49

Tableau n°35 : Récapitulatif des dépenses sur ressources internes en 2009	. 50
Tableau n°36 : Evolution des dépenses courantes des pouvoirs publics	. 51
Tableau n°37: Evolution des dépenses en capital des pouvoirs publics entre 2007 et 2009	. 52
Tableau n°38 : Dépenses courantes des moyens de services de 2007 a 2009	. 53
Tableau n°39 : Dépenses courantes de l'action administrative générale de 2007 a 2009	. 54
Tableau n°40: Dépenses courantes de l'action économique de 2007 a 2009	. 55
Tableau n°41 : Dépenses courantes de l'action culturelle et sociale de 2007 a 2009	. 56
Tableau n°42 : Dépenses communes de 2007 a 2009	. 57
Tableau n°43 : Dépenses d'investissement des moyens des services en 2009	. 58
Tableau n°44 : Evolution des dépenses d'investissement de l'action administrative générale	. 59
Tableau n°45: Evolution des dépenses d'investissement de l'action économique	. 60
Tableau n°46 : Evolution des dépenses d'investissement de l'action culturelle et sociale	. 61
Tableau n°47: Comparaison des dépenses courantes et des dépenses d'investissement	. 62
Tableau n°48 : Prévisions et réalisations des tirages	. 63
Tableau n°49: Dépenses effectives sur ressources externes par secteur d'activité en 2009	. 64
Tableau n°50: Dépenses effectives par activité du secteur primaire en 2009	. 65
Tableau n°51 : Dépenses effectives par activité du secteur secondaire en 2009	. 65
Tableau n°52 : Dépenses effectives par activité du secteur tertiaire en 2009	. 66
Tableau n°53 : Dépenses par activité du secteur quaternaire en 2009	. 66
Tableau n°54 : Dépenses d'investissement par bailleurs en 2009	. 67
Tableau n°55 : Récapitulation générale des dépenses en capital en 2009	. 68
Tableau n°56 : Comparaison entre prévisions et réalisations des recettes des CST	. 70
Tableau n°57: Répartition des plus-values de recettes sur CST en 2009	. 70
Tableau n°58 : Comparaison entre les prévisions et les réalisations de dépenses des CST	.71
Tableau n°59: Situation d'exécution des comptes spéciaux du Trésor en 2009	. 72
Tableau n°60 : Soldes des cst de 2005 a 2009	. 72
Tableau n°61 : Résultats d'exécution des comptes d'affectation en 2008 et 2009	. 73
Tableau n°62: Evolution du FNR de 2006 a 2009	. 74
Tableau n°63 : Situation d'exécution des autres comptes spéciaux du Trésor en 2009	. 76
Tableau n°64 : Opérations des comptes de prêts de 2005-2009	. 76
Tableau n°65 : Opérations des comptes d'avances de 2005 a 2009	. 77
Tableau n°66: Profits sur comptes spéciaux du Trésor en 2009	. 78
Tableau n°67 : Comparaison des ratios de convergence calculés par la Cour et le MEF	. 79

Tableau n°68: Pertes et profits resultant des operations de tresorerie en 2009	80
Tableau n°69 : Compte de résultat de l'année 2009	80
Tableau n°70: Ouvertures de crédits à titre d'avances pour la gestion 2009	82
Tableau n°71: Modifications réglementaires des crédits par titre en 2009	83
Tableau n°72 : Modifications réglementaires des crédits affectés aux dépenses courantes	85
Tableau n°73: Modifications réglementaires des crédits par section en 2009	87
Tableau n°74: Comparaison des montants des modifications entre les actes et le PLR	88
Tableau n°75 : Virements de crédits du titre 3 au titre 4	89
Tableau n°76: Utilisation des crédits des dépenses ordinaires en 2009	90
Tableau n°77: Répartition des dépassements de crédits entre les titres en 2009	90
Tableau n°78 : Sections exécutées en dépenses en l'absence de crédits	91
Tableau n°79: Dépassements selon la nature des crédits en 2009	91
Tableau n°80: Dépassements sur crédits évaluatifs en 2009	92
Tableau n°81: Répartition des dépassements sur crédits évaluatifs selon la destination	93
Tableau n°82 : Evolution des dépassements sur crédits évaluatifs entre 2006 et 2009	93
Tableau n°83: Dépassements sur crédits limitatifs en 2009	94
Tableau n°84: Evolution des dépassements sur crédits limitatifs entre 2006 et 2009	95
Tableau n°85 : Dépassements selon la destination	96
Tableau n°86 : Crédits non consommés par titre en 2009	98
Tableau n°87 : Crédits non consommés par section en 2009	98
Tableau n°88 : Montants des annulations et des ouvertures de crédits complémentaires	. 100
Tableau n°89 : Ouvertures de crédits de paiement au titre de la gestion 2009	. 101
Tableau n°90 : Acte d'ouvertures de crédits d'investissement présentant un déséquilibre	. 103
Tableau n°91 : Annulations de crédits de paiement au titre de la gestion 2009	. 103
Tableau n°92 : Acte d'annulation de crédits d'investissement présentant un déséquilibre	. 104
Tableau n°93 : Décrets portant annulation et ouverture de crédits de paiement	. 105
Tableau n°94 : Rapprochement des ouvertures et annulations nettes de crédits	. 106
Tableau n°95 : Rapprochement par titre et par section entre les reports de crédits	. 108
Tableau n°96 : Sections exécutées en dépassements en 2008 avec des reports de crédits	. 109
Tableau n°97 : Modifications réglementaires des crédits de paiement en 2009	. 110
Tableau n°98 : Acte présentant une différence entre les prélèvements et les affectations	. 110
Tableau n°99 : Comparaison des montants nets des modifications entre les actes et le plr	. 112
Tableau n°100 : Comparaison des montants modifiés avec la limite autorisée en 2009	. 113

Tableau n°101 : Situation des dépassements de crédits d'investissement en 2009	. 114
Tableau n°102 : Situation des crédits d'investissement non consommés en 2009	. 115
Tableau n°103 : Comptes spéciaux du Trésor votés en déséquilibre en 2009	. 119
Tableau n°104 : Répartition des dépassements sur CST en 2009	. 120
Tableau n°105 : Répartition des crédits non consommés des CST en 2009	. 122
Tableau n°106 : Reports des soldes des comptes spéciaux du Trésor en 2009	. 123

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique n°1 : Evolution comparée du déficit prévisionnel et du solde budgétaire réalisé	8
Graphique n°2 : Evolution du résultat de l'exécution du budget général de 2005 à 2009	12
Graphique n°3 : Répartition des recettes internes	18
Graphique n°4 : Répartition des recettes fiscales	20
Graphique n°5 : Evolution comparée des recettes fiscales et du PIB nominal	22
Graphique n°6 : Evolution des recettes non fiscales effectives de 2005 à 2009	26
Graphique n°7 : Evolution des recettes recouvrées par les comptables principaux	28
Graphique n°8 : Répartition des dépenses du budget général	30
Graphique n°9 : Evolution du service de la dette publique	36
Graphique n°10 : Evolution des dépenses de personnel de 2005 à 2009	43
Graphique n°11 : Evolution des dépenses de fonctionnement de 2005 à 2009	45
Graphique n°12 : Evolution des autres transferts courants de 2005 à 2009	46
Graphique n°13 : Evolution des dépenses d'investissements sur ressources internes	48
Graphique n°14 : Evolution du taux de consommation des crédits de paiement	49
Graphique n°15 : Répartition des dépenses sur ressources internes en 2009	50
Graphique n°16 : Répartition des dépenses communes hors dotations	58
Graphique n°17 : Comparaison des dépenses courantes et d'investissement	63
Graphique n°18 : Répartition des dépenses effectives sur ressources externes par secteur	64
Graphique n°19 : Evolution des crédits de paiement et des réalisations de tirage	68
Graphique n°20 : Structure des recettes prévisionnelles des CST en 2009	69
Graphique n°20 : Structure des recettes prévisionnelles des CST en 2009	69
Graphique n°21 : Structure des charges effectives des CST en 2009	72
Graphique n°22 : Evolution des soldes des comptes spéciaux du Trésor de 2005 à 2009	73
Graphique n°23 : Prévisions et réalisations des recettes et des dépenses du FNR	74
Graphique n°24 : Evolution des soldes du FNR de 2006 à 2009	75
Graphique n°25 : Modifications réglementaires par titre en 2009	84
Graphique n°26 : Evolution des dépassements sur crédits limitatifs entre 2006 et 2009	95

SIGLES ET ABREVIATIONS

AID : Agence internationale pour le Développement

AP: Autorisation de Programme

BADEA : Banque arabe pour le Développement économique de l'Afrique

BCI: Budget Consolidé d'Investissement

BELG: Belgique

BID : Banque islamique de Développement

BOAD : Banque ouest africaine de Développement

BST : Banque sénégalo tunisienne

CGAF: Compte général de l'Administration des Finances

CNCAS : Caisse nationale de Crédit agricole

CST: Comptes spéciaux du Trésor

CP : Crédits de paiement

DGC: Déclaration générale de Conformité

DSRP : Document stratégique de Réduction de la Pauvreté

ESPA: Espagne

FA: Financement acquis

FAD: Fonds africain de Développement

FED : Fonds européen de Développement

FEM: Fonds mondial pour l'Environnement

FIDA: Fonds international pour le Développement agricole

FKDEA: Fonds koweïtien pour le Développement économique arabe

FMI: Fonds monétaire international

FND: Fonds nordique de Développement

FNR: Fonds national de Retraite

FNUAP: Fonds des Nations-Unies pour la Population

FSAU: Food Security Analysis Unit

GTZ : Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (Agence de Coopération technique pour le Développement), Allemande

IADM: Initiative pour l'Allégement de la Dette multilatérale

KFW: Kreditanstalt für Wiederaufbau (Banque pour la Reconstruction allemande)

LFI: Loi de Finances initiale

LFR: Loi de Finances rectificative

LUXE: Luxembourg

MEF: Ministère de l'Economie et des Finances

ONCAD : Office national de Coopération et d'Assistance au Développement

OPEP: Organisation des Pays exportateurs de Pétrole

PBE: Prélèvement pour le Budget d'Equipement

PGT: Payeur général du Trésor

PLR : Projet de Loi de Règlement

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

PPTE: Pays pauvres très endettés

PT: Prévisions de Tirage

RELF: Rapport sur l'Exécution des Lois de Finances

TPR: Trésorier Payeur régional

UEMOA: Union économique et monétaire ouest-africaine

USAID : Agence américaine pour le Développement.